



OCT.
2017

SYSTEMES DE COLLECTE DES EMBALLAGES MÉNAGERS POUR RÉEMPLOI OU RÉUTILISATION EN FRANCE

Etat des lieux 2016

RAPPORT

ADEME



Agence de l'Environnement
et de la Maîtrise de l'Énergie

REMERCIEMENTS

Remerciements aux porteurs de dispositifs interviewés.

Remerciements aux membres du comité de suivi technique de l'étude :

Agnès JALIER DURAND, ADEME
Pierre GALIO, ADEME
Sylvain PASQUIER, ADEME
Bruno SIRI, CNE - Conseil National de l'Emballage
Anne-Sophie COLIN, Eco-Emballages
Jan LE MOUX, Eco-Emballages
Jacques BORDAT, Fédération des chambres syndicales de l'industrie du verre
Laure BOMY, Fédération Nationale des Boissons
Thibaud SAINT AUBIN, FNE - France Nature Environnement
Delphine DUBOIS, Ministère de la Transition écologie et solidaire
Karine GISQUET, Ministère de la Transition écologie et solidaire
Laura CHATEL, ZWF - Zero Waste France
Laura CANIOT, ZWF - Zero Waste France
Mathieu HESTIN, DELOITTE
Philippe KUCH, DELOITTE
Emmanuelle SCHLOESING, DELOITTE
Carole MILLER, INDDIGO
Alice CREN LARVOR, INDDIGO

CITATION DE CE RAPPORT

ADEME, Agnès Jalier-Durand, DELOITTE Développement Durable, INDDIGO. 2017. **Systèmes de collecte des emballages ménagers pour réemploi ou réutilisation**. 92 pages.

Cet ouvrage est disponible en ligne www.ADEME.fr/mediatheque

Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite selon le Code de la propriété intellectuelle (art. L 122-4) et constitue une contrefaçon réprimée par le Code pénal. Seules sont autorisées (art. 122-5) les copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé de copiste et non destinées à une utilisation collective, ainsi que les analyses et courtes citations justifiées par le caractère critique, pédagogique ou d'information de l'œuvre à laquelle elles sont incorporées, sous réserve, toutefois, du respect des dispositions des articles L 122-10 à L 122-12 du même Code, relatives à la reproduction par reprographie.

Ce document est diffusé par l'ADEME
20, avenue du Grésillé
BP 90406 | 49004 Angers Cedex 01
Numéro de contrat : 16MAR000245

Étude réalisée pour le compte de l'ADEME par :
Deloitte Développement Durable et INDDIGO

Coordination technique - ADEME : Agnès JALIER DURAND
Direction Economie Circulaire et Déchets / Service Consommation et Prévention



TABLE DES MATIÈRES

1. Préambule	5
1.1. Contexte et objectif de l'état des lieux	5
1.2. Périmètre de l'état des lieux	6
1.2.1. Dispositifs étudiés	6
1.2.2. Terminologies employées	6
1.3. Recensement.....	8
1.3.1. Méthodologie de recensement et limites	8
1.3.2. Résultats du recensement	9
2. Synthèse.....	10
2.1. Localisation et rayon d'action des dispositifs recensés	14
2.2. Produits commercialisés et emballages consignés	15
2.3. Taille des dispositifs.....	15
2.4. Lieux de collecte	15
2.5. Types de dispositifs	16
2.5.1. Distribution de produits préemballés et collecte d'emballages réemployés – réutilisables	17
2.5.2. Distribution de produits en vrac et collecte d'emballages réemployables-réutilisables	18
2.5.3. Collecte d'emballages réutilisables	19
2.6. Eléments techniques sur les emballages	20
2.6.1. Emballages primaires réutilisables	20
2.6.2. Emballages secondaires pour le transport des bouteilles consignées	21
2.7. Lavage des emballages réutilisables.....	21
2.7.1. Localisation du lavage.....	21
2.7.2. Taux d'utilisation des équipements de lavage	22
2.8. Retour par les consommateurs.....	22
2.9. Conclusion	23
3. La consigne par type de marché : Contexte & Fiches « Retour d'expérience »	25
3.1. Préambule.....	25
3.2. Les bouteilles de bière & le système de réemploi-réutilisation.....	25
3.2.1. Contexte de la production de bière & le réemploi-réutilisation des emballages	25
3.2.2. 7 fiches « retour d'expérience » sur le produit bière	26
3.2.2.1. Météor	27
3.2.2.2. Kronenbourg	30
3.2.2.3. Brasserie de l'Alagnon	32
3.2.2.4. Brasserie Vertic'ale	35
3.2.2.5. La Boc	38
3.2.2.6. V and B – Vins & Bières.....	41
3.2.2.7. Kiosque de collecte du verre BOREAL	44



3.3.	Les bouteilles de cidre & le système de réemploi-réutilisation.....	49
3.3.1.	Contexte de la production de cidre & le réemploi-réutilisation des emballages	49
3.3.2.	Fiches « retour d'expérience ».....	50
3.3.2.1.	Cidrierie de Saint Aignan sur Ry.....	51
3.3.2.2.	Coat Albret	55
3.4.	Les bouteilles de boissons rafraîchissantes sans alcool & le système de réemploi-réutilisation.....	59
3.4.1.	Contexte de la production de boissons rafraîchissantes sans alcool & le réemploi-réutilisation des emballages.....	59
3.4.2.	2 Fiches « retour d'expérience » pour les boissons rafraîchissantes sans alcool.....	60
3.4.2.1.	Mayco.....	61
3.4.2.2.	Club Maté.....	64
3.5.	Les bouteilles de vin & le système de réemploi-réutilisation	67
3.5.1.	Contexte de la production de vin et le réemploi-réutilisation	67
3.5.2.	2 fiches « retour d'expérience » pour le produit vin	67
3.5.2.1.	Ecoscience Provence.....	68
3.5.2.2.	Jean Bouteille.....	73
3.6.	Autres emballages réemployés et réutilisés	77
3.6.1.	Vue globale	77
3.6.2.	Fiches « retour d'expérience ».....	77
3.6.2.1.	Glacier Tutti Frutti.....	78
3.6.2.2.	La Bonne Pioche.....	81
3.6.2.3.	Les gobelets réutilisables.....	83
3.6.2.4.	ECOCUP	84
4.	Annexe - Recensement.....	89
	Références bibliographiques	91
	Index des tableaux et figures	91
	Sigles et acronymes	91



1. Préambule

1.1. Contexte et objectif de l'état des lieux

Longtemps pratiquée en France pour les emballages de boissons en verre, la consigne des emballages ménagers a décliné dans les années 80. Cette déclinaison fait suite aux évolutions de la plasturgie qui a permis le développement des bouteilles en plastique soufflé à de hautes cadences de production et au développement des briques. Ces évolutions techniques ont entraîné des modifications de pratiques de conditionnement et de distribution. Les modes de consommation ont également évolué vers le développement de l'usage unique.

Le recyclage de ces emballages a augmenté progressivement après 1992 suite à la mise en œuvre de la filière Responsabilité Élargie des Producteurs des emballages ménagers.

La collecte séparée mise en place en France permet de recycler plus de 60 % du gisement des emballages tous matériaux confondus et plus précisément en 2014, 85 % pour le verre et 55 % pour les bouteilles en plastique. Il reste cependant encore, dans le gisement des déchets gérés par les collectivités, plus d'un million de tonnes de déchets d'emballages de boissons non recyclés¹.

Aujourd'hui, la consigne subsiste encore dans le circuit « Business to Business » (BtoB), c'est-à-dire pour la vente entre professionnels, dans les cafés/hôtels/restaurants ou CHR (pour les bouteilles en verre et les fûts²) et en « Business to Consumer » (BtoC), c'est-à-dire la vente des professionnels aux particuliers, sur plusieurs territoires de la région Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine ou de façon très locale à l'initiative de certains producteurs.

Le réemploi et la réutilisation des emballages ménagers apparaissent aujourd'hui comme une priorité à étudier et à expérimenter en France. En effet, la France s'est fixée des objectifs ambitieux en termes de prévention et de réutilisation des déchets, notamment au travers de son programme national de prévention des déchets 2014-2020³ et de la loi du 17 août 2015⁴ relative à la transition énergétique pour la croissance verte.

L'ADEME, Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie, a ainsi lancé des travaux afin de mieux connaître l'existant en matière de systèmes de collecte des emballages ménagers en vue de leur réemploi ou leur réutilisation et d'évaluer des dispositifs (boissons) existants ou expérimentaux ; pour ce faire, ont été initiés :

- un état des lieux, objet de ce rapport ;
- une évaluation, actuellement en cours, de 10 opérations de collecte des emballages ménagers de boissons en vue de leur réemploi ou réutilisation pour permettre de tirer des enseignements sur leur mise en œuvre (analyse environnementale, économique, technique et sociale, d'identifier les freins et leviers et de d'évaluer la pertinence et les modalités de duplicabilité de ce type de dispositif.

Afin de mener ce projet, l'ADEME est accompagnée par un prestataire, le groupement de bureaux d'études Deloitte et INDDIGO, et d'un comité de suivi technique, composé du Ministère de la Transition Ecologique et solidaire, Zéro Waste France (ZWF), Fédération Nationale des Boissons (FNB), Fédération du Verre, Eco-Emballages, Conseil National de l'Emballage (CNE) et France Nature Environnement (FNE).

L'objectif de l'état des lieux, présenté ci-après, est de recenser et caractériser, en France, les dispositifs dans lesquels des emballages ménagers utilisés sont collectés, nettoyés et réutilisés pour conditionner un produit distribué en « BtoC ». **16 dispositifs de réemploi ou de réutilisation d'emballages ménagers ont ainsi fait l'objet d'une fiche individuelle dans laquelle sont présentés les aspects organisationnels, techniques et économiques de chaque dispositif.**

¹ Bilan national du recyclage 2005-2014, ADEME, Mai 2017

² Emballages et consigne : Panorama des systèmes de réemploi, Conseil National de l'Emballage, Avril 2016

³ Le programme national de prévention des déchets (PNPD) 2014/2020

- En particulier, l'axe « Réemploi, réutilisation, réparation » : Développer lorsqu'il est pertinent, le système de l'emballage consigné en vue d'un réemploi »

- Mise en place d'un atelier « Consigne » dont les conclusions amènent à proposer de mener des expérimentations

⁴ La Loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte :

- article 70 alinéa V modifiant l'article L.541-1 du code de l'environnement

[...] des expérimentations peuvent être lancées sur la base du volontariat afin de développer des dispositifs de consigne, en particulier pour réemploi, pour certains emballages et produits, afin de favoriser la conception écologique des produits manufacturés et d'optimiser le cycle de seconde vie des produits. [...]



Cet état des lieux permet au travers la caractérisation des dispositifs recensés de mettre en avant les points communs et les divergences entre les projets recensés sur les différentes étapes qui constituent le cycle de vie des emballages réemployés ou réutilisés : le conditionnement avec le choix des emballages primaires, secondaires et tertiaires (bouteilles, étiquettes, caisses, etc.), le transport (type de véhicule, palettisation, etc.), la distribution (montant de la consigne ou de la gratification, communication sur l'étiquette, etc.), la déconsignation (manuelle/automatique, en espèces/en bon d'achat, etc.) et le lavage (internalisé/externalisé, capacité de laveuse).

1.2. Périmètre de l'état des lieux

1.2.1. Dispositifs étudiés

Les dispositifs étudiés entrent dans le périmètre des emballages ménagers de produits vendus en « B to C » en France. Le périmètre est synthétisé dans le tableau ci-dessous :

Périmètre de l'état des lieux
Collecte des emballages auprès des ménages. Peut-être couplée à une collecte des emballages auprès des professionnels pour un même type emballage et un même produit.
Système de collecte pour réemploi ou réutilisation avec nécessairement une étape de préparation des emballages par un professionnel entre deux utilisations successives.
France dont DROM-COM
Emballages tout type de matériau
Produits alimentaires ou non

Tableau 1 - Synthèse du périmètre de l'état des lieux

Hors-champ de cet état des lieux : collecte de l'emballage ménager en vue de son recyclage sauf si elle est couplée à un système de collecte pour réemploi-réutilisation.

On peut noter un bilan récent de la consigne en Café-Hôtel-Restaurant (CHR) publié par le Conseil National de l'Emballage et la Fédération Nationale des Boissons [<http://www.conseil-emballage.org/emballages-et-consigne-panorama-des-systemes-de-reemploi/>].

1.2.2. Terminologies employées

Ce paragraphe présente certains termes employés dans cet état des lieux et ce qu'ils recouvrent.

- **Consigne**

Le terme de « consigne », employé ici, recouvre tout système de collecte des emballages en vue d'un réemploi, d'une réutilisation ou d'un recyclage⁵, dans lequel le consommateur perçoit :

- une somme d'argent équivalente au montant supplémentaire qu'il a payé au moment de l'achat d'un produit contenu dans un emballage consigné. Il s'agit là d'un système de consignation au sens strict⁶ ;
- une gratification en espèces, bons de réduction, bons d'achat, dons à des associations, etc.⁷, perçue lorsqu'il rapporte un emballage, mais qui n'est pas nécessairement équivalente à un montant supplémentaire payé au moment de l'achat d'un produit contenu dans un emballage consigné.

⁵Fiche technique de l'ADEME « Consigne pour les emballages de boissons »

⁶ Loi n°89-421 du 23 juin 1989 relative à l'information et à la protection des consommateurs, Article 7

⁷ Emballages et consigne : Panorama des systèmes de réemploi, Conseil National de l'Emballage, Fédération Nationale de la Boisson, Avril 2016



- **Eco-contribution:**

Selon l'article L 541-10 du Code de l'Environnement (modification par Loi N°2017-256 du 28 février 2017) :, « Les producteurs, importateurs, distributeurs, [...] s'acquittent de leur obligation en mettant en place des systèmes individuels de collecte et de traitement des déchets issus de leurs produits ou en mettant en place collectivement des éco-organismes, organismes auxquels ils versent une **contribution financière** et transfèrent leur obligation et dont ils assurent la gouvernance. [...] Les systèmes individuels qui sont approuvés par l'Etat le sont pour une durée maximale de six ans renouvelable, si les producteurs, importateurs ou distributeurs qui les mettent en place établissent qu'ils disposent des capacités techniques et financières pour répondre aux exigences d'un cahier des charges, fixé par arrêté ministériel et après avis de l'instance représentative des parties prenantes de la filière. »

Selon le cahier des charges de la filière REP Emballages ménagers (p.20 de l'annexe, § III.6 Cas des emballages réutilisés et réemployés) :

« Tout adhérent qui met sur le marché des emballages réutilisés ou réemployés (c'est-à-dire à partir de la seconde mise sur le marché de ces emballages) bénéficie d'une exemption de contribution pour ces emballages, à condition qu'il fournisse les éléments justificatifs en cas de contrôle du caractère réutilisé ou réemployé de ses emballages (justificatifs de l'installation de préparation ou réemploi ou à la réutilisation des emballages)».

Enfin, toujours selon ce cahier des charges, § III.3.d. Modulation du barème amont

(i) Critères et niveau d'éco-modulation

« Sans préjudice de l'absence de discrimination entre adhérents, entre emballages et entre matériaux d'emballage évoqué ci-dessus, le titulaire module le barème amont en fonction de critères environnementaux liés notamment à la fin de vie des emballages ménagers [...]

Les critères d'éco-modulation sur lesquels le titulaire doit formuler une proposition portent, notamment sur :
pour les bonus :

[...]

– les emballages ménagers réemployables, lors de leur première mise sur le marché, et pour lesquels un dispositif effectif de réemploi en aval peut être justifié. »

- **Circuits de vente**

Vente ou distribution en BtoB : transaction entre professionnels. Par exemple : vente entre un fabricant/distributeur de boissons et un restaurateur.

Vente ou distribution en BtoC : transaction entre un professionnel et un particulier. *Par exemple : vente en grande distribution de boissons aux particuliers.*

- **Modes de vente des produits**

Produit préemballé : produit conditionné dans un emballage, de quelque nature qu'il soit, hors de la présence de l'acheteur et de telle sorte que la quantité de produit contenue dans l'emballage ait une valeur choisie à l'avance et ne puisse être modifiée sans que l'emballage subisse une ouverture ou une modification décelable⁸.

Produit en vrac : par opposition à un produit préemballé, produit conditionné sur le point de vente par l'acheteur.

⁸ La vente en vrac, pratiques et perspectives, ADEME, 2012



- **Types d’emballages**

Emballage ménager : emballage mis sur le marché en vue de la consommation ou de l’utilisation du produit qu’il contient par un ménage.

Emballage primaire ou emballage de vente : emballage conçu de manière à constituer au point de vente une unité de vente pour l’utilisateur final ou le consommateur⁹. *Par exemple : une bouteille, son bouchon et l’étiquette d’une bouteille d’eau sont des emballages primaires.*

Emballage secondaire ou emballage groupé : emballage conçu de manière à constituer au point de vente un groupe d’un certain nombre d’unités de vente, qu’il soit vendu tel quel à l’utilisateur final ou le consommateur, ou qu’il serve seulement à garnir les présentoirs au point de vente ; il peut être enlevé du produit sans en modifier les caractéristiques⁹. *Par exemple : le film entourant un pack de 6 bouteilles d’eau est un emballage secondaire.*

Emballage tertiaire ou emballage de transport : emballage conçu de manière à faciliter la manutention et le transport d’un certain nombre d’unités de vente ou d’emballages groupés en vue d’éviter leur manipulation physique et les dommages liés au transport⁹. *Par exemple : une palette est un emballage tertiaire.*

- **Modes de gestion des emballages une fois utilisés**

Réemploi : toute opération par laquelle des substances, matières ou produits qui ne sont pas des déchets sont utilisés de nouveau pour un usage identique à celui pour lequel ils avaient été conçus (Article L541-1-1 du Code de l’Environnement)

Réutilisation : toute opération par laquelle des substances, matières ou produits qui sont devenus des déchets sont utilisés de nouveau (Article L541-1-1 du Code de l’Environnement).

Recyclage : toute opération de valorisation par laquelle les déchets sont retraités en produits, matières ou substances aux fins de leur fonction initiale ou à d’autres fins¹⁰.

1.3. Recensement

1.3.1. Méthodologie de recensement et limites

Pour réaliser cet état de lieux, de nombreuses ressources ont été mobilisées :

- les travaux menés en 2014 et 2015 par le Groupe de Travail « Prévention » du Conseil National des Déchets (CND)¹¹ ;
- le Réseau Consigne qui rassemble de nombreux acteurs publics et privés impliqués dans des dispositifs de consigne ;
- les rencontres du réseau A3P (Animateurs des Plans et Programmes de Prévention des Déchets et Territoires Zéro déchets Zéro Gaspillage),
- le réseau des Directions régionales de l’ADEME ;
- des recherches internet par mots clés et sur les sites internet de ressources : Institut de l’économie circulaire, Zero Waste France, etc.. ;
- certains réseaux professionnels.

Il est important de noter que malgré les efforts déployés pour identifier les dispositifs existants à ce jour en France, cet état des lieux n’est pas exhaustif, dans la mesure où :

- il n’a pas été possible d’identifier les nombreux dispositifs de réemploi ou de réutilisation mis en place de façon très locale et communiquant peu (ou pas) sur leur dispositif, en dehors des points de vente ;
- il n’a pas été possible d’identifier et de joindre certains porteurs d’initiatives répondant au périmètre de cet état des lieux.

⁹ Directive 94/62/CE modifiée

¹⁰ Directive cadre déchet de novembre 2008, article 3

¹¹ Ce groupe de travail a mis en place un atelier « Consigne », co-piloté par l’association Zero Waste France et la DGPR du Ministère de la Transition écologie et solidaire, du développement durable et de l’énergie : <http://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/emballages-consignes>



L'annexe en fin de document (4-Annexe - Recensement) détaille le recensement qui a été fait.

1.3.2. Résultats du recensement

16 dispositifs de collecte d'emballages ménagers pour réemploi - réutilisation ont été recensés et enquêtés. Le tableau détaillé au § 2.1 fournit le recensement de ces dispositifs et leurs principales caractéristiques. Ce sont :



Figure 1 - Localisation des dispositifs de réemploi réutilisation d'emballages ménagers interviewés

L'ensemble des dispositifs recensés concerne des emballages en verre de boissons ou produits alimentaires, hormis le dispositif particulier des gobelets réutilisables (matières plastique ou biodégradable).

Ci-après, au chapitre 2 une synthèse des enseignements tirés des interviews de ces dispositifs est présentée. Puis au chapitre 3 chacun d'entre eux est détaillé.

A ces dispositifs interrogés, d'autres sont en cours d'expérimentation et feront l'objet d'une analyse environnementale, économique, technique et sociale poussée, mentionnée au chapitre 1.1. Les résultats de cette analyse seront connus au premier semestre 2018.



La carte des 10 dispositifs évalués par l'ADEME est la suivante :

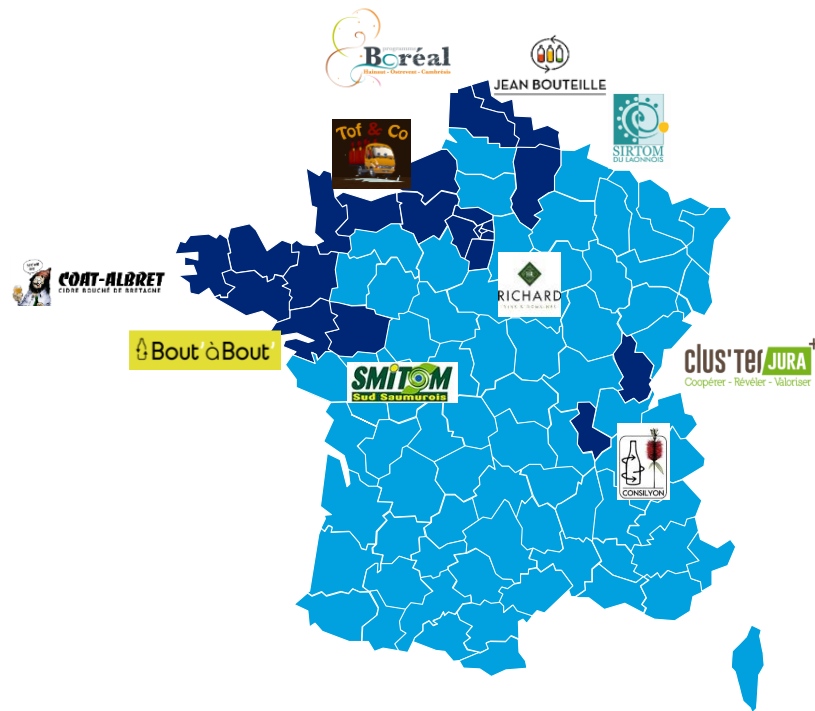


Figure 2 - Localisation des dispositifs de réemploi réutilisation d'emballages ménagers interviewés

Ainsi, de nouveaux dispositifs supplémentaires à ceux qui font l'objet de cet état des lieux apparaissent : Bout à Bout, Cluster Jura, Consilyon, Richard Vins et Domaines, SMITOM Sud Saumurois et Tof & Co.

2. Synthèse

Cet état des lieux vise à faire ressortir les points clés des dispositifs existants sur la base des 16 dispositifs recensés et caractérisés (cf. tableau suivant).

Selon les données collectées et détaillées dans le chapitre 3, ces dispositifs semblent être représentatifs des pratiques de leur secteur, hormis pour les bouteilles de vin, où il s'agit ici de dispositifs spécifiques : l'initiative Eco-science Provence étant interrompue et Jean Bouteille correspondant à une vente de vin en vrac avec fourniture de l'emballage pour pouvoir le transporter jusqu'à son domicile. Concernant les pratiques des vignerons, il semblerait, selon les quelques informations collectées, que certains pratiquent le lavage chez eux en récupérant des bouteilles du circuit CHR et quelques bouteilles de leurs clients « ménages » se fournissant en vente directe. L'importance de ce type de pratique n'a pas pu être évaluée.

Les emballages primaires utilisés sont tous en verre (hors cas spécifique des gobelets réutilisables) et conditionnent des boissons alcoolisées (bière, cidre), des sodas, des liquides alimentaires (vinaigre, huile), ou des desserts glacés.

9 des acteurs concernés sont des producteurs et distributeurs, 4 sont des distributeurs, 3 sont des organisateurs de la collecte et du lavage.

3 des producteurs et/ou distributeurs concernés sont exclusivement positionnés sur le circuit du « BtoC », tandis que 10 se positionnent à la fois sur les circuits du « BtoC » et du « BtoB ».

On observe également que l'ancienneté, la localisation, les volumes de vente sont très variables selon les dispositifs.

La collecte des emballages peut s'effectuer à deux endroits différents :





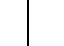




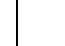




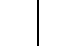

- sur les lieux de vente des produits ;
- sur des points de collecte distincts comme par exemple à un kiosque de collecte, qui ne correspondent pas à leurs lieux de distribution.

Le lavage des emballages en vue de leur réutilisation peut s'effectuer à trois endroits différents :

- sur le site industriel de conditionnement / mise en bouteille des produits ;
- dans un centre de lavage qui n'est pas le lieu de conditionnement / mise en bouteille des produits ;
- sur le lieu de vente des produits.

Ci-après, nous décrivons les enseignements des points clefs des dispositifs : rayon d'action, types d'emballages consignés, taille des dispositifs, types de dispositifs, éléments techniques sur les emballages, lavage, taux de retour.



Nom de la fiche	Bière							Cidre		Boissons rafraichissantes		Vin		Autres produits alimentaires		
	Météor	Kronenbourg	Brasserie de l'Alagnon	Brasserie Verticale	La Boc	V and B	Kiosque Boreal	Cidrerie de St Aignan sur Ry	Coat Albret	Mayco	Club Maté	Jean Bouteille	Ecoscience Provence	Glacier Tutti Frutti	La Bonne Pioche	Eco-cup
Type de système de consigne	Distribution de produits pré-emballés et collecte d'emballages réutilisables	Distribution de produits pré-emballés et collecte d'emballages réutilisables	Distribution de produits pré-emballés et collecte d'emballages réutilisables	Distribution de produits pré-emballés et collecte d'emballages réutilisables	Distribution de produits pré-emballés et collecte d'emballages réutilisables	Distribution de produits pré-emballés et collecte d'emballages réutilisables	Collecte d'emballages réutilisables	Distribution de produits pré-emballés et collecte d'emballages réutilisables	Distribution de produits pré-emballés et collecte d'emballages réutilisables	Distribution de produits pré-emballés et collecte d'emballages réutilisables	Distribution de produits pré-emballés et collecte d'emballages réutilisables	Distribution de produits en vrac et collecte d'emballages réutilisables	Distribution de produits pré-emballés et collecte d'emballages réutilisables	Distribution de produits pré-emballés et collecte d'emballages réutilisables	Distribution de produits en vrac, sauf certains produits préemballés et collecte d'emballages réutilisables	Distribution de produits en vrac et collecte d'emballages réutilisables
Type de produit	Bière	Bière	Bière	Bière	Bière	Vin, Bière	Bière	Cidre/Bière/Jus de pomme	Cidre	Boissons rafraichissantes	Boissons rafraichissantes	Vin / Huile/ Jus/ Soda/ Bière/ Vinaigre	Vin	Glaces	Bière / Soupe / Crème	Boissons sur événements
Type de matériau	Bouteille Verre	Bouteille Verre	Bouteille Verre	Bouteille Verre	Bouteille Verre	Bouteille Verre	Bouteille Verre	Bouteille Verre	Bouteille Verre	Bouteille Verre	Bouteille Verre	Bouteille Verre	Bouteille Verre	Verrine Verre	Bouteilles et Pots en verre	Gobelets PP ¹²
Date de mise en œuvre	1925	Non connu	2013	2016	2015	2001	Juin 2016	1980	1983	1997	2011	2014	2011	2005	2016	2005
Statut de l'opération	Mise en œuvre	Mise en œuvre	Mise en œuvre	Mise en œuvre	Mise en œuvre	Mise en œuvre	Mise en œuvre	Mise en œuvre	Mise en œuvre	Mise en œuvre	Mise en œuvre	Mise en œuvre	Abandonnée en 2012	Mise en œuvre	Mise en œuvre	Mise en œuvre
Ventes BtoB et/ou BtoC concernées par le système de retour pour réemploi-réutilisation	BtoC et BtoB	BtoC et BtoB	BtoC et BtoB	BtoC et BtoB	BtoC et BtoB	BtoC et BtoB	Non concerné	BtoC et BtoB	BtoC et BtoB	BtoC et BtoB	BtoC et BtoB	BtoC	Non concerné	BtoC	BtoC	Cas spécifique des événements
Volume annuel vendu en consigne ¹³ / Volume total vendu (si information disponible)	4 000 000 L / 5 000 000 L	8 400 000 L / 75 000 000 L	40 000 L	6 000 L	30 000 L	Non connu [15 millions de bouteilles]	Non connu	40 000 L	260 000 L	4 000 000 L	Non connu [140 000 bouteilles]	50 000 L	12 500 L	2 000 L	100 unités /bouteilles bière 75 cl 20 unités/bocaux soupe de 500 mL	50 millions de gobelets
Type de collecte des emballages auprès des ménages	Machines de déconsignation	Machines de déconsignation	Retour au producteur et magasins de distribution	Retour au producteur et magasins de distribution	Retour au producteur et magasins de distribution	Retour au magasin de distribution	Machine de déconsignation	Retour au producteur et magasins de distribution	Retour au producteur et magasins de distribution	Retour aux magasins de distribution	Retour aux magasins de distribution	Retour aux magasins de distribution	Retour au producteur et magasins de distribution	Retour au producteur, à la boutique	Retour au magasin de distribution	Lieu vente et consommation identiques
Système de rémunération du particulier	Consignation	Consignation	Consignation	Consignation	Consignation	Gratification	Gratification	Consignation	Consignation	Consignation	Consignation	Consignation	Gratification	Consignation	Consignation pour les bouteilles de bière	Consignation
Montant de la consignation / la gratification	20 cEUR / 75 cl	Non connu	20 cEUR / 75 cl	10 cEUR / 33 cl 20 cEUR / 75 cl	1EUR / 75 cl	Non connu	3 à 5cEUR / 1 bouteille	10 cEUR / 75 cl	20 cEUR / 75 cl	15 cEUR / 30 cl 30 cEUR / 1 litre	20 cEUR	1EUR / 50 cl, 75cl et 1L	1 bouteille offerte pour 20 bouteilles rapportées	50cEUR / 1verrine	50cEUR / 1 bouteille de 75 cl	1 à 2 EUR / gobelet
Modalité de reprise des emballages	Espèce Bons d'achats 	Espèce Bons d'achats 	Espèce 	Espèce 	Espèce 	Espèce 	Espèce Bons d'achats 	Espèce 	Espèce 	Espèce 	Espèce 	Espèce 	Produit offert 	Espèce 	Espèce 	Espèce 
Taux de retour des emballages consignés (BtoC) ¹⁴	95%	Non connu	< 50%	25 %	70%	Non connu	Non connu	50%	80%	90%	70 %	> 80 %	12%	80 à 90%	Non connu	Variable en fonction des événements
Capacité de lavage	20 000 bouteilles / h	Non connu	2000 bouteilles / h	Manuel 100 bouteilles / h	100 à 250 bouteilles / h	Non connu	Non connu	500 bouteilles / h	900 bouteilles / h	3000 à 6500 bouteilles / h	Non concerné (en Allemagne)	200 à 500 bouteilles / h	Non connu	700 verrines / h	Non concerné	4 000 à 9 000 gobelets/heure
Taux d'utilisation de la laveuse ¹⁴	20%	Non connu	10%	Non concerné	20%	100%	Non concerné	7%	20%	100%	Non concerné (en Allemagne)	Variable	16%	<5%	Non concerné	Non connu (4 laveuses mobiles / 7 centres de lavage fixes)

¹² PP : Polypropylène

¹³ "BtoC" et "BtoB"

¹⁴ Taux d'utilisation défini comme le nombre de jours où la laveuse fonctionne divisé par le nombre de jours travaillés pendant un an



2.1. Localisation et rayon d'action des dispositifs recensés

13 dispositifs sur 16 des dispositifs recensés sont géographiquement mis en place à des petites et moyennes échelles dans l'optique d'avoir des circuits courts et de minimiser les frais de transport.

Les différents acteurs d'un même dispositif (embouteilleurs, magasins, centre de lavage) restent à proximité les uns par rapport aux autres, à l'échelle d'une métropole, d'une région ou d'un territoire.

Ceux dont une partie de leur vente dépasse l'échelle régionale ne consignent pas cette part (exemple des Brasseries Kronenbourg qui consignent leurs bouteilles auprès des ménages uniquement dans la région Alsace où est localisée son usine d'embouteillage).

Seuls V & B, Club Maté et le Kiosque Boréal, qui collectent des bouteilles de boissons produites à l'étranger (Belgique et Allemagne) sortent de cet aspect local.

Ce fonctionnement est mis en œuvre pour des raisons logistiques (systèmes de distribution et de collecte) et économiques.



Figure 3 - Localisation des dispositifs de réemploi réutilisation d'emballages ménagers interviewés

On peut noter que ce rayon d'action des dispositifs correspond à celui identifié dans une précédente étude de l'ADEME¹⁵ comme étant un rayon où les bénéfices environnementaux sont reconnus pour des emballages verre réutilisés versus verre à usage unique. Une étude en cours sur 10 dispositifs (cf. § 1.1) menée par l'ADEME permettra d'affiner cette analyse.

¹⁵ADEME, Bilan des connaissances économiques et environnementales sur la consigne des emballages de boissons et le recyclage des emballages plastiques, Octobre 2008 ; ADEME, Emballages industriels : évaluation environnementale, économique et sociale de l'intérêt comparé entre réutilisation et usage unique – Emballages consignés en Cafés Hôtels et Restaurants, Juin 2010.



2.2. Produits commercialisés et emballages consignés

La totalité des produits vendus hors cas des gobelets réutilisables sont conditionnés dans des emballages en verre (bouteilles ou verrines). Ce sont avant tout des boissons alcoolisées, la bière et le cidre, qu'on retrouve dans ces dispositifs. D'autres liquides tels que les huiles et vinaigres, les jus ou les sodas peuvent être également embouteillés dans des emballages consignés. La consigne des bouteilles de vin existe mais semble informelle et éparse (cf. introduction).

Comme cela a été évoqué en introduction, il semble qu'au-delà des dispositifs recensés d'autres existent sous forme moins officielle et très localement et peuvent concerner d'autres produits tels que les produits laitiers, soupes, ... et donc des emballages de type pots en verre.

2.3. Taille des dispositifs

Les plus gros volumes de vente en emballages consignés concernent les sodas à Mayotte (Mayco) et pour la bière Météor et Brasseries Kronenbourg (Alsace) où la consigne a perduré, et où de nombreuses grandes surfaces continuent à vendre des bouteilles consignées. Ils concernent également V & B, enseigne de distribution nationale de bières allemandes et belges, qui sont des pays pratiquant la consigne obligatoire.

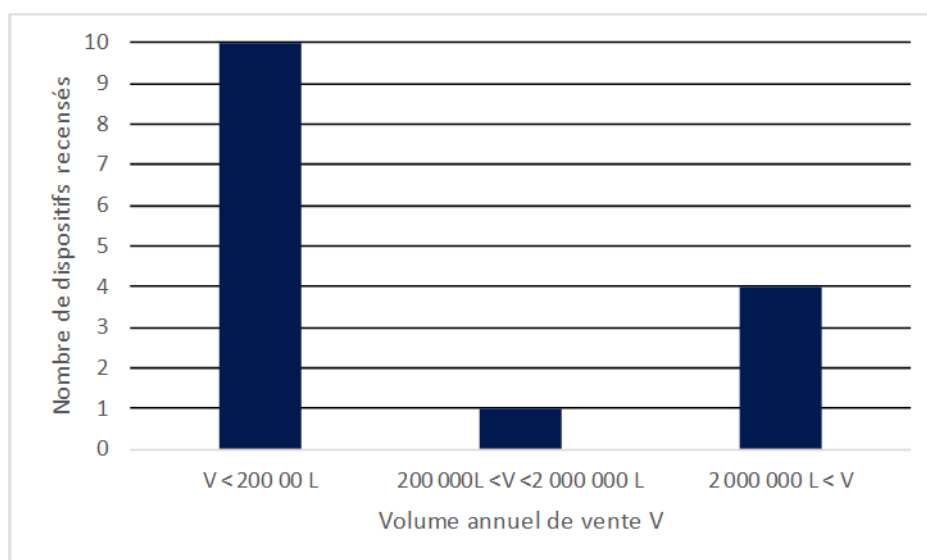


Figure 4 - Volume des ventes pour 15 dispositifs (hors cas particulier des gobelets réutilisables)

La plupart du temps, la consigne repose sur les 2 circuits de vente des producteurs (« B to C » et « B to B »), ce qui permet d'amortir le parc de bouteilles et l'équipement de lavage en réduisant le taux de renouvellement du stock car les taux de retour sont meilleurs sur le « B to B » que sur le « B to C ».

2.4. Lieux de collecte

Dans la quasi-totalité des dispositifs recensés (14 dispositifs sur 16), les emballages consignés sont collectés sur les points de vente des produits.

Les magasins partenaires sont généralement des points de vente en directe ou des petits/moyens magasins d'alimentation générale.

Cela permet entre autre à ces points de vente de fidéliser leurs clients mais les oblige en contrepartie à prévoir un espace de stockage pour les bouteilles sales.

La grande distribution (alimentaire) n'est pas un point de collecte des emballages consignés hormis en Alsace, où deux acteurs historiques locaux Météor et Kronenbourg aux ventes importantes ont permis de mettre en œuvre des dispositifs de collecte adaptés (machines de déconsignation) aux bouteilles consignées. Cette déconsignation est supprimée par certaines enseignes.

Dans toutes les autres régions, lorsqu'un producteur vend en grande distribution, celle-ci n'accepte pas de collecter leurs bouteilles et d'appliquer le système de consigne.

Dans le cas du kiosque de collecte Boréal, le lieu de collecte est situé sur le parking d'une grande surface, qui a vu ce moyen de fidéliser des clients par l'attribution d'un bon d'achat.

2.5. Types de dispositifs

Trois types de dispositifs de réemploi/réutilisation mis en œuvre actuellement en France peuvent être distingués à partir des 16 initiatives interviewées :

- Distribution de produits préemballés et collecte d'emballages réemployables – réutilisables ;
- Distribution de produits en vrac et collecte d'emballages réemployables – réutilisables ;
- Collecte d'emballages réutilisables.

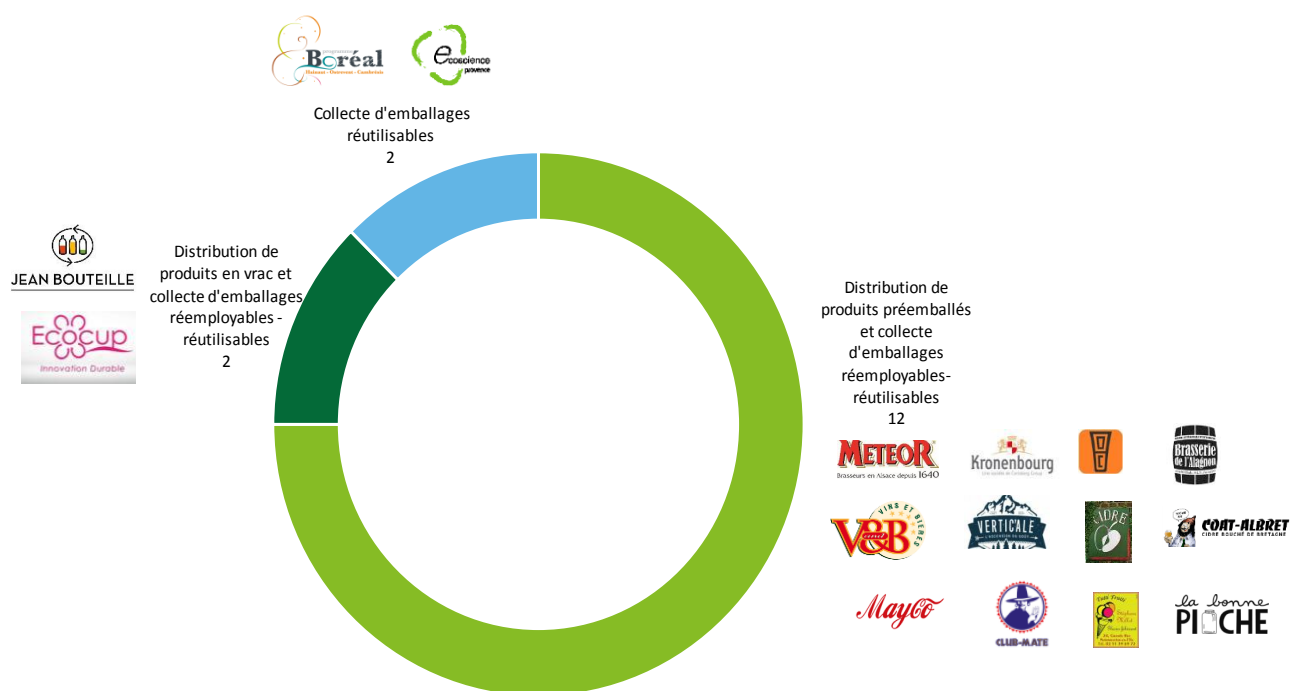
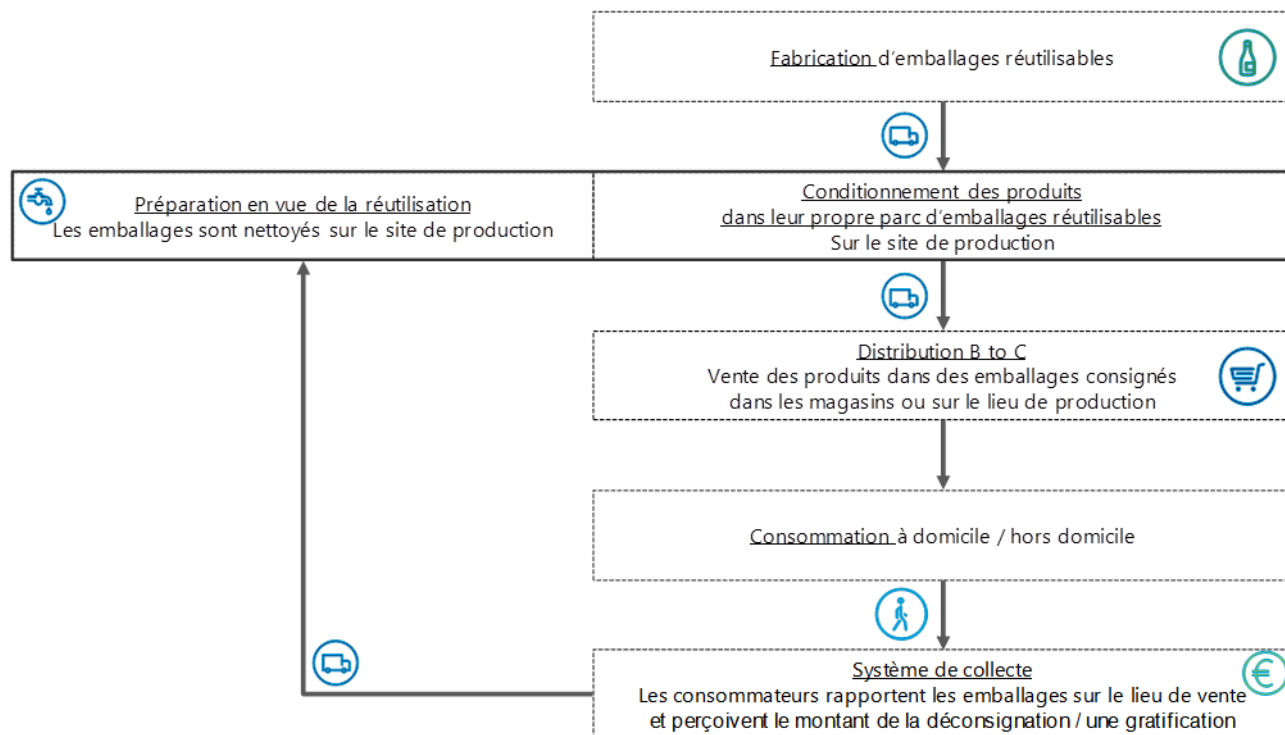


Figure 5 - Répartition des 16 dispositifs recensés selon 3 typologies



2.5.1. Distribution de produits préemballés et collecte d'emballages réemployés – réutilisables

Ce type de dispositif correspond au modèle traditionnel de la consigne : parmi les 16 initiatives observées, 12 en font partie (Météor, Brasseries Kronenbourg, Brasserie de l'Alagnon, Brasserie Vertic'ale, La Boc, Cidrerie de St Aignan sur Ry, Coat Albret, Mayco, Club Maté, V and B, Glacier Tutti Frutti, La Bonne Pioche), et ont été mises en œuvre depuis 1925 pour la plus ancienne (Météor) et depuis 2016 pour la plus jeune (Brasserie Vertic'ale).



Dans ce type de dispositif :

- Les producteurs/artisans/industriels conditionnent leurs produits dans leur propre parc d'emballages réemployables et les vendent aux consommateurs directement sur le lieu de production ou au travers d'un réseau de magasins partenaires ;
- Les consommateurs rapportent leurs emballages sur le lieu de vente et perçoivent le montant de la déconsignation ou une gratification ;
- Les producteurs/artisans/industriels/grossistes récupèrent les emballages vides en même temps qu'ils livrent de nouveaux produits ;
- Les producteurs/artisans/industriels effectuent le lavage de leurs propres emballages réemployables sur leur site de production.

Les producteurs/artisans/industriels sont généralement des producteurs de boissons alcoolisées qui font le choix individuel de conditionner leurs produits dans des emballages consignés. Ce sont en grande majorité des brasseurs ou des cidriers qui vendent leur production localement.

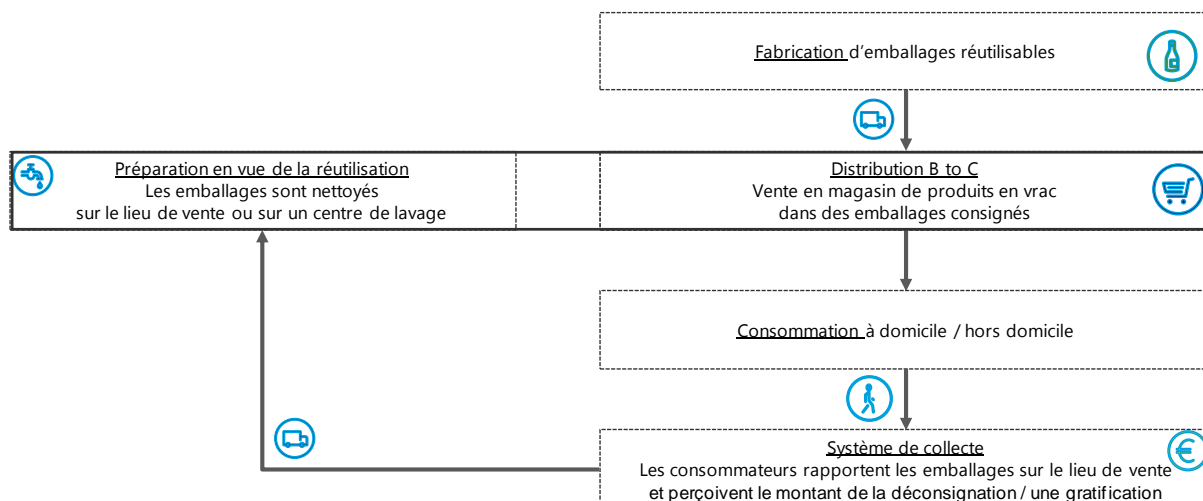
Les magasins partenaires qui distribuent les produits dans des emballages consignés doivent également collecter ces emballages et avoir un espace suffisant pour les stocker. Ce sont majoritairement des petits magasins.

Traditionnellement, lorsque l'emballage est rapporté par le consommateur, c'est-à-dire « déconsigné », celui-ci récupère en espèces le montant de la consigne (système de consigne au sens strict). Mais d'autres systèmes ont également été mis en place, les consommateurs peuvent également recevoir des bons d'achats ou des produits gratuits lorsqu'ils rapportent leurs emballages vides. (cf. chapitre 1.3)

2.5.2. Distribution de produits en vrac et collecte d'emballages réemployables-réutilisables

Ce type de dispositif correspond principalement au modèle mis en œuvre par des distributeurs vendant des produits en vrac : parmi les 16 initiatives recensées, 2 correspondent à ce type de dispositif, mais ont deux organisations très différentes.

Le premier dispositif correspond à celui mis en œuvre par Jean Bouteille depuis 2014. Une trentaine de magasins de distribution font partie de cette initiative.



Dans ce type de dispositif :

- Les magasins se fournissent en emballages réemployables ainsi qu'en produits pour la vente en vrac ;
- Les consommateurs achètent dans les magasins les produits en vrac qui sont conditionnés sur place dans des emballages réemployables ;
- Les consommateurs rapportent leurs emballages sur le lieu de vente et perçoivent le montant de la déconsignation ou une gratification ;
- En fonction des magasins :
 - le lavage peut être internalisé et réalisé en magasin lorsque celui-ci a fait le choix de s'équiper d'une laveuse dont le dimensionnement est adapté ;
 - le lavage peut être externalisé et réalisé par un prestataire qui récupère les emballages vides, les nettoie dans un centre de lavage, situé maximum à 250 Km, avant de les redistribuer aux magasins.

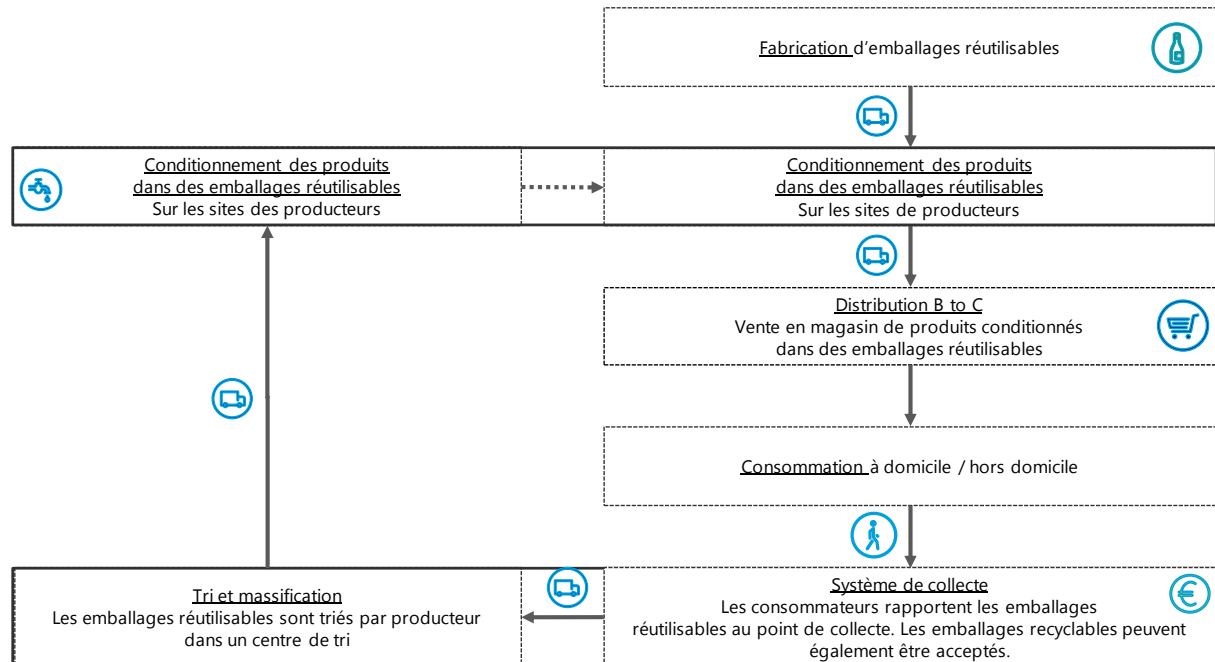
Dans le cas d'un lavage externalisé, ce type de dispositif repose fortement sur le prestataire de lavage qui assure la gestion du parc d'emballages consignés (souvent mutualisé avec plusieurs points de vente). Ce prestataire vend ou loue les emballages aux magasins, assure le lavage des bouteilles récupérées et la logistique (transport entre le centre de lavage et les magasins partenaires).

Le second dispositif correspond aux dispositifs des gobelets réutilisables mis en œuvre sur des éco-événements et illustrés ici par Eco-cup. Ce dispositif a pour principe de mettre à disposition de vendeurs de boissons présents sur les événements des gobelets réutilisables pour servir les spectateurs, participants (particuliers). Le lieu de vente et de consommation est le même et le système de consigne est facile à mettre en œuvre. Le lavage est soit internalisé chez l'organisateur (association, restaurateur lui-même ou collectivité), soit réalisé par l'entreprise de service qui vend ou loue les gobelets à l'organisateur. Le système de lavage est mobile ou sur une antenne régionale.

2.5.3. Collecte d'emballages réutilisables

2 types de dispositifs ont été observés : celui du Kiosque Boréal et celui d'Ecoscience Provence.

Le kiosque Boréal correspond principalement à un dispositif de collecte d'emballages réutilisables et recyclables, où l'emballage est abandonné par le consommateur à un point de collecte. Il s'agit de réutilisation au sens où l'emballage n'est pas géré et récupéré par un conditionneur et/ou un distributeur, mais abandonné par le consommateur et récupéré par un autre acteur (collectivité, négociant de bouteilles d'occasion...)



Dans ce type de dispositif :

- Les points de collecte des emballages réutilisables sont dissociés des points de vente et ils permettent également de collecter des emballages recyclables (mais non réutilisables). Ces points de collecte correspondent à des points d'apport volontaire.
- Les consommateurs rapportent leurs emballages réutilisables ou recyclables aux points de collecte et reçoivent une gratification.
- Dans ce type de dispositif, la gratification n'est pas donnée par le producteur d'emballages consignés, mais par un tiers (distributeurs, collectivités) qui trouve un intérêt dans le dispositif (fidélisation de la clientèle pour les distributeurs, réduction des coûts de gestion des déchets d'emballages et des dépôts sauvages pour les collectivités, etc.)
- Les emballages réutilisables sont collectés par un grossiste qui massifie les emballages sales réutilisables, avant de les redistribuer aux industriels, qui effectuent eux-mêmes le lavage de leurs propres emballages.

Dans le cas du kiosque Boréal, la massification avant lavage est également faite avec les emballages distribués en BtoB.

Les emballages recyclables sont eux collectés comme pour un point d'apport volontaire classique. Pour le kiosque Boréal, le but premier était d'augmenter la part de verre collectée auprès des habitants. Afin de privilégier la prévention (et donc ici le réemploi), la machine de déconsignation a été développée pour être capable de distinguer les bouteilles consignées de celles qui ne le sont pas.

Ce type de dispositif est assez récent et peu déployé à ce stade. Compte tenu des quelques retours d'expérience, il semble que la viabilité de ce type de dispositif repose a priori essentiellement sur les emballages recyclables plutôt que sur les emballages réutilisables du fait du faible taux de bouteilles réutilisables et d'une communication non spécifique.

L'autre dispositif, mis en œuvre par Ecoscience Provence, est celui de l'organisation du lavage pour des emballages récupérés par les producteurs eux-mêmes. Il s'agit d'un service rendu pour apporter les moyens de lavage aux producteurs. Ce système a pris fin suite à l'arrêt de l'activité de la société de lavage. Cependant, un nouveau projet est en cours pour y pallier.

2.6. Éléments techniques sur les emballages

2.6.1. Emballages primaires réutilisables

Bouteilles ou verrines

Dans la plupart des dispositifs étudiés (9 sur 16), les emballages réutilisables sont plus robustes que les emballages à usage unique mis sur le marché par les autres producteurs. Les brasseries Météor, Kronenbourg, V&B, kiosque Boréal (qui commercialise ou collecte les bouteilles de bières belges et allemandes), les producteurs de boissons rafraîchissantes Mayco et Club Maté et Jean Bouteille utilisent des bouteilles légèrement plus lourdes et plus résistantes que des bouteilles à usage unique. Le glacier Tutti Frutti utilise des verrines avec un verre plus robuste pour la vente de ses desserts glacés en verrines consignées. Eco-cup utilise un plastique épais rigide.

Les bouteilles sont fabriquées pour la plupart en France ou en Allemagne. La production en Allemagne a été citée essentiellement par des producteurs de boissons se situant à proximité de ce pays voisin ou par des importateurs de bières allemandes.

Les brasseries consignent en priorité les bouteilles de 75 cl plutôt que celles de 33cl (pour des raisons de logistique, le mélange des bouteilles dans une même caisse n'étant pas possible et le rangement des 33 cl sans casse étant plus délicat).

Dans des cas de partage de parcs de bouteilles entre différents producteurs et/ou de lavage mutualisé, les étapes de lavage et de redistribution sont facilitées lorsqu'il y a une certaine homogénéité de capacité, format et de teinte entre les bouteilles des producteurs. Cela peut représenter un frein à la mise en œuvre de système de consigne dans la mesure où la forme des bouteilles est un moyen pour les producteurs de se différencier de leurs concurrents aux yeux des consommateurs.

Bouchons

Tous les types de bouchons sont utilisés (bouchon mécanique, capsule métallique, bouchon liège) et ne semblent pas être un critère discriminant pour la mise en place d'un système de consigne.

Étiquettes et colles

Le choix du type d'étiquette et de la colle est critique pour la mise en place d'un système de consigne, notamment pour l'étape de lavage.

Il existe deux grandes familles d'étiquettes : les étiquettes sèches, dites « traditionnelles », qui doivent être collées sur les bouteilles, et les étiquettes adhésives, aussi appelées « autocollantes ». Les étiquettes adhésives prennent aujourd'hui une part de plus en plus importante sur le marché par rapport aux étiquettes traditionnelles.

Les étiquettes adhésives présentent des avantages de rapidité de mise en œuvre, de coût réduit et offrent un visuel de meilleure qualité, mais elles présentent l'inconvénient d'être très difficiles à décoller et laissent davantage de résidus sur les bouteilles, ce qui complexifie, voire rend impossible, le lavage et la réutilisation des bouteilles. De la même façon avec les étiquettes sèches, le choix de la colle est essentiel pour l'étape de lavage et la réutilisation des bouteilles.

Un compromis doit donc être trouvé entre facilité de mise en œuvre, rendu visuel et facilité de lavage lors du choix de l'étiquette. Ce compromis se fait naturellement lorsque c'est le même acteur qui réalise les différentes étapes, mais il représente un frein à la mise en place de système de consigne lorsque ce sont différents acteurs qui réalisent les étapes ou lorsque le parc de bouteilles ou le lavage est mutualisé.

Notons que trois dispositifs ont contourné cette problématique associée au choix des étiquettes en utilisant :

- des bouteilles sérigraphiées (Mayco, Jean Bouteille) ;
- des étiquettes qui ne se décollent pas au lavage (La Boc).



2.6.2. Emballages secondaires pour le transport des bouteilles consignées

Les bouteilles consignées sont souvent transportées dans des caisses de bouteilles qui sont elles-mêmes consignées. Elles servent également pour la manutention et le stockage des bouteilles sales dans les magasins. La majorité de ces caisses sont des caisses CFP (Caisse France Plastique) utilisées traditionnellement pour les transports entre les sites de production, les distributeurs-grossistes en boissons et les cafés / hôtels / restaurants. Tous les acteurs interviewés ont fait part de la difficulté de trouver sur le marché des caisses CFP, celles-ci n'étant plus fabriquées en France. Un marché de l'occasion existe mais ne permettrait pas de répondre suffisamment aux besoins. Cela constitue un frein à la mise en œuvre de la logistique.

Certains utilisent également des caisses jetables en carton mais qui ne sont pas conçues pour ranger et stocker les bouteilles rapportées dans les points de vente.

2.7. Lavage des emballages réutilisables

2.7.1. Localisation du lavage

Localisation du lavage	Dispositif recensé
Lavage sur le site de production / sur le site de conditionnement	Cidrerie de St Aignan sur Ry
	Coat Albret
	Mayco
	Météor
	V and B
	Brasserie de l'Alagnon
	Brasseries Kronenbourg
	Brasserie Vertic'ale
	Club Maté
	La Boc
	La Bonne Pioche
Centre de lavage	Ecoscience Provence
	Jean Bouteille
	Eco-Cup
Lavage sur le point de vente	Glacier Tutti Frutti ¹⁶
	Jean Bouteille
Lavage internalisé ou externalisé selon les brasseurs	Kiosque Boréal

Tableau 2- Localisation du processus de lavage selon les dispositifs

Comme nous pouvons l'observer dans le tableau ci-dessus, le lavage se déroule principalement chez les producteurs/embouteilleurs qui massifient les stocks de bouteilles sales avant de réaliser ponctuellement le lavage de ces bouteilles avec leur propre laveuse.

Cependant, la laveuse représente un investissement que certains producteurs ne peuvent ou ne souhaitent pas réaliser pour des raisons financières ou logistiques. Certains producteurs / embouteilleurs payent ainsi des prestations de lavage. Les bouteilles sales collectées sont ainsi transportées jusqu'à un centre de lavage indépendant, nettoyées avant d'être redistribuées. Cette prestation semble être plus adaptée pour des petits producteurs d'un même territoire qui n'ont pas des volumes de vente suffisants pour amortir l'achat individuel d'une laveuse mais qui, collectivement, peuvent rassembler un parc de bouteilles important.

¹⁶ Les emballages de Tutti Frutti sont des verrines qu'ils utilisent pour conditionner des entremets glacés



Enfin, le lavage peut s'effectuer directement dans les magasins qui s'équipent d'une laveuse. Cela demande un espace suffisant pour stocker les emballages réutilisés. C'est par exemple le cas de certains magasins qui s'équipent de mini-laveuses fournies par Jean Bouteille ou le cas de l'artisan glacier Tutti Frutti qui nettoie ses verrines consignées.

Concernant le vin, il ne faut pas oublier la pratique de lavage chez le producteur qui n'a pas pu être mise en évidence dans cet état des lieux.

2.7.2. Taux d'utilisation des équipements de lavage

La figure ci-dessous présente le taux d'utilisation des laveuses pour les dispositifs observés¹⁷ et dont les données sont disponibles :

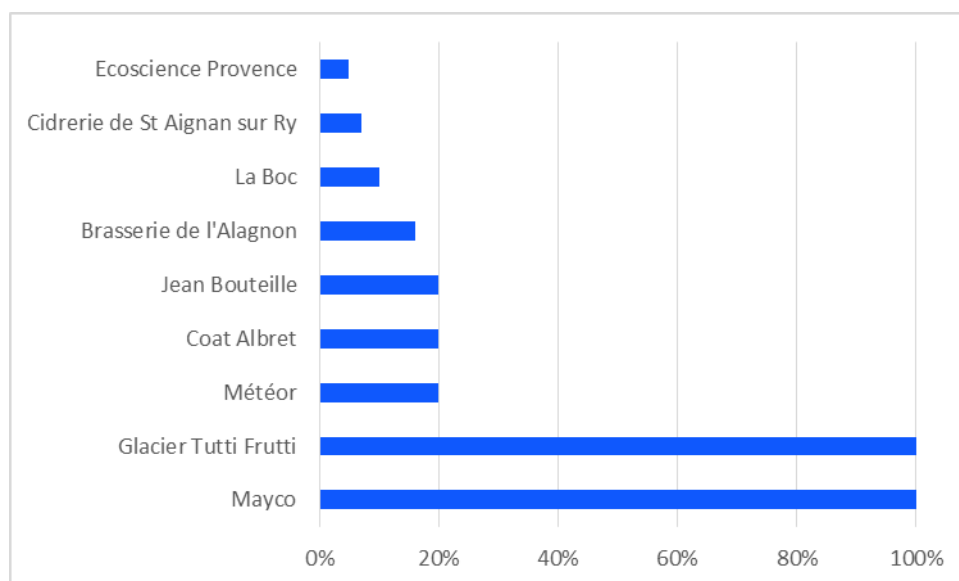


Figure 6 - Taux d'utilisation des laveuses

Dans tous les dispositifs, mis à part le producteur Mayco à Mayotte et le glacier Tutti Frutti qui utilisent leurs laveuses tous les jours, **les laveuses sont utilisées au maximum une journée par semaine.**

Alors que certaines initiatives souhaiteraient se lancer dans la consigne mais sont freinées par l'investissement que représente l'achat de la laveuse ou par le coût d'une prestation de lavage externalisé, une piste intéressante pourrait être de mutualiser les laveuses existantes sous exploitées.

2.8. Retour par les consommateurs

Les consommateurs jouent un rôle clé dans les dispositifs de consigne et leur manière de fonctionner car le taux de retour des emballages consignés et le nombre de réutilisations de chaque emballage conditionnent les performances environnementales et économiques des dispositifs.

Pour que les consommateurs rapportent les emballages réutilisables, un système d'incitation financière est généralement mis en place pour les inciter à le faire : une consigne au sens strict (montant payé à l'achat et restitué lorsque le consommateur rapporte son emballage) ou une gratification (montant versé au consommateur qui rapporte son emballage, en espèce, en bons d'achat, etc..).

Le montant de l'incitation financière pourrait être un des facteurs influençant les taux de retour des emballages consignés, particulièrement dans les endroits où la consigne n'est pas encore une habitude chez les consommateurs. Au vu des initiatives recensées, il semble que des faibles taux de retour puissent être corrélés à des montants de consigne faibles et inversement. Cela resterait cependant à confirmer par une étude auprès des consommateurs par exemple.

¹⁷ Le taux d'utilisation des laveuses dans le dispositif du kiosque Boreal n'a pas pu être calculé par manque de visibilité

La **communication et la sensibilisation des consommateurs est également un facteur qui influence sensiblement le taux de retour**. Alors que certains dispositifs communiquent uniquement de manière orale sur la consigne, d'autres comme Mayco, Météor, La Boc et Jean Bouteille mentionnent sur les bouteilles qu'elles sont consignées et leur taux de retour est supérieur à 80%.

2.9. Conclusion

La consigne, un dispositif intéressant pour les acteurs qui l'ont mis en œuvre :

16 dispositifs de collecte des emballages pour réemploi-réutilisation (ci-après nommés dispositifs de consigne) ont été recensés et interviewés. Selon les informations réunies, d'autres existent de manière plus informelle. Ainsi, à l'opposé de l'évolution des pratiques de ces dernières années vers l'utilisation d'emballages à usage unique et malgré la tension des marchés, **certains acteurs ont conservé ou mis en œuvre un dispositif de consigne de leurs emballages par intérêt économique et/ou environnemental (convaincus de l'effet bénéfique de leur action) et/ou pour fidéliser leur clientèle**. On peut noter que la plupart du temps, la consigne repose sur les 2 circuits de vente des producteurs (« B. to C. » et « B. to B. ») afin d'amortir le parc de bouteilles et l'équipement de lavage en réduisant le taux de renouvellement du stock car **les taux de retour sont meilleurs sur le « B to B » que sur le « B to C »**. Ces bénéfices économiques et environnementaux seront étudiés grâce à l'évaluation en cours (2016-2018) de 10 dispositifs de collecte d'emballages ménagers pour réemploi-réutilisation pilotée par l'ADEME.

La consigne existe pour des emballages en verre (hors cas des gobelets réutilisables) :

L'ensemble des 16 dispositifs concerne des emballages de type bouteilles en verre contenant majoritairement de la boisson. Seul un dispositif et les systèmes informels semblent indiquer que la consigne concerne également les pots en verre (soupe, produits laitiers, glace, etc.). On peut noter le cas particulier des gobelets utilisés lors de manifestations, événements pour distribuer la boisson et qui sont en règle générale en polypropylène.

La consigne, un dispositif à l'échelle locale ou régionale :

Une large majorité des dispositifs est portée par les producteurs/embouteilleurs qui s'organisent individuellement, à l'échelle locale ou régionale, avec leurs points de vente pour gérer les flux de bouteilles et les flux financiers, et s'occupent eux-mêmes du lavage des bouteilles. Bien souvent ces producteurs vendent en B. to C. mais également en B.to B.

Une collecte des bouteilles consignées inexistante dans la grande distribution hormis en Alsace :

Les **lieux de collecte** des emballages en B. to C. sont **principalement les lieux de vente en direct et les petites et moyennes surfaces alimentaires**. Hormis le cas de la grande distribution en Alsace (cf. §2.7), aucune grande surface alimentaire ne collecte les emballages consignés et les acteurs des dispositifs étudiés n'arrivent pas à y mettre en œuvre la consigne.

En Alsace la grande distribution est associée historiquement sur la consigne d'emballages de produits vendus en forte quantité à identité régionale, avec un taux de retour élevé. Mais **selon les acteurs, ce positionnement en grande distribution est de plus en plus difficile à maintenir** car les acteurs de la distribution (place, temps nécessaire) le trouvent comme trop contraignant. La grande distribution représente encore les plus grands volumes d'emballages consignés nationaux auprès des particuliers.

De nouveaux dispositifs basés sur le développement de la vente en vrac

En parallèle des dispositifs de consigne pour réemploi traditionnels mis en œuvre par les producteurs, de nouveaux dispositifs d'emballages consignés voient le jour, liés à la vente de produits en vrac. Ces emballages permettent le conditionnement du produit et le retour de l'emballage. Ces dispositifs bénéficient du développement de la vente en vrac.

Des équipements coûteux et difficiles à trouver :

L'**investissement initial est important** : équipement de lavage, bouteilles souvent plus lourdes que celles à usage unique, caisses permettant la manutention. Selon les acteurs, le matériel d'occasion serait difficile à trouver en France. Les **équipements de lavage** sont souvent achetés par chaque producteur/embouteilleur, et compte tenu des volumes de production, ces équipements sont souvent **sous-utilisés**.

Des taux de retour importants avec une communication adaptée et une incitation financière :



Les **taux de retour** sont **très variables** d'un dispositif à l'autre. Les dispositifs présentant un taux de retour élevé sont ceux qui ont mis en œuvre une communication auprès des particuliers importante (explication orale, affichage, logo) et une incitation financière soit sous forme de consigne au sens strict (montant payé à l'achat et restitué lors du retour) ou une gratification (bons d'achats, autre). Ces constats devront être validés par une étude auprès des consommateurs.

La consigne, des dispositions réglementaires souvent méconnues:

Tous les metteurs en marchés (12 des 16 dispositifs) recensés ne contribuent pas à des éco-organismes en vue de verser l'éco-contribution à la REP Emballages ménagers. Or, selon la réglementation, s'ils n'adhèrent pas à un éco-organisme de la REP Emballages, leur système individuel doit être validé par l'Etat (cf. § 1.2.2). S'ils adhèrent à un de ces éco-organismes, toute première mise sur le marché d'emballages ménagers (avant réemploi) nécessite une éco-contribution, qui peut bénéficier d'un bonus (ce bonus n'est pas encore en place pour les mises en marchés 2018) lorsque le réemploi des emballages est mis en œuvre en aval (cf. § 1.2.2). Enfin, les montants de consignation appliqués ne correspondent pas toujours aux montants indiqués dans l'arrêté du 1er août 2001 fixant les taux de consignation des emballages dans le secteur des boissons¹⁸.

¹⁸ <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000406764>



3. La consigne par type de marché : Contexte & Fiches « Retour d'expérience »

3.1. Préambule

Afin de situer les différents dispositifs, le contexte de production des produits emballés (bière, cidre, boissons rafraîchissantes, vin et autres) est présenté et une analyse de la pratique de la collecte pour réemploi-réutilisation est synthétisée.

Après chaque contexte, une fiche individuelle a été réalisée pour chaque initiative recensée. Dans chacune de ces fiches, sont présentés l'activité générale, la localisation, les produits concernés, les acteurs partenaires, ainsi que des éléments techniques et économiques sur les différentes étapes du cycle de vie des emballages au sein du dispositif.

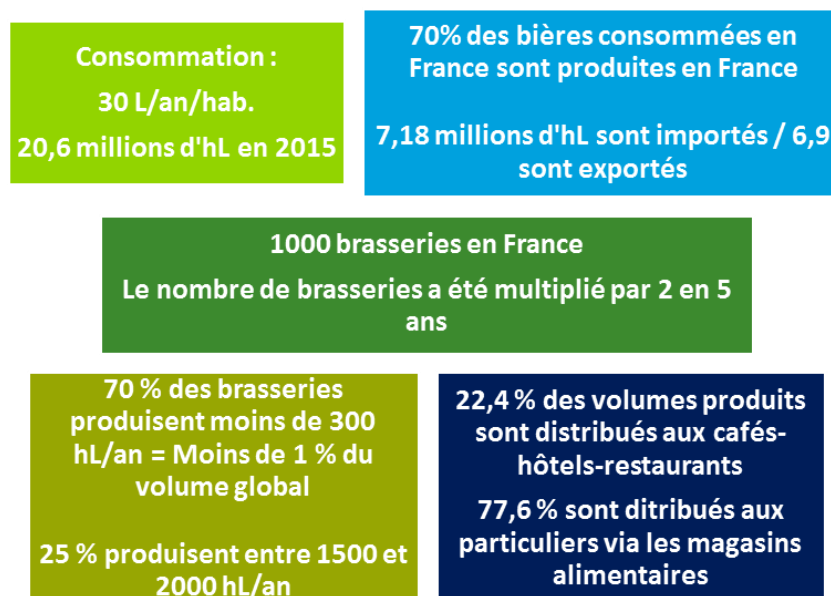
3.2. Les bouteilles de bière & le système de réemploi-réutilisation

3.2.1. Contexte de la production de bière & le réemploi-réutilisation des emballages

Afin de qualifier le réemploi-réutilisation des bouteilles en verre chez les brasseurs, 2 principaux syndicats professionnels ont été contactés : l'association des brasseurs de France et l'association des brasseurs indépendants.

N'est pas traitée ici la consigne en CHR (bouteilles et fûts). Des données, à ce propos, sont fournies par le Conseil National de l'Emballage dans son étude « Emballages & Economie Circulaire » de septembre 2014 et dans son ouvrage « Emballages et consigne : panorama des systèmes de réemploi » d'avril 2016 ; ainsi qu'auprès de la Fédération Nationale des Boissons (<http://fnb-info.fr/fr/Le-re-remplissable-qu-est-ce-que-c-est-530.html>)

Les quelques caractéristiques de la production de bière (source : Association des Brasseurs de France - 2016) sont :



L'Annuaire Professionnel de la Brasserie, Malterie, Houblon 2016, réalisé par Robert Dutin et recensant 795 brasseries, est élaboré à partir d'une enquête individuelle auprès de chaque brasseur. Cette enquête permet d'identifier les brasseries qui consignent leurs bouteilles ou les récupèrent (pas de gratification) pour les laver et les réemployer.

Ainsi, sur la moitié Nord de la France (Hauts de France, Ile-de-France, Bretagne, Normandie, Pays de la Loire, Grand-Est, Bourgogne, Franche-Comté), Robert Dutin évalue à 14 % du parc des bouteilles vendues (55 brasseries impliquées), les bouteilles récupérées pour réutilisation-réemploi. L'évaluation pour la moitié Sud de la France n'a pas pu être réalisée mais le nombre de brasseries concernées semble encore plus important.

Selon l'Association des Brasseurs de France et les retours d'expérience, le réemploi-réutilisation des bouteilles est géré en général en fonction des typologies des brasseries :

- pour les brasseries de moins de 300 hL/an qui sont principalement en vente directe chez le producteur et sur les marchés dans un rayon d'environ 5 Km, la consigne peut être pratiquée avec un lavage simple et souvent manuel ;
- pour les brasseries de 1500 à 2000 hL/an au rayon de vente jusqu'à 30 Km et aux typologies de distribution différente avec une vente en direct de 20 à 40 % des ventes, la consigne peut être conservée avec les mêmes moyens mais souvent l'obligation de changement de matériel conduit à son abandon ;
- Nous présentons ci-après plusieurs exemples concrets de réemploi-réutilisation de bouteilles sur ce type de brasseries.
- pour les grandes brasseries, comme Météor et Kronenbourg en Alsace, il y a une consigne des bouteilles historique et importante, car le lavage a été intégré dès le départ dans leur système industriel et des machines de déconsignation ont été mises en œuvre dans les grandes et moyennes surfaces (GMS) de l'alimentation. Il s'agit des deux seuls cas connus de collecte des bouteilles dans des grandes surfaces en France, puisqu'ensuite seuls de petits magasins de proximité acceptent parfois de collecter les bouteilles.

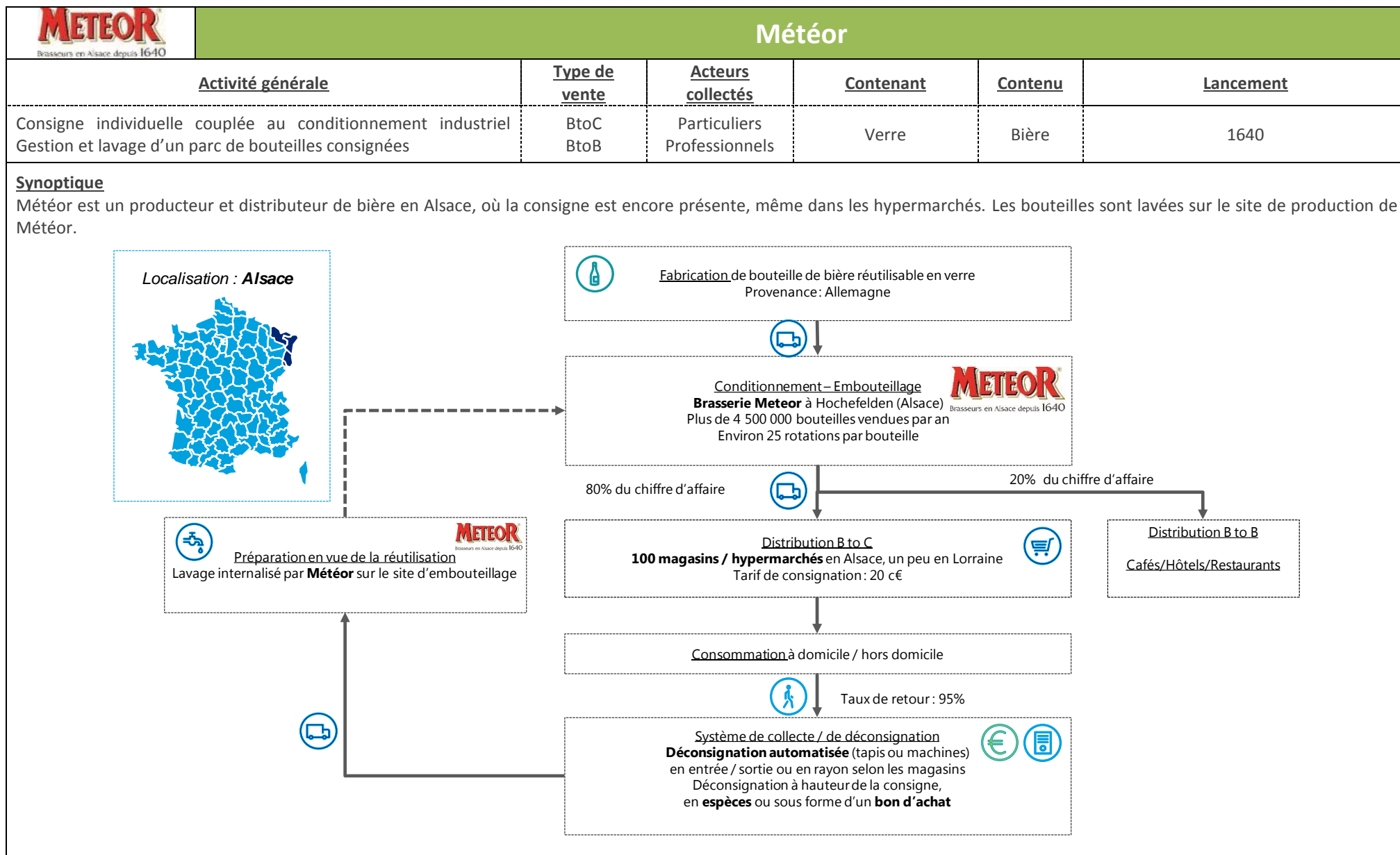
3.2.2. 7 fiches « retour d'expérience » sur le produit bière




Sont présentés ci-après 7 retours d'expérience :

- Météor,
- Brasseries Kronenbourg (Groupe Carlsberg),
- Brasserie de l'Alagnon,
- Brasserie Verticale,
- La Boc,
- V & B,
- Kiosque Boréal.



3.2.2.1. Météor



	Météor	
	Météor	
Technique		
<p>Emballage primaire – Bouteille</p> <ul style="list-style-type: none"> - Bouteilles en verre de 75cl (majorité) et de 33cl. - Couleur du verre : vert - Bouchon couronne - Bouteille sans numéro de série. - Colle hydrosoluble entre la bouteille et l'étiquette <div style="text-align: center;">  </div> <p>Météor et Kronenbourg utilisent le même format de bouteille 75cl vendue en Alsace. Pour la 33cl, Météor et Kronenbourg utilisent des bouteilles différentes.</p>	<p>Emballage secondaire</p> <ul style="list-style-type: none"> - Livraison des bouteilles pleines avec caisses réutilisables ou emballage carton selon le magasin - Stockage des bouteilles vides dans des caisses réutilisables ou dans des demi-palettes métalliques 	<p>Lavage</p> <ul style="list-style-type: none"> - Utilisation d'une laveuse de grande capacité dans la fabrique de bière Meteor. - Capacité de la laveuse : 20 000 bouteilles par heure - Prix de la laveuse d'occasion : 30 000EUR - Nb ETP : 2 personnes, un jour par semaine - Température de lavage : 80°C - Séchage entre le lavage et la mise en bouteille : non
<p>Organisation</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Avec les producteurs de bouteilles</u> Achat de bouteilles réutilisables fabriquées en Allemagne qui sont spécialement conçues pour la réutilisation. Elles sont plus lourdes que des bouteilles à usage unique. Elles sont réutilisées 25 fois en moyenne pendant leur durée de vie. - <u>Avec Kronenbourg</u> Météor et Kronenbourg se mettent d'accord pour commander des bouteilles 75cl au même format. Si Météor récupère par mégarde des bouteilles de Kronenbourg, la brasserie peut ainsi les réutiliser. Les deux brasseries peuvent ainsi réutiliser indifféremment toutes les bouteilles déconsignées qu'elles récupèrent. Chaque brasserie possède sa laveuse. - <u>Avec les supermarchés et hypermarchés</u> Chaque magasin sépare les bouteilles selon la marque (Météor ou Kronenbourg). Météor gère la distribution et la récupération de ses bouteilles consignées. Selon le magasin, la déconsignation se réalise via des machines de déconsignation ou via des tapis de déconsignation. Les opérations de tri selon les différents formats de bouteilles consignées sont manuelles avec le rangement dans les caisses CFP / palettes pour le retour. - <u>Avec les consommateurs</u> Après consommation, les consommateurs rapportent leurs bouteilles dans les magasins partenaires et récupèrent le montant de la consigne en espèces ou sous forme d'un bon d'achat selon le magasin. Valeur de la consigne : 20cEUR pour 75cl. 		



Mise en œuvre**Contexte / historique ayant motivé le lancement**

En Alsace, la consigne a perduré malgré la création du système de contribution financière versée aux éco-organismes. Météor a toujours vendu sa bière dans des bouteilles en verre consignées.

Etudes préliminaires réalisées avant la mise en œuvre

Pas d'étude préliminaire. C'est un dispositif qui a toujours existé.

Financement

Pas de financements extérieurs, Météor a investi sur ses fonds propres dans l'équipement nécessaire (parc de bouteilles consignées et laveuse).

Montée en puissance du dispositif

L'activité est stable. Les alsaciens ont l'habitude de rapporter leurs bouteilles de bière à leur magasin.

Activité**Evolution de l'activité**

Météor note un désintérêt progressif des hypermarchés pour la consigne qui se plaignent des problèmes de stockage générés par les bouteilles sales récupérées.

Certains magasins envisagent d'arrêter la reprise des bouteilles consignées.

Néanmoins, la consigne pour la brasserie Météor continue de progresser. Leurs bouteilles consignées sont soit consommées dans les cafés, hôtels et restaurants, soit achetées dans des supermarchés/hypermarchés pour la consommation à domicile.

Projets de développement / Perspectives

Météor est investi dans la promotion de la consigne en Alsace auprès des magasins et des consommateurs.

Météor va proposer de nouveaux formats de bouteilles consignées comme le format de 2L.

Communication aux consommateurs**Dispositifs de communication, de gratification à destination des consommateurs**

Les étiquettes utilisées comportent la mention « Bouteille consignée » et sur la contre étiquette, sont expliqués les avantages environnementaux que représentent la consigne.

Dans les hypermarchés : les bouteilles consignées sont généralement dans des rayons balisés prévus pour la consigne. Elles sont donc séparées des bouteilles à usage unique.

Dans les supermarchés : les bouteilles consignées sont généralement mélangées avec les bouteilles à usage unique.

Une campagne de sensibilisation aux impacts environnementaux a été réalisée par Kronenbourg en 2015 pour inciter les gens à rapporter leurs bouteilles consignées.

Pour valoriser son dispositif, Météor a fait réaliser une analyse de cycle de vie (ACV) de ses bouteilles consignées en 2009.


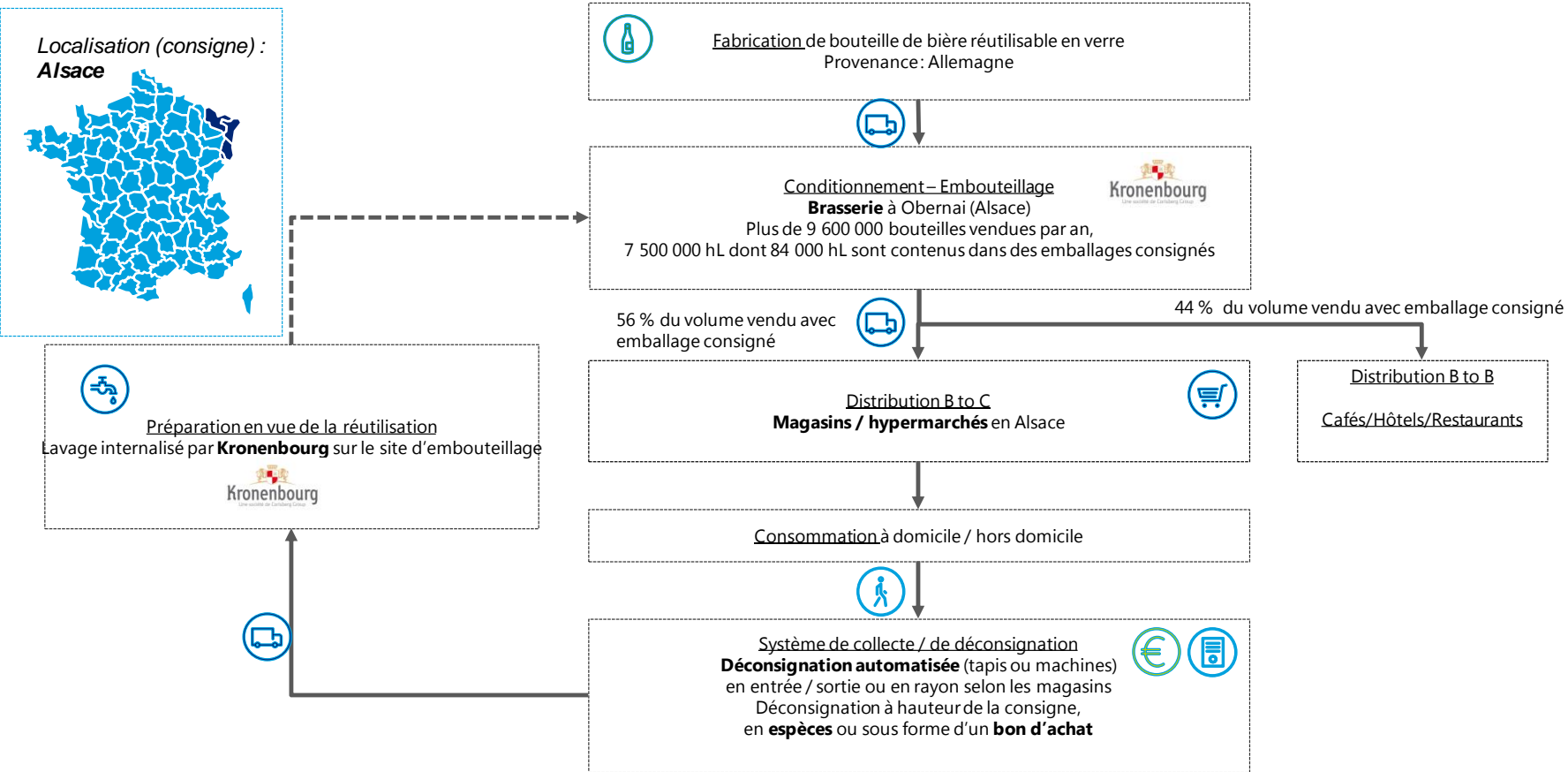
Sources et liens utiles

- Le succès de la consigne en Alsace : <http://www.lutopik.com/article/retour-vers-consigne>
- ACV d'une bouteille consignée de 75 cl de Météor : <http://www.ADEME.fr/sites/default/files/assets/documents/bilan-environnemental-bouteille-en-verre-consigne-alsace-2009.pdf>

Contact

- Véronique Debs, Responsable Marketing, Brasserie Météor : veronique.debs@brasserie-meteor.fr

3.2.2.2. Kronenbourg

	Kronenbourg				
Activité générale	Type de vente	Acteurs collectés	Contenant	Contenu	Lancement
Consigne individuelle couplée au conditionnement industriel Gestion et lavage d'un parc de bouteilles consignées	BtoC BtoB	Particuliers Professionnels	Verre	Bière	1664
<p>Synoptique</p> <p>Brasseries Kronenbourg (groupe Carlsberg) est un producteur et distributeur de bière en France. La consigne est présente uniquement en région Alsace près de l'usine de production. La collecte des bouteilles consignées est menée auprès des CHR et des points de vente aux particuliers dont les hypermarchés. Les bouteilles sont lavées sur le site de production de Kronenbourg à Obernai.</p>  <p>Localisation (consigne) : Alsace</p> <p>Fabrication de bouteille de bière réutilisable en verre Provenance: Allemagne</p> <p>Conditionnement – Embouteillage Brasserie à Obernai (Alsace) Plus de 9 600 000 bouteilles vendues par an, 7 500 000 hL dont 84 000 hL sont contenus dans des emballages consignés</p> <p>56 % du volume vendu avec emballage consigné</p> <p>44 % du volume vendu avec emballage consigné</p> <p>Distribution B to C Magasins / hypermarchés en Alsace</p> <p>Distribution B to B Cafés/Hôtels/Restaurants</p> <p>Préparation en vue de la réutilisation Lavage internalisé par Kronenbourg sur le site d'embouteillage</p> <p>Consommation à domicile / hors domicile</p> <p>Système de collecte / de déconsignation Déconsignation automatisée (tapis ou machines) en entrée / sortie ou en rayon selon les magasins Déconsignation à hauteur de la consigne, en espèces ou sous forme d'un bon d'achat</p>					



Technique

Emballage primaire – Bouteille

- Bouteilles en verre de 75cl (82% des bouteilles consignées des particuliers) et de 33cl.
- Couleur du verre : vert
- Bouchon couronne
- Bouteille sans numéro de série.
- Colle hydrosoluble entre la bouteille et l'étiquette



Kronenbourg et Météor utilisent le même format de bouteille 75cl vendue en Alsace. Pour la 33cl, Météor et Kronenbourg utilisent des bouteilles différentes.

Emballage secondaire

- Livraison des bouteilles pleines avec caisses réutilisables ou emballage carton selon le magasin
- Stockage des bouteilles vides dans des caisses réutilisables ou dans des demi-palettes métalliques

Lavage

- Utilisation d'une laveuse de grande capacité dans la fabrique de bière Kronenbourg
- Capacité de la laveuse : NC
- Prix de la laveuse d'occasion : NC
- Nb ETP : NC
- Température de lavage : NC
- Séchage entre le lavage et la mise en bouteille : NC

Mise en œuvre

Contexte / historique ayant motivé le lancement

En Alsace, la consigne a perduré malgré la création du système de contribution financière versée aux éco-organismes. C'est un dispositif qui a toujours existé.

Financement

Pas de financements extérieurs.

Montée en puissance du dispositif

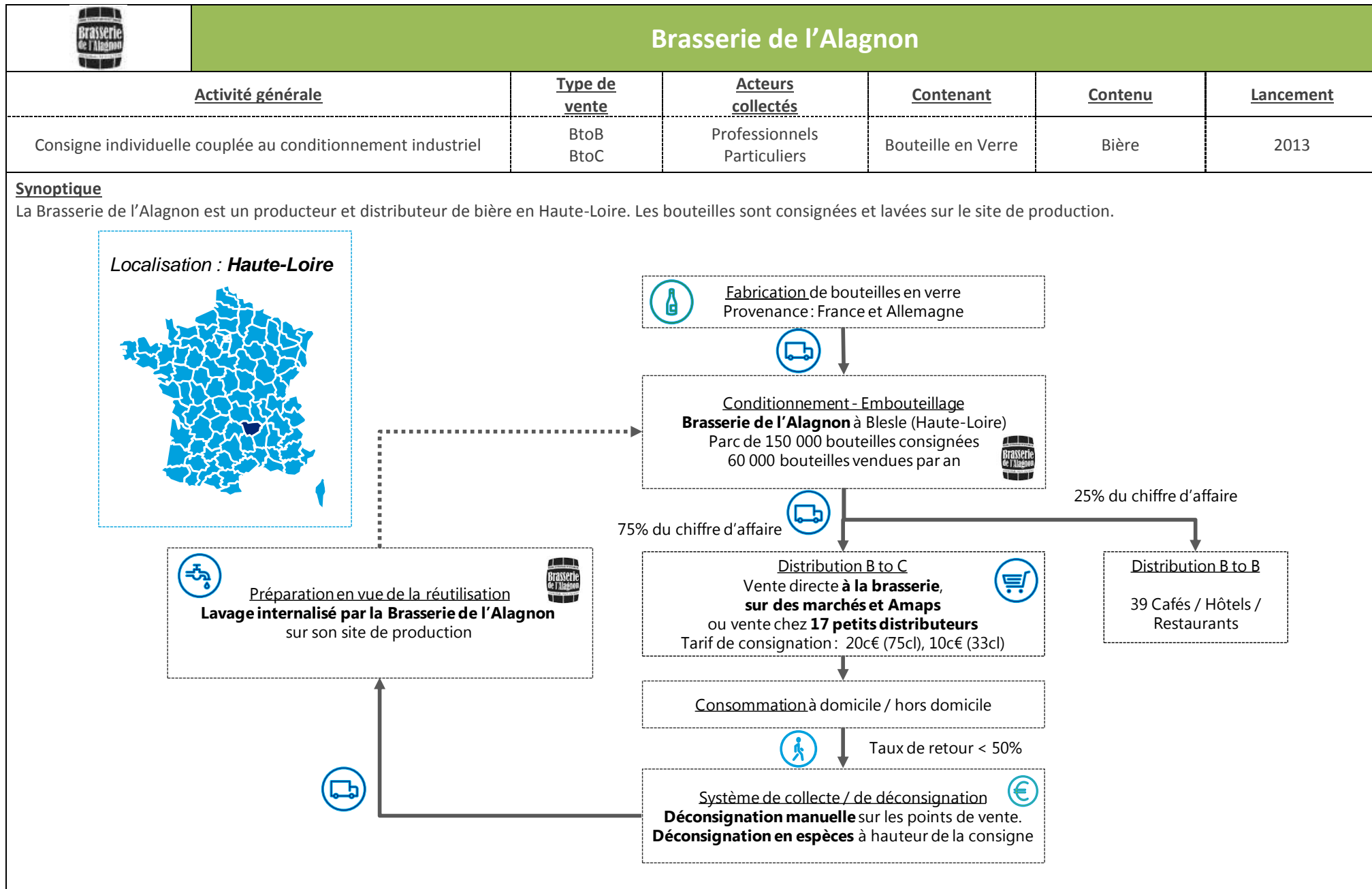
NC pour les particuliers.

Activité

Projets de développement / Perspectives

Les Brasseries Kronenbourg travaillent depuis plusieurs années sur la réduction du poids des bouteilles, la réduction des emballages secondaires et tertiaires. Les Brasseries Kronenbourg étudient également l'utilisation d'autres matériaux.

3.2.2.3. Brasserie de l'Alagnon





Brasserie de l'Alagnon

Technique

Emballage primaire – Bouteille

- Bouteilles verre de 33cl et 75cl
- Couleur du verre : brun
- Type de bouchon : capsule
- Etiquette papier avec colle hydrosoluble



Emballage secondaire – Caisse

- 50% de caisses CFP réutilisables consignées
- 50 % de caisses en carton à usage unique

Lavage

- Le lavage s'effectue dans la brasserie, grâce à une laveuse spécifique.
- Capacité de la laveuse : 2 000 bouteilles / heure
- Prix de la laveuse : 5 000EUR (achetée d'occasion, Marque : Girondine)
- Nb ETP : 2 personnes travaillant 3 jours par mois
- L'étape de mirage¹⁹ manuel se réalise en parallèle du lavage des bouteilles, ce qui baisse la vitesse moyenne du lavage à 500 bouteilles par heure.
- Température de nettoyage : 80°C
- Séchage entre le lavage et la mise en bouteille : non

Organisation

- Avec les producteurs de bouteilles

Achat des bouteilles neuves 75cl auprès de verreries françaises et des bouteilles neuves de 33cl auprès de verreries allemandes.

- Avec la brasserie

La brasserie de l'Alagnon fabrique la bière, embouteille et réalise le lavage de ses bouteilles consignées, et vend directement ses bières à la brasserie, sur les marchés et des AMAPs, La déconsignation se réalise manuellement en caisse.

- Avec les magasins

La brasserie travaille avec 17 magasins (produits régionaux, supérettes, fromageries, boucheries, ...). La vente en B to C représente 75% de leur chiffre d'affaire. La déconsignation se réalise manuellement en caisse. La collecte des bouteilles sales couplée à la livraison des bouteilles pleines aux magasins est assurée par la brasserie.

- Avec les consommateurs

Après consommation, les consommateurs rapportent leurs bouteilles directement à la brasserie ou dans les magasins partenaires et récupèrent leur consigne en espèces. Valeur de la consigne : 10cEUR pour 33cl, 20cEUR pour 75cl.

¹⁹ Contrôle de la qualité du lavage, de la propreté des bouteilles





Brasserie de l'Alagnon

Mise en œuvre

Contexte / historique ayant motivé le lancement

Alors que les bouteilles de bière n'étaient pas consignées au début de l'activité de la brasserie, certains clients avaient l'habitude de rapporter leurs bouteilles vides à la brasserie. Charlie Leroux, le gérant de la brasserie a alors décidé de mettre en place le système de consigne et réemploi des bouteilles en 2013.

Etudes préliminaires réalisées avant la mise en œuvre

Une étude de faisabilité avant la mise en œuvre a été réalisée, avec Marie-Aude Siroy, ayant auparavant travaillé dans la cidrerie « Cidre de Saint Aignan » qui consigne et lave ses bouteilles. De plus, pendant 2 ans, la brasserie a effectué des tests ponctuels de lavage de ses bouteilles chez l'entreprise Cheveau. Elle s'est finalement munie d'une laveuse d'occasion pour internaliser le lavage de ses bouteilles consignées.

Financement

La brasserie n'a pas reçu d'aide financière pour son dispositif de bouteilles consignées.

Montée en puissance du dispositif

Depuis 3 ans, le taux de retour des bouteilles consignées n'a pas évolué significativement et reste inférieur à 50%. Pour essayer de l'augmenter, la Brasserie a changé d'étiquette 2016 en indiquant sur la nouvelle que la bouteille était consignée.

Activité

Activité à T0 + 3 ans

Aujourd'hui, la Brasserie de l'Alagnon vend sa bière consignée « la Damoiselle » directement à la brasserie, sur des marchés, et dans 4 Amaps.

La bière est également vendue dans 17 magasins partenaires.

La Brasserie observe que les taux de retour en vente directe sont plus importants que dans les magasins partenaires.

Enfin, 39 cafés/hôtels/restaurants de la région Auvergne vendent la bière consignée de la Brasserie de l'Alagnon.

Projets de développement / Perspectives

La brasserie de l'Alagnon a observé que différents brasseurs de la région stockent des bouteilles de bières vides que leur rapportent les consommateurs, ne sachant qu'en faire. et étudie la possibilité de leur acheter les bouteilles vides, à condition que leurs bouteilles aient le même format que celles qu'ils utilisent, et utilisent des étiquettes à colle et non des étiquettes autocollantes.

Afin d'améliorer le taux d'utilisation de la laveuse, la brasserie étudie la possibilité de laver les bouteilles d'autres brasseurs de la région qui souhaiteraient déployer un système de consigne

Communication aux consommateurs

Dispositifs de communication, de gratification à destination des consommateurs

La communication sur la consigne se fait principalement à l'oral dans la brasserie, sur les marchés et dans les magasins. Depuis peu, l'étiquette de la bouteille de bière de la Brasserie de l'Alagnon indique « Bouteille consignée ». Pour autant, l'étiquette ne possède pas de pictogramme et le montant de la consigne n'est pas spécifié.

Sources et liens utiles


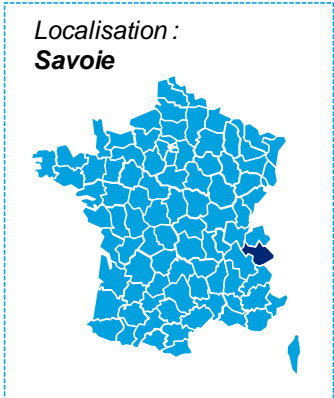
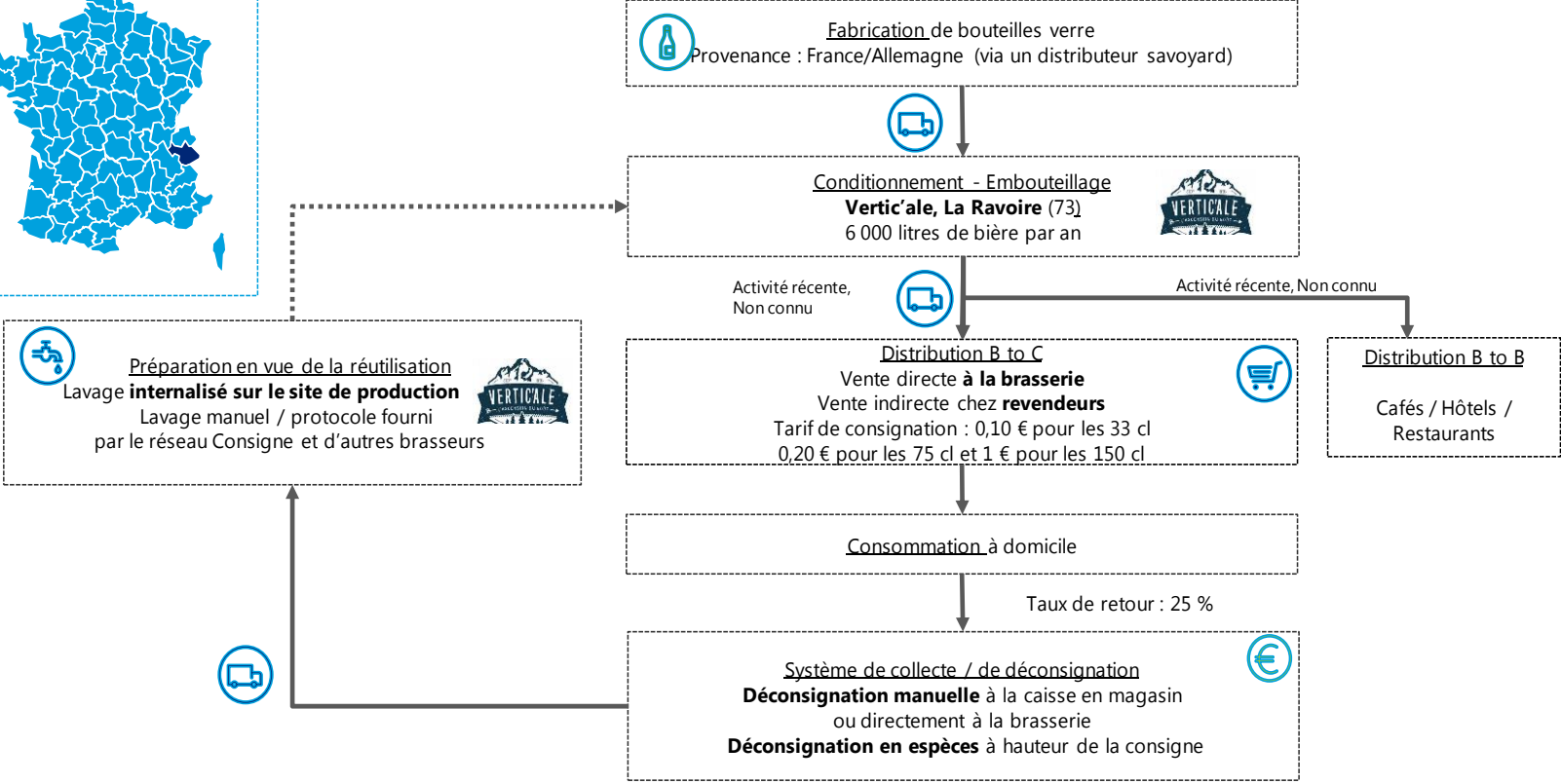
- <http://www.brasserie-alagnon.fr>

Contact

Marie Aude Siroy, Responsable marketing / brassriedelalagnon@orange.fr / 04 71 74 18 90



3.2.2.4. Brasserie Vertic'ale

 Brasserie Vertic'ale					
Activité générale	Type de vente	Acteurs collectés	Contenant	Contenu	Lancement
Consigne individuelle couplée au conditionnement Fabrication et vente de bières aux professionnels, aux particuliers.	BtoC BtoB	Particuliers Professionnels	Bouteille en verre	Bière	2016
<p>Synoptique Vertic'ale est producteur et distributeur de bière en Savoie. Les bouteilles sont consignées et lavées sur le site de production.</p> <div style="display: flex; justify-content: space-between; align-items: flex-start;"> <div style="width: 30%;"> <p><i>Localisation :</i> Savoie</p>  </div> <div style="width: 65%;">  <pre> graph TD A[Fabrication de bouteilles verre Provenance : France/Allemagne (via un distributeur savoyard)] --> B[Conditionnement - Embouteillage Vertic'ale, La Ravoire (73) 6 000 litres de bière par an] B --> C1[Distribution B to C Vente directe à la brasserie Vente indirecte chez revendeurs Tarif de consignation : 0,10 € pour les 33 cl 0,20 € pour les 75 cl et 1 € pour les 150 cl] B --> C2[Distribution B to B Cafés / Hôtels / Restaurants] C1 --> D[Consommation à domicile Taux de retour : 25 %] D --> E[Système de collecte / de déconsignation Déconsignation manuelle à la caisse en magasin ou directement à la brasserie Déconsignation en espèces à hauteur de la consigne] E --> F[Préparation en vue de la réutilisation Lavage internalisé sur le site de production Lavage manuel / protocole fourni par le réseau Consigne et d'autres brasseurs] F --> B </pre> </div> </div>					





Technique

Emballage primaire

- 3 formats de bouteilles (en 33, 75 cL et 1,5 L) et 1 teinte marron.
- Fermeture par capsule.
- Tout se fait sur site : Stockage des bouteilles sales, lavage, stockage des bouteilles propres remplissage des bouteilles, stockage des bouteilles pleines.
- Les étiquettes en papier non plastifié à colle blanche.



Emballage secondaire

- Les bouteilles sont livrées en casiers plastiques consignés à 3.10 € pour les 24 x 33 cL et 1,8 € pour les casiers de 12 x 75 cL
- La brasserie a des difficultés à trouver des caisses plastiques réutilisables.

Lavage

- Lavage manuel par les 2 brasseurs.
- Lavage de 100 bouteilles à l'heure (prend beaucoup de temps, fastidieux).
- Séchage à l'envers. Contrôle manuel de la propreté des bouteilles.

Organisation

- Avec les distributeurs

La brasserie vend ses bières en vente directe dans son magasin, via des points de vente (petites et moyennes surfaces) et en CHR. 15 points de vente acceptent de faire la consigne. Les CHR font la consigne (livraison / retour).

Les bouteilles sont livrées et reprises dans des boîtes en carton.

Les distributeurs se chargent d'organiser la consigne auprès des particuliers.

- Avec les consommateurs

Le particulier peut venir acheter des bières en vente: Il paye une consigne de 0,10 EUR pour les 33 cl, de 0,20 EUR pour les 75 cl et de 1 EUR pour les 150 cl. Cette consigne lui est rendue lorsqu'il rapporte ses bouteilles vides. Le consommateur peut également rapporter ses bouteilles auprès des distributeurs du réseau de distribution, qui rendent la consigne au consommateur et que la brasserie rend à son tour au distributeur. Si les points de distribution décident de ne pas faire de consigne, la consigne reste à leur charge.





Mise en œuvre

La consigne se développe en même temps que l'entreprise.

Communication aux consommateurs

Le principe de la consigne est expliqué à l'oral en vente directe mais également à l'écrit avec des supports tels que le site Internet et l'utilisation du pictogramme consigne (création de Lucie Baratte-Jean Bouteille).

LA CONSIGNE

Qu'est ce que c'est ?

Un emballage consigné est un emballage pour lequel l'acheteur verse une somme d'argent, la consigne, qui lui est rendue lorsqu'il retourne l'emballage.



Le système de consigne peut être utilisé pour accroître le retour des emballages en vue de deux objectifs : le réemploi ou le recyclage.

En France, à l'heure actuelle, la consigne ne concerne que le réemploi.



Pourquoi la consigne ?

Le consommateur est gagnant : il ne paye plus pour ses déchets mais reçoit une petite somme d'argent par bouteille.

Les communes sont gagnantes : les bouteilles étant réutilisées, le poids de verre destiné au recyclage diminue ; son coût de traitement aussi.

Les habitants des communes gagnantes sont gagnants : les coûts de gestion des déchets diminuent, les impôts locaux aussi.

L'environnement est gagnant : le coût environnemental du lavage est largement inférieur à son recyclage.

Plus d'explications

- [l'explication en image](#)
- [en savoir plus](#)



Nos partenaires

- [réseau consigne](#)
- [je veux devenir partenaire](#)

Sources et liens utiles

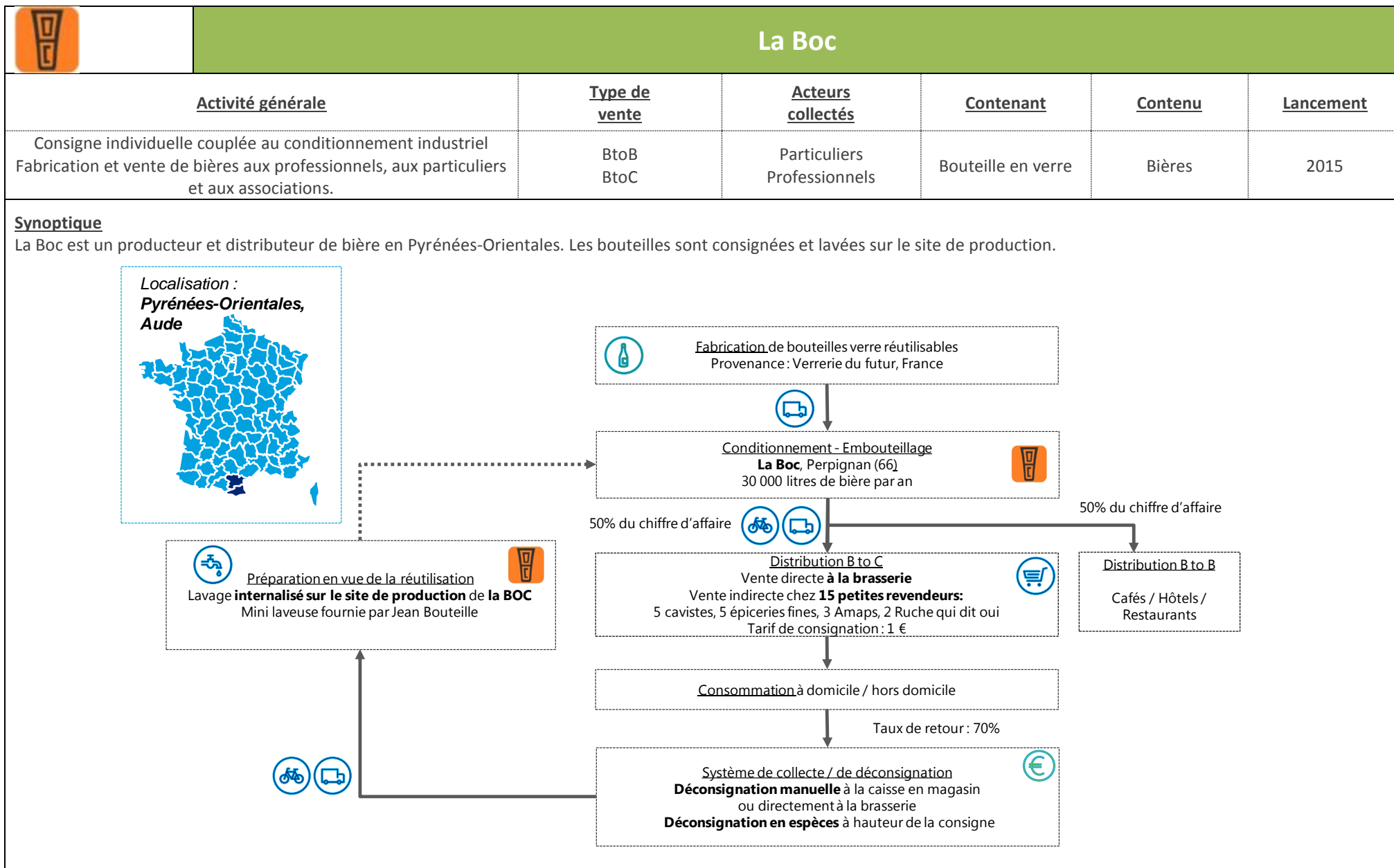
<http://brasserie-verticale.beer/>

Contact

Cyril Viard, Directeur Général



3.2.2.5. La Boc





La Boc

Technique

Emballage primaire

- 2 formats de bouteilles (en 50 et en 75 cl) et 1 teinte marron
- Fermeture mécanique
- Depuis septembre 2015 : 15 000 bouteilles lavées
- En 2016 : estimation 25 000 bouteilles lavées
- Tout se fait sur site : vente aux particuliers. Stockage des bouteilles sales, lavage, stockage des bouteilles propres remplissage des bouteilles, stockage des bouteilles pleines,
- Les étiquettes en adhésif plastique ne se décollent pas (fait par un imprimeur local).

Emballage secondaire

- Les bouteilles sont livrées aux distributeurs dans des boîtes en cartons récupérées dans les grandes et moyennes surfaces à proximité.
- La Boc a le projet de se munir prochainement de caissettes plastiques qu'elle consignera.

Lavage

- 1 laveuse acquise en septembre 2015 auprès de Jean Bouteille.
- Achetée environ 5 500 EUR. Elle lave de 100 à 250 bouteilles à l'heure (selon le nombre de personnes participant au lavage).
- Le responsable fait appel à une aide pour le lavage si besoin.
- Sur les 6 premiers mois d'activité, le lavage se faisait manuellement.
- Le lavage se fait sur 2 journées de 10h, par mois, soit 1 600 bouteilles lavées mensuellement.
- Séchage à l'envers. Contrôle manuel de la propreté des bouteilles.

Organisation

- Avec les distributeurs

La brasserie vend une grande majorité de ses bières pour la consommation à domicile en vente directe dans son magasin. En parallèle, elle organise des tournées de distribution de bouteilles pleines et récupération des bouteilles vides auprès des 50 CHR, 5 cavistes, 5 épiceries fines et 3 AMAP et marchés locaux.

La BOC livre et collecte principalement sur Perpignan mais aussi sur la côte méditerranéenne (Saint-Cyprien, Leucate, le Canet) durant la haute saison. La BOC ne livre pas au-delà d'un rayon de 30 km autour de la brasserie. La BOC livre en transporteur (pour Perpignan) ou en camionnette.

Les bouteilles sont livrées et reprises dans des boîtes en carton.

La BOC facture les bouteilles non récupérées à hauteur d'1EUR.

Les distributeurs se chargent d'organiser la consigne auprès des particuliers.

- Avec les consommateurs

Le particulier peut venir acheter des bières en vente directe : il paye une consigne de 1 EUR qui lui est rendue lorsqu'il rapporte ses bouteilles vides. Le consommateur peut également rapporter ses bouteilles auprès des distributeurs du réseau de La Boc, qui rendent 1EUR au consommateur et que la BOC rend à son tour au distributeur.





La Boc

Mise en œuvre

La consigne s'est développée en même temps que l'entreprise, en 2015.
En 2015, 200 hectolitres ont été distribués, l'objectif en 2016 est d'atteindre les 300 hectolitres vendus.

Activité

Activité à T0 + 1 ans

Aujourd'hui, la brasserie vend sa bière consignée « la BOC » directement à la brasserie, sur des marchés, et indirectement dans 10 magasins et 50 cafés / Hôtels / Restaurants. Le gérant est le seul salarié de son entreprise et fabrique la bière, l'embouteille, livre et nettoie les bouteilles.

La Brasserie observe que les taux de retour en vente directe sont plus importants que dans les magasins partenaires.
Enfin, 50 cafés/hôtels/restaurants autour de Perpignan vendent la bière consignée de la BOC.

Projets de développement / Perspectives

L'ouverture d'un poste est prévue dans les prochains mois suite à l'augmentation de l'activité de la brasserie.

Communication aux consommateurs

Dispositifs de communication

Le principe de la consigne est expliqué à l'oral en vente directe mais également à l'écrit avec des supports tels des panneaux affichés dans le magasin et sur les marchés (voir photos ci-dessous). Enfin, la BOC mise beaucoup sur le bouche à oreille pour se faire connaître sur son territoire. Celle-ci est très bien perçue par les consommateurs.



Sources et liens utiles

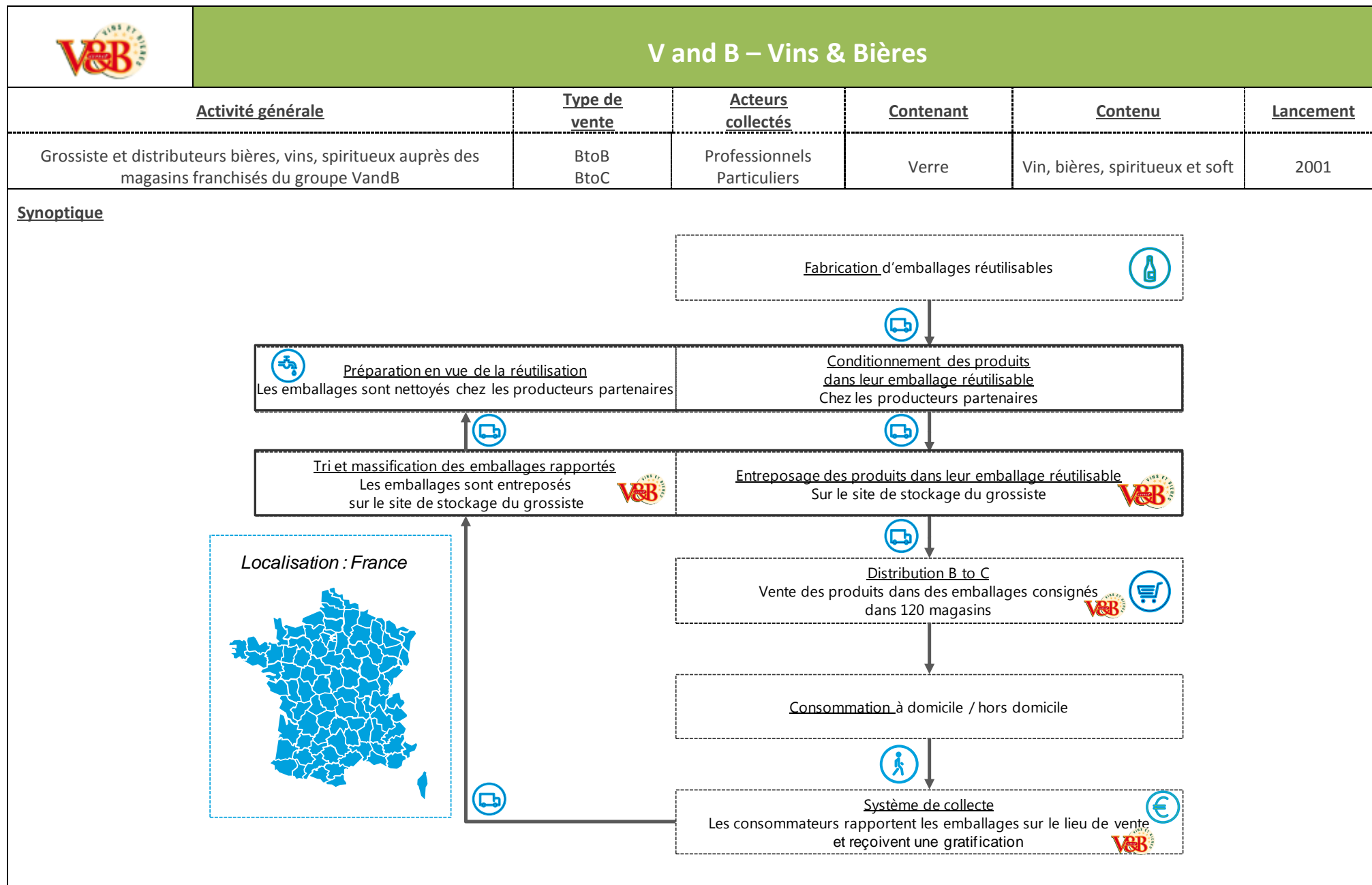
<https://www.facebook.com/brasserielaoc/>

Contact

Laurent Botta, Fondateur - Tél : 07 88 27 70 64 - laboc@laposte.net



3.2.2.6. V and B – Vins & Bières





V and B – Vins & Bières

Technique

Emballage primaire – Bouteille

- Bouteilles de 33, 50, 75 cl ou 1 L selon le produit et la brasserie
- 300 références de produits vendus
- Bouchons mécaniques, bouchons « classiques »
- Certaines bouteilles sont gravées
- Etiquetage hydrosoluble personnalisé par chaque brasserie, producteurs.
- En 2015, 15 millions de bouteilles consignés et 600 000 caisses ont transité par la centrale d'achat.

Emballage secondaire – caisses

- Caisses pour les bouteilles consignées de taille et de contenance variable. Celles-ci sont fournies par les producteurs avec les bouteilles.

Lavage

- Le lavage est effectué par les producteurs.

Organisation

- Avec les producteurs de produits alimentaires

La centrale d'achat de VandB (localisée en Mayenne) achète auprès des producteurs (Allemand et Belges principalement) les différents produits. VandB va s'approvisionner directement chez producteurs et ramène ainsi les bouteilles vides et les caisses récupérés auprès des magasins. La volonté de VandB est d'acheter des produits consignés au maximum afin d'optimiser et de réduire les coûts logistiques. Les caisses et bouteilles sont toutes consignées. Elle est de l'ordre de 4EUR50 par caisse de 20 ou 24 bières.

La centrale d'achat VandB effectue un tri des bouteilles vides déjà pré-triées par les magasins. Il les classe par brasseurs et autres producteurs.

- Avec les magasins franchisés

La centrale d'achat de VandB livre toutes les semaines les 120 magasins de son réseau. Les 10 semi-remorques livrent les magasins ayant réalisé leur commande de produits sous 48h maximum. VandB consigne à son tour les caisses et bouteilles aux magasins qui l'appliquent ensuite aux consommateurs. Le montant de la consigne pour la caisse est plus élevé pour le consommateur afin de l'inciter à la rendre (8EUR plutôt que 4,5 EUR).

Les magasins gèrent les retours de bières en effectuant un tri selon la marque et le type de bouteille. Ils rendent la consigne aux particuliers qui ramènent leurs bières. La centrale d'achat lors de la livraison enlève les bouteilles vides et les caisses et rend la consigne aux magasins.

Taux de retour des caisses consignées : ~95% (pas toutes pleines)

Taux de retour des bières en magasin : ~75%

Chaque magasin perd, vis-à-vis du non-retour des bouteilles consignées, entre 1000 et 3000 EUR par an.

- Avec les consommateurs

Après utilisation, les consommateurs rapportent leurs bouteilles sales et récupèrent leur consigne par bouteille et par caisse rapportée. Les consommateurs peuvent rapporter leurs bouteilles vides dans n'importe quel magasin franchisé. En effet, VandB s'est doté d'un logiciel permettant via une fiche client de suivre les bouteilles consignées achetées et rapportées.





V and B – Vins & Bières

Mise en œuvre

« V and B naît en 2001 à l'ouverture du premier magasin à Chateau-Gontier (53), un lieu dans lequel cohabitent une cave à vins et à bières, ainsi qu'un espace de dégustation. Dès ses premiers pas, V and B construit une image de convivialité autour de ses univers produits grâce à cet espace de dégustation, aujourd'hui devenu un élément clé du magasin. Le concept ainsi dessiné fait rapidement ses preuves, et se développe avec les attentes de nos clients. »

<http://vandb.fr/le-concept/>

Financement

Le coût de la logistique est payé par les consommateurs pour la centrale d'achat et par les consignes non retournées pour le magasin.

Activité

Activité à T0 + 4 ans

Le réseau VandB souhaite atteindre 200 magasins en 2020.

Communication aux consommateurs

Dispositifs de communication, de gratification à destination des consommateurs

VandB ne communique pas spécifiquement sur la consigne. Ce sont les magasins qui se chargent d'expliquer le fonctionnement de la consigne auprès du consommateur.

Sources et liens utiles

<http://vandb.fr/>

Contact

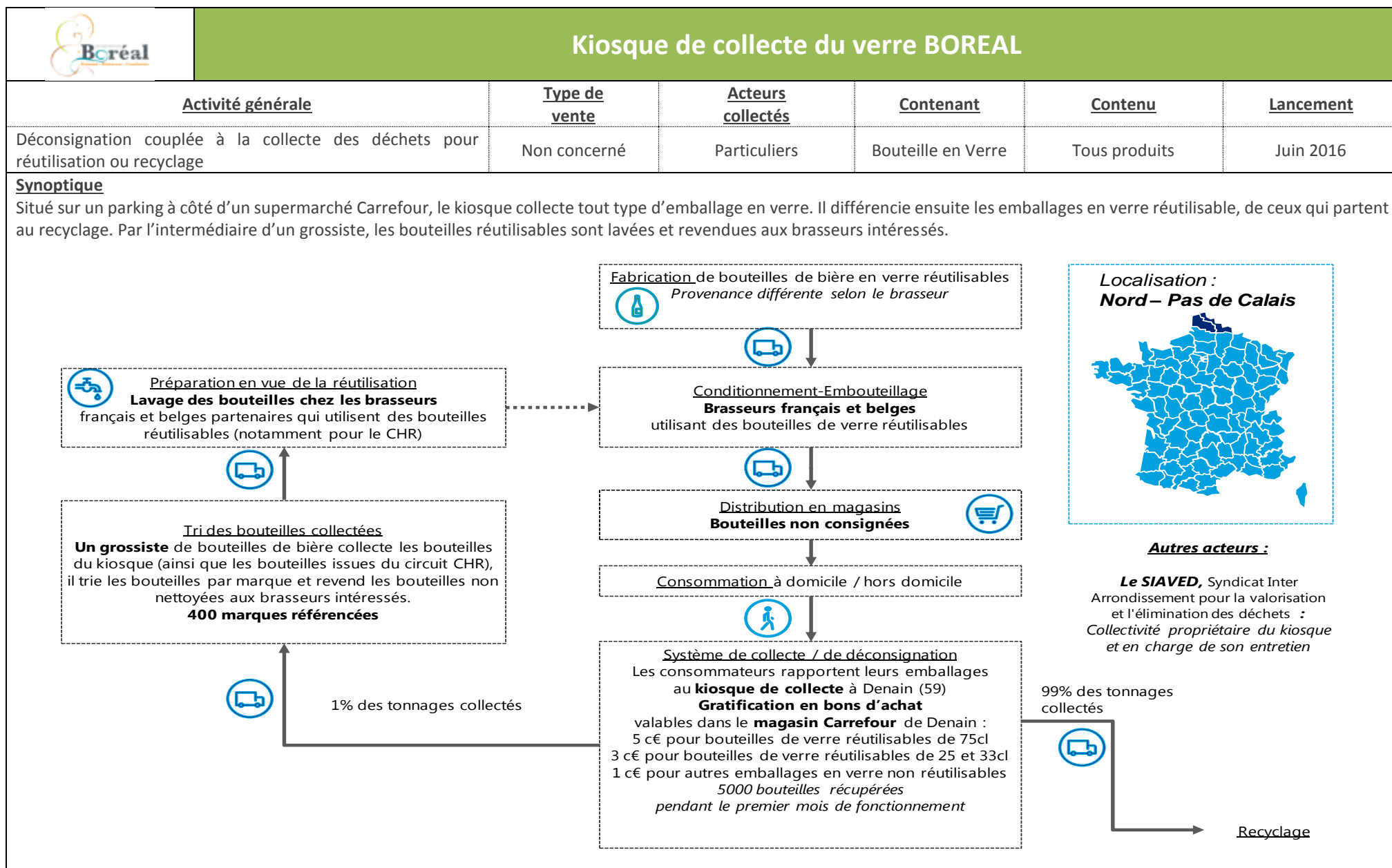
David Piquet, Responsable logistique

02 53 94 52 04

d.piquet@vandb.fr



3.2.2.7. Kiosque de collecte du verre BOREAL



Technique

Dispositif de déconsignation



Le kiosque est implanté sur un parking public à Denain dans le Nord. Le kiosque accepte à la fois les emballages consignés et ceux qui ne le sont pas : pots de yaourts, bocaux, Etc. Les emballages consignés sont uniquement les bouteilles de bière de 25cl, 33cl ou 75cl. Les bouteilles consignées sont détectées grâce à des capteurs et sont stockées sur un tapis roulant de 5m de long. Le kiosque peut stocker 3 000 bouteilles consignées. Les contenants en verre non consignés sont dirigés vers une benne ampliroll de 35 m³ qui est enlevée une fois pleine par le SIAVED, le Syndicat Inter Arrondissement pour la valorisation et l'élimination des déchets, basé à Douchy les Mines.

Le kiosque est composé d'une zone d'accueil pour les consommateurs et de deux machines de déconsignation TOMRA. Les usagers déposent les bouteilles dans la zone d'accueil du kiosque. Les emballages refusés sont les bouteilles égales ou supérieures à 2 litres, les flacons médicaux, les fioles... La fréquence d'absorption de la machine est d'un contenant par seconde. La machine de déconsignation identifie au travers du code barre, de la forme et du poids s'il s'agit d'un emballage consignés ou pas, et tri séparément ces deux types d'emballages.

La machine peut se bloquer dans certains cas : l'utilisateur pousse les contenants dans la zone d'accueil pour aller plus vite, introduit des emballages refusés, insère les bouteilles dans le mauvais sens ou encore insère des bouteilles pleines. Dans ce cas, le SIAVED doit intervenir sur place pour redémarrer la machine.

Les emballages consignés sont collectés par un professionnel de la distribution de boissons qui trie et massifie ces emballages, avant de les rapporter aux brasseurs.

Le SIAVED peut suivre à distance les quantités collectées et stockées et certains dysfonctionnements du kiosque.

Organisation

- Avec les brasseurs

Le SIAVED n'a pas de relation directe avec les brasseurs. C'est la Société Bedague Distribution, le grossiste, qui est en relation avec eux. Une convention a été signée avec chacun d'entre eux. Plus de 400 brasseurs français ou belges sont référencés dans la base des bières réutilisables. Ces brasseurs vendent déjà leurs bières aux CHR via le grossiste qui se charge de les distribuer et les récupérer. Le grossiste doit seulement ajouter les bières collectées par le kiosque à ses parcs de bouteilles utilisées dans les CHR avant de retourner les bouteilles aux brasseurs pour des prix inférieurs à ceux de bouteilles neuves. Les brasseurs doivent gérer le lavage des bouteilles puisque les bouteilles retournées par le grossiste sont sales.

- Avec le grossiste Bedague Distribution

Le SIAVED a signé une convention avec la Société Bedague. Celle-ci intervient à la demande du SIAVED pour collecter le verre à réutiliser au kiosque. Le distributeur va réaliser un tri de ces bouteilles de bières au sein de la société basée à Roquetoir : séparation des bouteilles par marque de bière en fonction de l'étiquette, de la forme de la bouteille et du code barre. Le tri est manuel dans une logique de conservation des emplois.

Une fois identifiées, ces bouteilles sales sont stockées et massifiées : le distributeur attend d'avoir un stock de 33 palettes par marque avant de les renvoyer chez le brasseur. En retour il récupère auprès des brasseurs des bouteilles pleines à distribuer auprès des CHR (où il récupère également des bouteilles vides) et des grandes et moyennes surfaces (GMS).

- Avec les magasins

Aujourd'hui un kiosque est en place sur le parking d'un magasin Carrefour à Denain, à proximité de la station-service. Le parking du magasin est la propriété de la mairie. Le kiosque est accessible du lundi au samedi de 9h à 19h. L'agent de la station-service ouvre l'accès au kiosque dans cette plage horaire. Le magasin fournit des bons d'achat pour le verre rapporté au kiosque : 3 à 5 centimes pour les bouteilles consignées, 1 centime pour les contenants non consignés. Le magasin attend du kiosque une fidélisation des clients grâce à ces bons d'achat et une image de marque grâce à sa participation à cette démarche environnementale.

- Avec les consommateurs

Le kiosque est sur un emplacement visible, la gratification proposée au consommateur va de 1 à 5 cts par emballage. Il y a une forte adhésion de la population du territoire à la consigne : gain économique grâce au bon d'achat, geste écologique, soutien à l'emploi. Aujourd'hui il est trop tôt pour apporter une conclusion sur l'utilisation du kiosque. Il est constaté que certains usagers rapportent des bouteilles sales, c'est-à-dire des bouteilles collectées en dehors du domicile (ramassées dans la rue, etc..).

- Avec les collectivités

Le kiosque joue le rôle d'un point de collecte du verre (point d'apport volontaire), ce qui permet à la collectivité de réduire ses coûts de collecte sélective au porte à porte et de lutter contre les décharges sauvages.

La collectivité est propriétaire du kiosque et a en charge son entretien (1h par jour) et l'acheminement des déchets non réutilisables jusqu'aux centres de recyclage.

- Avec les associations

Le consommateur qui se voit créditer une somme peut l'utiliser dans le magasin Carrefour partenaire ou pour faire un don de tout ou en partie à une association parmi celles proposées. Les associations peuvent donc bénéficier de la générosité des utilisateurs du kiosque et peuvent également utiliser cet outil pour communiquer leurs informations (affichage, plaquette, ...). Ces dons sont à la charge du magasin Carrefour.

Mise en œuvre

Contexte / historique ayant motivé le lancement

Le développement de ce dispositif a fait partie du programme Boréal qui rassemble 10 intercommunalités du département Nord qui souhaitent agir ensemble à la réduction des déchets (http://optigede.ADEME.fr/sites/default/files/fichiers/Fiche_recap_SIAVED_BOREAL_TZGZD_2014.pdf). De cette collaboration est né un programme d'actions réparties en 7 thématiques : les achats, les collectivités, le compostage, la consigne, les déchets dangereux, le gaspillage et la restauration.

Dans la thématique de la consigne, Hervé Mortelette, responsable du programme Boréal, a visité plusieurs pays en Europe (Allemagne, Belgique, Grèce, ...) pour s'inspirer des bonnes pratiques des uns et des autres, et a pu créer un kiosque de collecte qui n'impose pas aux magasins de collecter eux-mêmes les déchets et qui récupère à la fois les emballages réutilisables et les emballages recyclables.

Financement

Le programme Boréal est financé à 80% par l'ADEME et 20% par les intercommunalités adhérentes. Le projet a eu un appui financier de l'ADEME pendant la phase de recherche et développement de 2012 à 2015.

Montée en puissance du dispositif

Hervé Mortelette remarque que le temps nécessaire pour signer les différentes conventions avec le supermarché / le grossiste distributeur / la collectivité a été long.

Le kiosque est ouvert depuis mai 2016. Un problème de lecture des codes-barres a entraîné l'attribution de bons d'achat de 1cEUR au lieu de 3 ou 5cEUR. Ce problème est en cours de résolution.

En 1 mois de collecte, le kiosque a collecté plus d'un millier de bouteilles pour la réutilisation, l'objectif étant d'atteindre la collecte de mille bouteilles réutilisables par jour.

Le grossiste intègre ensuite les bouteilles collectées à son parc de bouteilles utilisées sur la partie CHR du système collecte-lavage-embouteilleur qui fonctionnait déjà, ce qui ne représente pas pour lui une grosse charge supplémentaire car ce n'est qu'un point de plus où il doit récupérer les bouteilles utilisées.

Activité

Activité à T0 + 1 mois

Boréal continue de démarcher des hypermarchés dans la région Nord Pas de Calais pour répliquer ce dispositif. Boréal a reçu plusieurs précommandes de kiosque. En parallèle, Boréal améliore progressivement le modèle du kiosque en cherchant à optimiser son poids et sa taille.

Projets de développement / Perspectives

25 kiosques prévus d'ici fin 2017

L'objectif est d'ouvrir une unité de lavage des contenants sur la zone industrielle de Denain à proximité du Centre de Valorisation Énergétique de Douchy-les-Mines (celle-ci apporterait les besoins en eau chaude pour laver le verre). L'objectif également est de pouvoir étendre la réutilisation sur d'autres contenants que les bouteilles de bière en verre. La gratification et les sites d'accueil des kiosques pourront être variés :

- Sites : lieu public en zone urbaine, campus étudiant ...
- Gratification : bons d'achat auprès des commerces de proximité, réduction sur le repas des restaurants universitaires remise des charges dans le cas d'un partenariat avec un bailleur ...



Kiosque de collecte du verre BOREAL

Communication aux consommateurs

Dispositifs de communication, de gratification à destination des consommateurs

Il a eu à ce jour peu de communication. Depuis l'ouverture du kiosque en mai 2016, un article est paru dans le journal du Nord. Une présentation du dispositif va être également faite à la radio. De plus, Carrefour va prochainement communiquer au niveau de ses caisses sur l'initiative de collecte des emballages recyclables et réutilisables avec gratification. L'utilisation du kiosque se fait par bouche à oreille pour le moment.

Sources et liens utiles

- <http://www.lagazettedescommunes.com/412515/la-consigne-de-verres-fait-son-retour-en-france/>
- <http://www.programme-boreal.org/?Le-Programme-Boreal-un-acteur>

Contact

Hervé MORTELETTE, Responsable du Programme Boréal

06 19 02 78 04

herve.mortelette@wanadoo.fr



3.3. Les bouteilles de cidre & le système de réemploi-réutilisation

3.3.1. Contexte de la production de cidre & le réemploi-réutilisation des emballages

Les quelques caractéristiques principales de la production de cidre (hors vinaigre et Calvados, Pommeau) sont (source France AgriMer) :



Afin de qualifier le réemploi-réutilisation des bouteilles en verre chez les cidriers, l'association Distro (<http://distro.bzh>), qui vise à mettre en œuvre la collecte des bouteilles pour réutilisation sur le territoire Breton et de Loire-Atlantique, a été contactée.

L'étude de faisabilité menée par Distro (avec un soutien de la DR ADEME Bretagne et d'Eco-Emballages) a permis de dénombrer, sur la Bretagne historique (Bretagne + Pays de la Loire), 15 cidriers pratiquant la consigne ou collecte des bouteilles vides pour réemploi réutilisation sur 80 cidriers. Ils représentent 4,3 % de production (production totale bretonne étant de 450 000 hL) et 27 % du nombre de bouteilles vendues (le nombre de bouteilles total étant de 9,8 millions). Pour ces 15 cidriers, 39 % la collecte des bouteilles se fait auprès des particuliers et réseaux spécialisés et 61 % auprès des CHR.

Toujours selon leur étude, 3 modes de fonctionnement coexistent :

- la consigne au sens strict ;
- la récupération contre gratification ;
- la récupération sans gratification, par apport volontaire de clients fidèles au même producteur et sensibles à l'écologie.

Le taux de retour observé chez les cidreries concernées est de l'ordre de 45 % pour la vente directe et les réseaux spécialisés, hormis dans le cas de non gratification où le taux observé est plus faible, de l'ordre de 20 %. À noter que le taux de retour en CHR est très élevé : au-delà de 80 %.

2 profils de cidriers ont été définis par Distro :

- des producteurs à production importante (généralement au-delà de 800 000 bouteilles par an), qui pratiquent la consigne auprès des CHR, des particuliers et des réseaux spécialisés :
 - disposent quasi toujours d'étiqueteuses à colle et de système de lavage ;
 - vente importante en GMS qui ne pratiquent pas la collecte des bouteilles ;
- des producteurs ayant des productions allant de 20 000 à environ 500 000 bouteilles par an, qui pratiquent ou ont pratiqué la consigne :
 - disposent parfois d'un système de lavage ou sinon font appel à un prestataire ;
 - disposent soit d'étiquettes à colle (adaptées au lavage), soit d'étiquettes adhésives (moins adaptées et donc occasionnent des difficultés de décollage).


3.3.2. Fiches « retour d'expérience »

Sont présentées ci-après 2 cidreries pratiquant la collecte pour réutilisation de leurs bouteilles en verre :

- Cidrerie de Saint Aignan sur Ry ;
- Coat Albret.

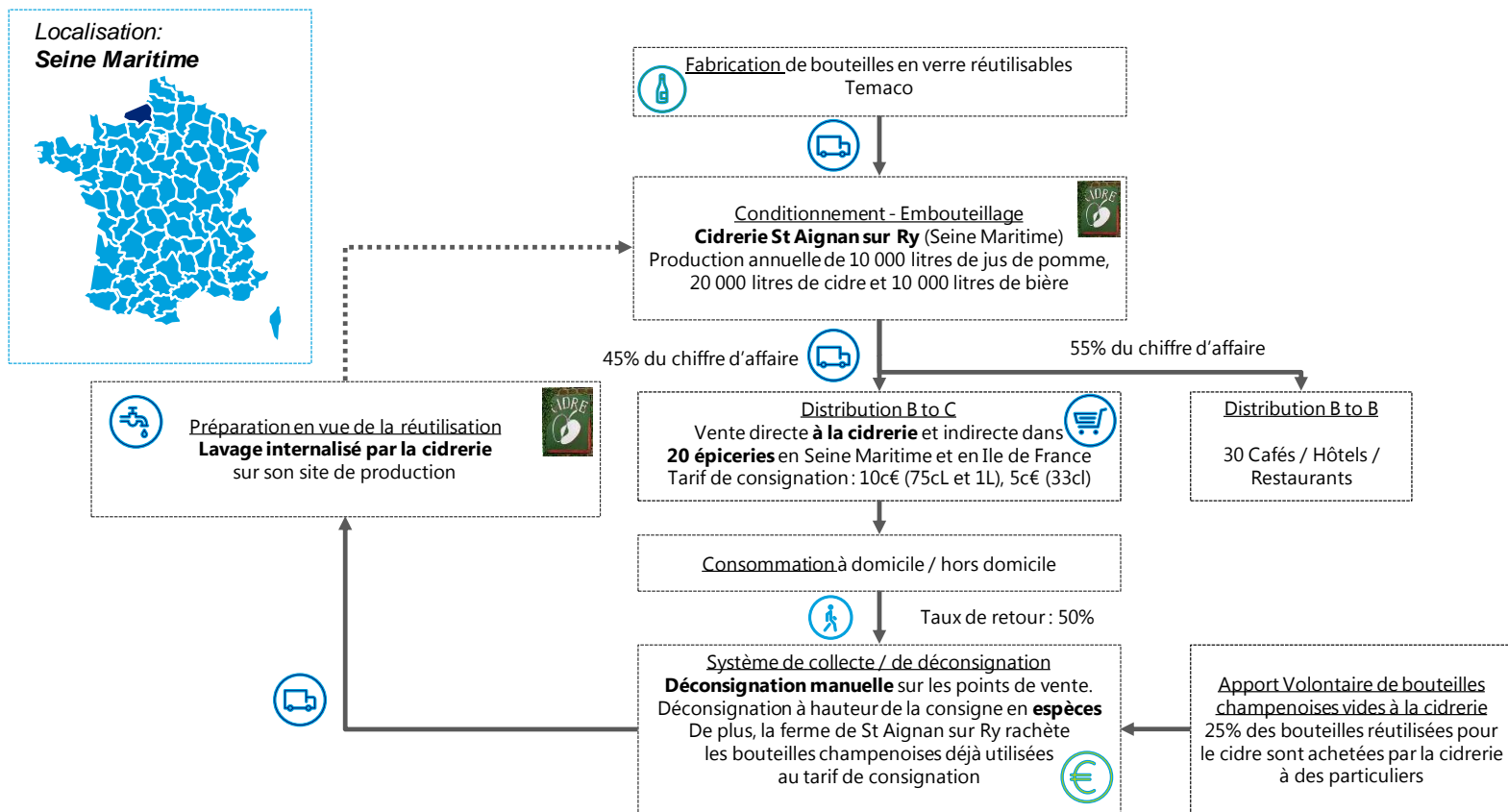


3.3.2.1. Cidrierie de Saint Aignan sur Ry

 Cidrierie de Saint Aignan sur Ry					
<u>Activité générale</u>	<u>Type de vente</u>	<u>Acteurs collectés</u>	<u>Contenant</u>	<u>Contenu</u>	<u>Lancement</u>
Consigne individuelle couplée au conditionnement industriel	BtoB BtoC	Professionnels Particuliers	Bouteille en Verre	Cidre, Bière, Jus de pomme	1980

Synoptique

La cidrierie de Saint Aignan sur Ry est un producteur et distributeur de cidre en Seine Maritime. Les bouteilles sont consignées et lavées sur leur site de production. Leur laveuse est également utilisée par la brasserie Eréib qui dispose également d'un petit parc de bouteilles consignées.





Technique

Emballage primaire – Bouteille de cidre

- Bouteilles champenoise de 75cl
- Couleur du verre : vert bouteille
- Type de bouchon : bouchon liège
- Etiquette papier avec colle à papier peint



Emballage primaire – Bouteilles de bière

- Bouteilles de 33cl ou 75cl
- Couleur du verre : marron
- Type de bouchon : bouchon métallique
- Etiquette papier avec colle à papier peint



Emballage primaire – Bouteilles de jus de pomme

- Bouteilles de 1L
- Couleur du verre : transparent
- Type de bouchon : bouchon vissé
- Etiquette papier avec colle à papier peint



Emballage secondaire – Caisses ou carton

- 50% de caisses CFP réutilisables consignées
- 50% de caisses en carton à usage unique

Lavage

- Laveuse appartenant à la cidrerie de St Aignan sur Ry. utilisée pour laver les bouteilles de cidre, de bière et de jus de pomme.
- Un cycle de lavage par an est réalisé pour les bouteilles de jus de pomme et les bouteilles de bières.
- Deux cycles de lavage par an sont réalisés pour les bouteilles de cidre.
- Chaque cycle de lavage permet de nettoyer un parc de 20 000 bouteilles, dure environ une semaine et implique entre deux et trois personnes.
- L'eau de nettoyage est un mélange d'eau et de soude à une température de 90°C.
- **Séchage entre le lavage et la mise en bouteille** : non





Organisation

- Avec les producteurs de bouteilles

Achat de bouteilles « champenoises » standards à Temaco. Ce type de bouteilles est notamment utilisé par les cidreries et les maisons de champagne. Les bouteilles de 1L pour le jus de pomme et de bière 33cl et 75cl sont également fournies par Temaco.

- Avec la cidrerie et la brasserie

La cidrerie produit le cidre et le jus de pomme, embouteille et réalise le lavage de ses bouteilles consignées sur son site avec sa machine de lavage. De même, la brasserie fabrique sa bière, embouteille et réalise le lavage de ses bouteilles consignées avec la même laveuse.

- Avec la brasserie

En 2012, la brasserie Eréib s'est installée sur le même terrain que la cidrerie et reprend le même modèle que la cidrerie. Elle possède son parc de bouteilles consignées. Elle se coordonne avec la cidrerie pour que leurs stocks soient livrés en même temps aux clients communs. Enfin, elle utilise la laveuse de la cidrerie une fois par an pour nettoyer ses bouteilles.

- Avec les magasins

La cidrerie travaille avec une vingtaine de magasins en Seine Maritime et en Ile-de-France qui sont en majorité des magasins d'alimentation. La déconsignation est faite manuellement en caisse. La collecte des bouteilles usagées consignées est couplée à la livraison des bouteilles pleines aux magasins.

La cidrerie vend également ses produits directement dans son magasin à la cidrerie de Saint sur Ry.

- Avec les consommateurs

Après consommation, les consommateurs rapportent leurs bouteilles dans les magasins partenaires et récupèrent leur consigne. Valeur de la consigne : 10cEUR (75cl et 1L), 5cEUR (33cl).

Il existe également la possibilité pour toutes les personnes qui détiennent des bouteilles champenoises (quelle que soit leur provenance) de les apporter et de les vendre à la cidrerie au même prix que les bouteilles consignées.





Mise en œuvre

Contexte / historique ayant motivé le lancement

Olivier Laine, le gérant de la cidrerie a choisi de consigner ses bouteilles dès le début de l'activité parce que :

- d'un point de vue écologique, M. Laine est convaincu que le nettoyage d'une bouteille à 90°C consomme moins d'énergie et émet a priori moins de CO₂ que la fabrication du verre avec une température à 1600°C,
- d'un point de vue économique, laver et réutiliser des bouteilles dont l'étiquette est collée avec une colle légère représente un coût deux à trois fois moins important qu'acheter des bouteilles neuves.

De plus, l'achat de la laveuse était une opportunité pour ses voisins brasseurs qui souhaitaient nettoyer ponctuellement des bouteilles neuves qui partaient en verre perdu si elles étaient mal fermées alors qu'elles pouvaient être nettoyées et réutilisées.

Études préliminaires réalisées avant la mise en œuvre

Pas d'études préliminaires avant la mise en œuvre.

Financement

La brasserie n'a pas reçu d'aide financière pour son dispositif de bouteilles consignées.

Montée en puissance du dispositif

Le taux de retour des bouteilles consignées n'a pas évolué depuis le commencement de la consigne. La cidrerie, qui doit renouveler de temps en temps le parc de bouteilles champenoises, a mis en place un dispositif d'apport volontaire de bouteilles champenoises à la cidrerie pour diminuer le nombre de bouteilles neuves achetées. Ainsi, chacun peut apporter à la cidrerie ses bouteilles champenoises (à condition qu'elles ne soient pas abimées) et récupérer en échange 10cts par bouteille.

Les bouteilles récupérées sur ce point de collecte représentent 25% du nombre total de bouteilles réutilisées.

Olivier Laine observe que de nombreuses bouteilles récupérées ont des étiquettes plastifiées et que le temps de lavage peut être multiplié par deux ou par trois et que le taux de casse augmente également car ces étiquettes peuvent difficilement être enlevées. Il recommande donc d'utiliser des étiquettes en papier avec des colles pour papier peint.

Activité

Activité à T0 + 20 ans

Le taux de retour moyen est de 50%. La cidrerie observe des meilleurs taux de retour dans son magasin en vente directe que chez les revendeurs. Une explication possible est l'absence de communication du dispositif de consigne sur les étiquettes. La communication orale est aussi plus importante en vente directe qu'en vente indirecte.

Projets de développement / Perspectives

Pas de projet particulier.

Communication aux consommateurs

Dispositifs de communication, de gratification à destination des consommateurs

Les étiquettes n'indiquent pas que les bouteilles sont consignées. La communication du dispositif de consigne se fait à l'oral lors de l'achat des bouteilles consignées.

Sources et liens utiles

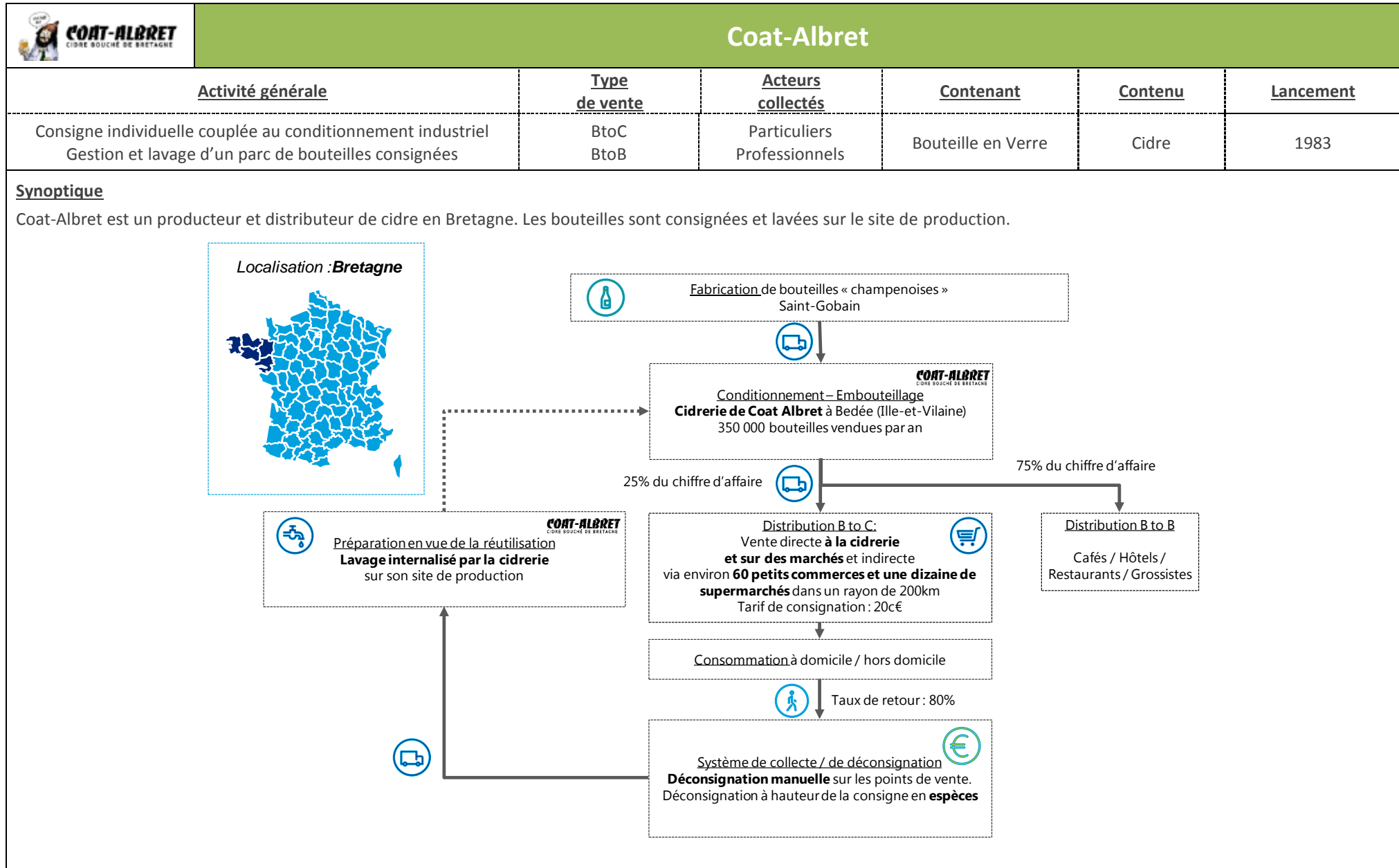
<http://cidre.fr/>

Contact

Olivier Lainé, Cidrier / laine.olivier@wanadoo.fr



3.3.2.2. Coat Albret



Technique

Emballage primaire – Bouteille

- Bouteilles en verre de 75cl (95% des ventes) 37,5cl, et 1,5L.
- Couleur du verre : vert
- Bouchon mécanique pour le cidre bouché et capsule mécanique pour le cidre de table
- Etiquette traditionnelle

Remarque : Les bouteilles de 75cl sont des bouteilles « champenoises » qui sont naturellement robustes pour contenir des boissons gazeuses. De plus, le vert sombre de ces bouteilles permet que les imperfections soient moins perceptibles à l'œil et ainsi que les bouteilles soient davantage réutilisées.

Emballage secondaire – Caisse cfp

- Caisses CFP réutilisables consignées à 2EUR30 dans les magasins.



Lavage

- Utilisation d'une laveuse de grande capacité dans la fabrique de cidre de Coat-Albret.
- Cette laveuse accepte un grand nombre de formats de bouteilles standardisées.
- Capacité de la laveuse : 7000 bouteilles par jour
- Prix de la laveuse d'occasion : 25 000EUR
- Nb ETP : 2 personnes, 4 jours par mois
- Température de lavage du mélange « eau+soude » : 75°C
- **Séchage entre le lavage et la mise en bouteille :**
non



Organisation

- Avec les producteurs de bouteilles

Achat de bouteilles « champenoises » standards à un intermédiaire qui se fournit chez Saint-Gobain. Ce type de bouteilles est notamment utilisé par les cidreries et les maisons de champagne. 70 000 bouteilles neuves sont rachetées chaque année.

- Avec la cidrerie

Coat-Albret produit le cidre, embouteille et réalise le lavage de ses bouteilles consignées.

- Avec les magasins

Coat-Albret travaille avec 70 magasins qui sont en majorité des superettes et des cavistes. Ce marché représente 25% de leur chiffre d'affaire (le reste du chiffre d'affaire se fait grâce à la vente aux cafés-hôtels-restaurants). La déconsignation se réalise manuellement en caisse. La collecte des bouteilles usagées consignées est couplée à la livraison de produits aux magasins.

Depuis peu, on trouve également le cidre de Coat-Albret dans une dizaine de petites et moyennes surfaces locales (Super U / carrefours market, ...). Plusieurs de ces magasins préfèrent vendre les bouteilles de cidre en verre perdu, dont le prix pour le consommateur est 12cEUR plus élevé.

- Avec les consommateurs

Après consommation, les consommateurs rapportent leur bouteille dans les magasins partenaires et récupèrent leur consigne. Valeur de la consigne : 20cEUR

Mise en œuvre

Contexte / historique ayant motivé le lancement

L'utilisation de bouteilles consignées a d'abord été mise en place afin de faire des économies en réduisant les achats de bouteilles neuves.

Études préliminaires réalisées avant la mise en œuvre

Pas d'études préliminaires en 1983. La consigne était encore largement utilisée au début des années 80.

Financement

Pas de financements extérieurs. La consigne est économiquement viable depuis 1983. Ce dispositif coûte 20% moins cher qu'utiliser des bouteilles à usage unique.



Coat-Albret

Activité

Activité à T0 + 33 ans

Coat-Albret a une activité économique stable en Bretagne. Ses bouteilles consignées sont soit consommées dans les cafés, hôtels et restaurants/crêperies, soit achetées dans des magasins pour la consommation à domicile.

Coat-Albret observe que la consignation permet une fidélisation du client. Le meilleur taux de retour est en vente directe au marché des Lices à Rennes, tandis que les plus faibles sont dans les moyennes surfaces (en lien avec le fait qu'il n'y a pas de communication spécifique mise en place pour encourager les consommateurs à rapporter leurs bouteilles).

Projets de développement / Perspectives

Dans un contexte où la production de casiers CFP s'est arrêtée en France, Coat-Albret cherche à acheter/récupérer des casiers CFP d'occasion pour augmenter son stock.

Communication aux consommateurs

Dispositifs de communication, de gratification à destination des consommateurs

Coat-Albret n'indique pas sur les étiquettes que les bouteilles sont consignées, ni par une mention ni par un pictogramme.

La communication du système de consigne se fait seulement à l'oral sur les marchés et dans les magasins.



Sources et liens utiles

<http://www.coat-albret.com/cidrerie-coat-albret/>

<http://www.udb-bzh.net/index.php/fr/le-peuple-breton/4153-loic-berthelot-cidrier-une-logique-economique-de-territorialisation>

Contact

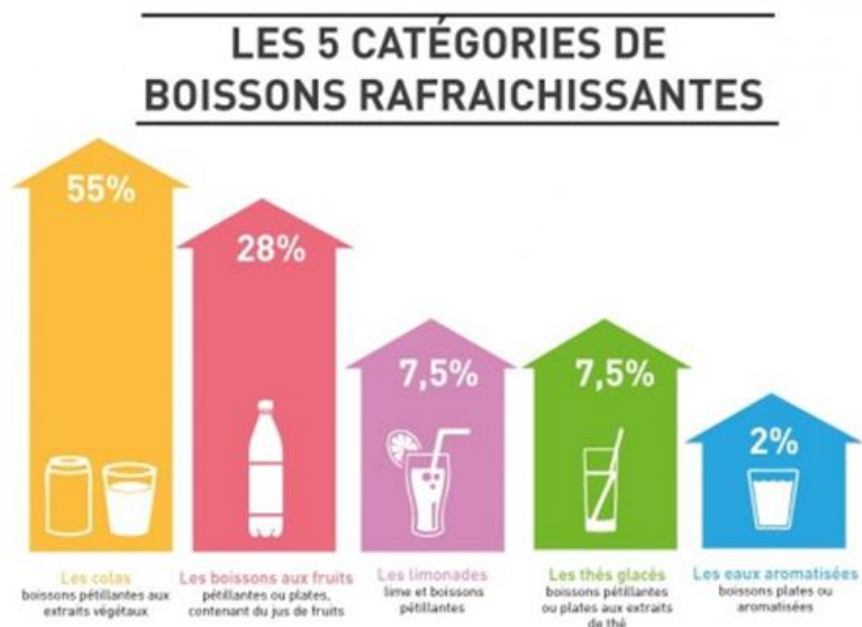
Morgan Berthelot, Cidrière. Coat-albret@wanadoo.fr / Tél: +33 (0)2 99 09 05 78



3.4. Les bouteilles de boissons rafraîchissantes sans alcool & le système de réemploi-réutilisation

3.4.1. Contexte de la production de boissons rafraîchissantes sans alcool & le réemploi-réutilisation des emballages

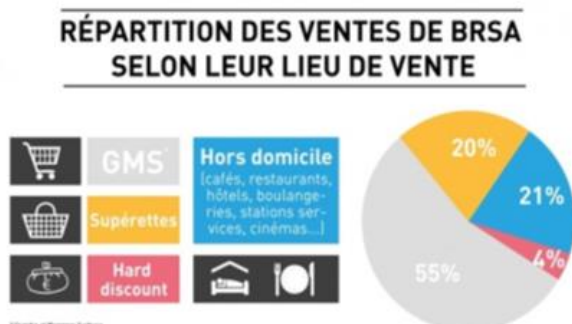
Les boissons rafraîchissantes sans alcool (BRSA) se divisent en plusieurs catégories (donnée SNBR, Syndicat National des Boissons Rafraîchissantes) selon leur volume produit :



Les quelques caractéristiques principales de la production de boissons rafraîchissantes sans alcool sont (source : SNBR) :



23 sites de production
53 % du marché (en valeur) = 9 entreprises



Selon les données du Conseil National de l'Emballage, les volumes vendus en emballages consignés en CHR sont estimés à 65 millions de litres.

Concernant le réemploi – réutilisation des emballages des ménages, 2 dispositifs ont été recensés et sont décrits ci-après.

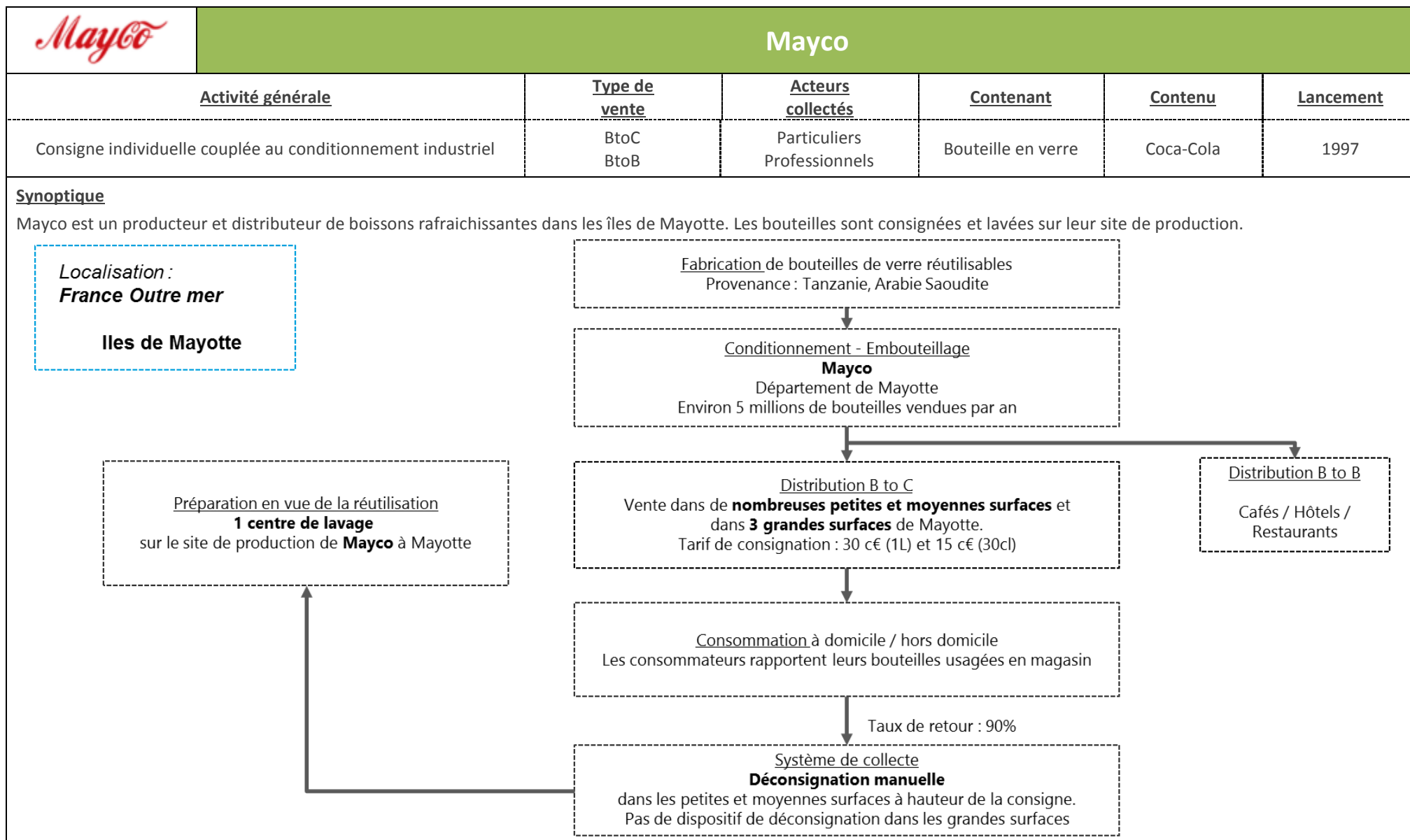
3.4.2. 2 Fiches « retour d'expérience » pour les boissons rafraîchissantes sans alcool

Sont présentés ci-après 2 retours d'expérience :

- Mayco ;
- Club Maté.



3.4.2.1. Mayco



Technique

Emballage primaire

- 2 formats de bouteilles (300 ml et 1 litre)
- 3 teintes différentes : verte, marron et transparente
- Capsules à vis et capsules métalliques
- Les bouteilles n'ont pas d'étiquette. Elles sont sérigraphiées.

Emballage secondaire

Les bouteilles sont livrées aux distributeurs dans des casiers en plastiques :

- Des caisses de 24 bouteilles pour le format 300 ml
- Des caisses de 12 bouteilles pour le format 1 litre

Les bouteilles vides sont stockées dans ces mêmes caisses qui sont consignées :

- 4,90EUR le casier de 24 bouteilles de 300ml
- 5,5EUR le casier de 12 bouteilles d'un litre.

Lavage

- 1 laveuse acquise en 2012 : OH CONTINA
- Capacité : 5 184 bouteille par lavage.
- Elle fonctionne 7 heures par jour et 5 jours sur 7.
- Mayco peut nettoyer entre 20 000 bouteilles de 1 litre et 45 000 bouteilles de 300 mL par jour.
- De la soude caustique est utilisée pendant le lavage.
- 4 bains sont réalisés : un à 70°, puis à 55°C, puis à l'eau tiède et enfin à l'eau froide chlorée. Il n'y a pas de condensation et pas de problème d'eau accumulée dans la bouteille (séchage à l'envers). Une détection automatique se déclenche avant le remplissage de la bouteille si présence d'eau résiduelle.
- Le taux de casse lors du lavage doit rester inférieur à 1,25%.

Organisation**- Avec les fournisseurs**

Mayco commande plus de 500 000 bouteilles neuves par an pour renouveler son stock et palier à la casse. Leurs fournisseurs sont principalement basés en Tanzanie et en Arabie Saoudite.

- Avec les distributeurs

Mayco livre et collecte sur l'ensemble des 2 îles de Mayotte.

Mayco organise ses tournées de distribution de bouteilles pleines et récupération des bouteilles vides chaque jour pour les petits distributeurs (café, hôtels, restaurants (CHR) et petits magasins) : des vendeurs de Mayco partent en moto chez ces distributeurs et récupèrent les infos (besoins en termes de bouteilles pleines ou collecte de bouteilles vides) pour les transmettre aux assistantes de Mayco. Celles-ci organisent en fin de journée les tournées à effecteur pour le lendemain. En général, une tournée quotidienne est effectuée par zone. Pour les gros distributeurs, l'organisation est différente : ce sont plutôt des livraisons fixes.

En général les gros distributeurs n'organisent pas la consigne/déconsigne au sein de leur établissement auprès des consommateurs, c'est trop contraignant pour eux et en général les consommateurs rapportent les bouteilles chez les petits distributeurs plus proches de leur domicile. Les gros distributeurs préfèrent les emballages PET fournis également par Mayco (pas de consigne sur ces emballages).

- Avec les consommateurs

Le consommateur paye une consigne de 0,30 EUR par bouteille de 1 litre et 0,15 EUR par bouteille de 300 ml. La consigne est une pratique ancrée dans la culture Mahoraise. Le taux de retour est ainsi de 90%

Mise en œuvre

La consigne s'est développée en même temps que l'entreprise, depuis 1998. Selon Mayco, la consigne est une pratique ancrée dans la culture Mahoraise.

Communication aux consommateurs**Dispositifs de communication, de gratification à destination des consommateurs**

Sur les bouteilles en verre vendues par Mayco, il est indiqué « Bouteille consignée ».

Sources et liens utiles

<https://www.facebook.com/Mayco/>

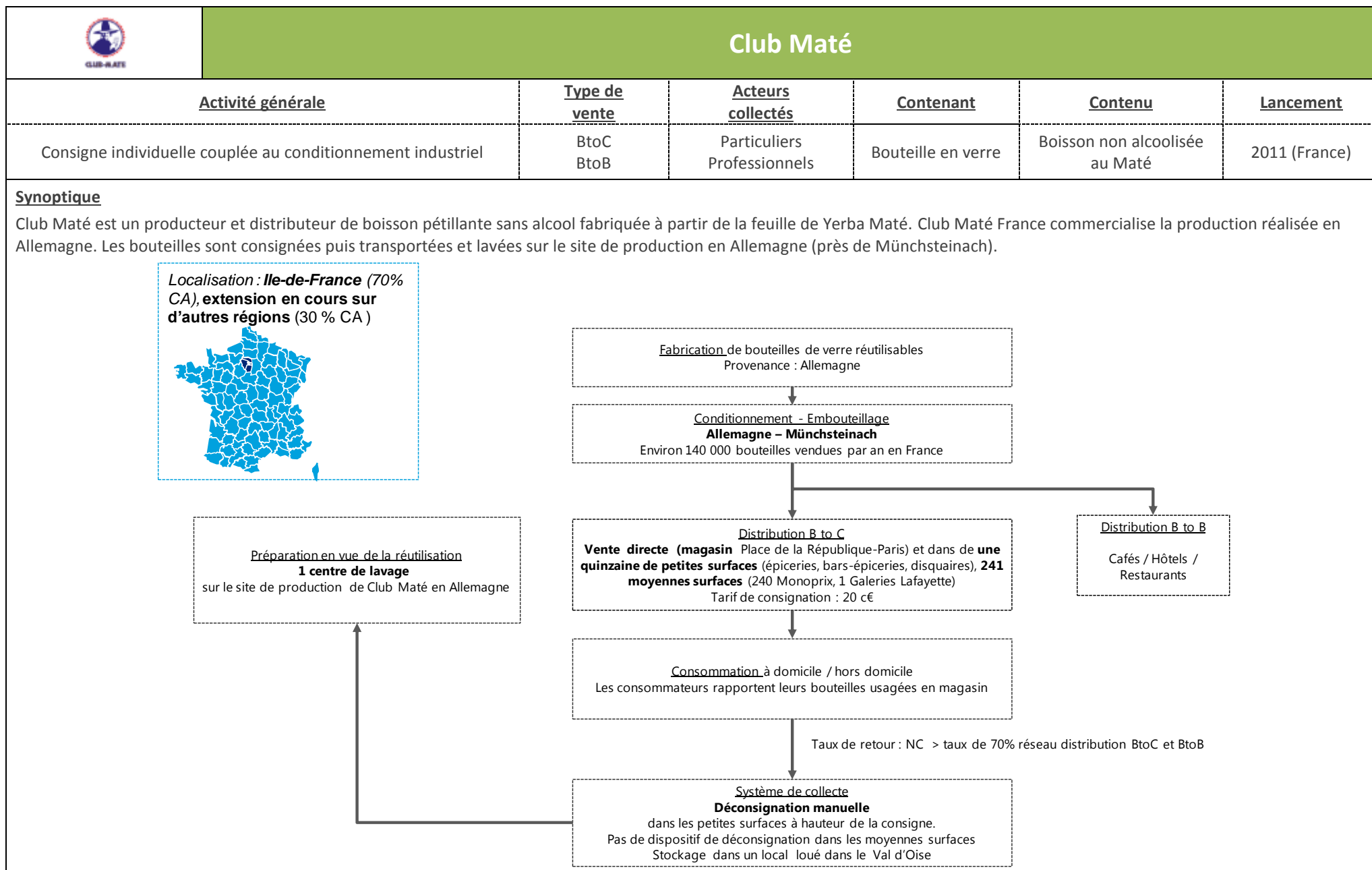
Contact

Mme Léontine Razafindravelo, Responsable qualité et environnement

Tél : 02 69 62 17 17

leontine-r@mayco.fr

3.4.2.2. Club Maté





Club Maté

Technique

Emballage primaire

- 2 formats de bouteilles (33 cl et 50 cl), plus épaisses pour la consigne (normes allemandes).
Nombre de réutilisation : 30 fois
- Transparente
- Capsules à vis et capsules métalliques
- Colle végétale des étiquettes

Emballage secondaire

- Les bouteilles sont livrées aux distributeurs dans des caisses plastiques de 20 bouteilles. Ces caisses sont consignées : 3,60 EUR / caisse.
- Certains magasins (moyennes surfaces) souhaitent une livraison par carton de 12 ou de 20 bouteilles. Ces cartons sont non consignés.

Lavage

- Laveuse industrielle (Allemagne)

Organisation

- Avec les fournisseurs

Club Maté France n'intervient pas auprès des fournisseurs de bouteilles. Il est en relation avec le producteur en Allemagne pour réaliser ses commandes.

- Avec les distributeurs

Club Maté distribue en France une production réalisée en Allemagne. Club Maté vend en direct via un magasin situé à Paris ou livre plusieurs lieux de vente (épiceries, bars-épiceries, disquaires. Une quinzaine de petites surfaces sur Paris et 240 moyennes surfaces (240 Monoprix et 1 Galeries Lafayette) mènent la collecte des bouteilles vides auprès des particuliers ()).

Club Maté de Paris fourni également quelques représentants régionaux, qui eux fournissent d'autres points de vente.

Le montant de la consigne est facturé aux lieux de vente par le Club Maté.

- Avec les consommateurs

Le consommateur paye une consigne de 0,20 EUR par bouteille. La consigne est une pratique ancrée dans la culture et la réglementation allemande. Le taux de retour était de 75% en 2015 et 70% en 2016.

Mise en œuvre

Le manque de système de lavage sur la région parisienne et l'impossibilité de revendre les bouteilles en France oblige Club Maté France à stocker temporairement les bouteilles vides (coût non négligeable) dans l'attente d'un volume suffisant à renvoyer en Allemagne. L'usine allemande applique un montant de consigne inférieur de 0,15 EUR / bouteille.

Activité

Projets de développement / Perspectives

Participation à un groupe de travail pour la mise en œuvre d'un système de lavage sur la région francilienne.

Projet de mise en œuvre d'un point de collecte aux Galeries Lafayette en 2018.





Club Maté

Communication aux consommateurs

Dispositifs de communication, de gratification à destination des consommateurs

Communication orale auprès des consommateurs et des distributeurs.

Sources et liens utiles

<http://club-mate.fr/>

Contact

Nicolas, Importateur-Distributeur

01 77 12 32 97

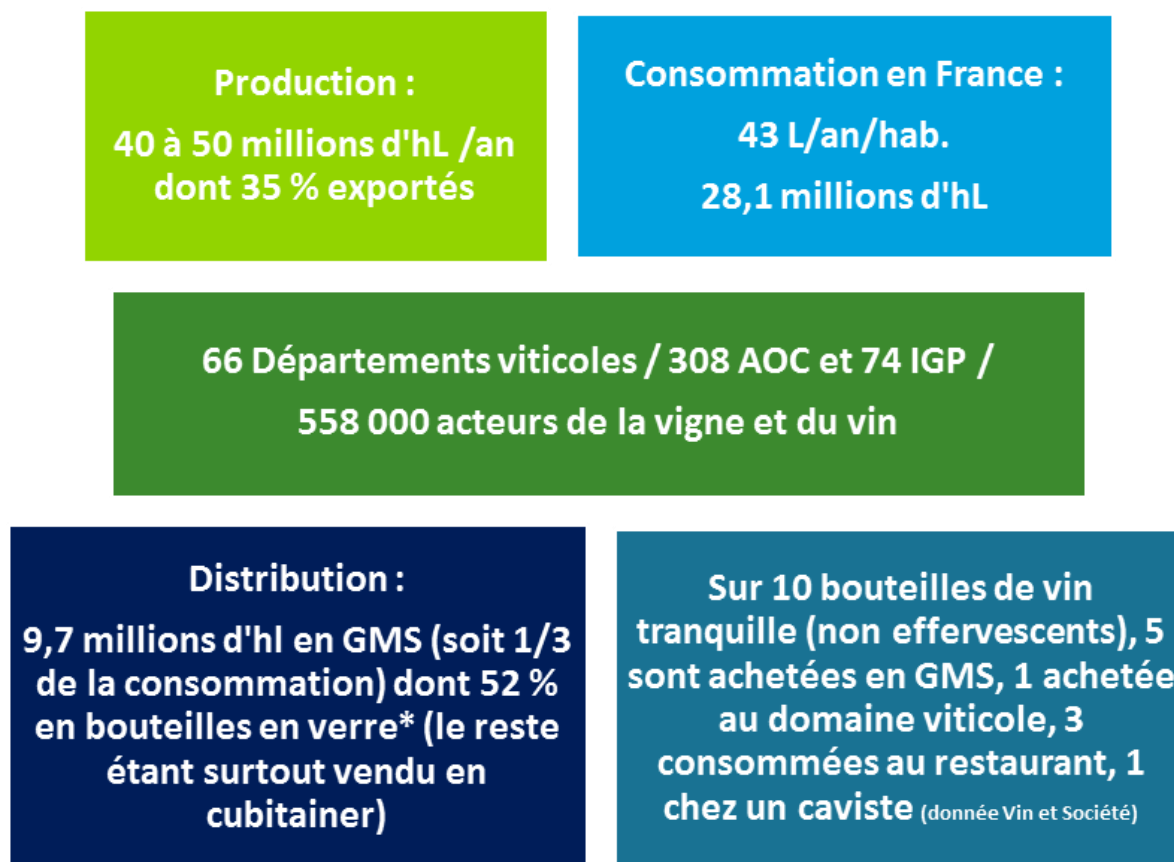
contact@clubmate.fr



3.5. Les bouteilles de vin & le système de réemploi-réutilisation

3.5.1. Contexte de la production de vin et le réemploi-réutilisation

Les principales caractéristiques de la production de vin sont (source FranceAgriMer - 2015) :



* FranceAgriMer recensait entre 2005 et 2013 entre 0,2 % (15 000 hL en 2013) et 1,8 % (173 000 hL en 2012) de vente de vin en GMS sous forme de bouteilles en verre consignées. Il n'y a plus de données pour 2014 et 2015. > Cette forme de consignment n'est pas détaillée.

Le réemploi – réutilisation des bouteilles de vin consommé par les ménages n'est que peu connu. Au travers d'enquêtes menées par certains porteurs de projet de développement de la consigne sur certains secteurs géographiques, il semblerait qu'il existe une pratique informelle de certains producteurs qui disposent d'une laveuse de bouteilles. Les bouteilles récupérées semblent être celles collectées auprès des clients CHR et de quelques clients « ménages » fidèles lors de la vente directe. L'importance de ces pratiques n'a pas pu être déterminée car elles semblent très dispersées.


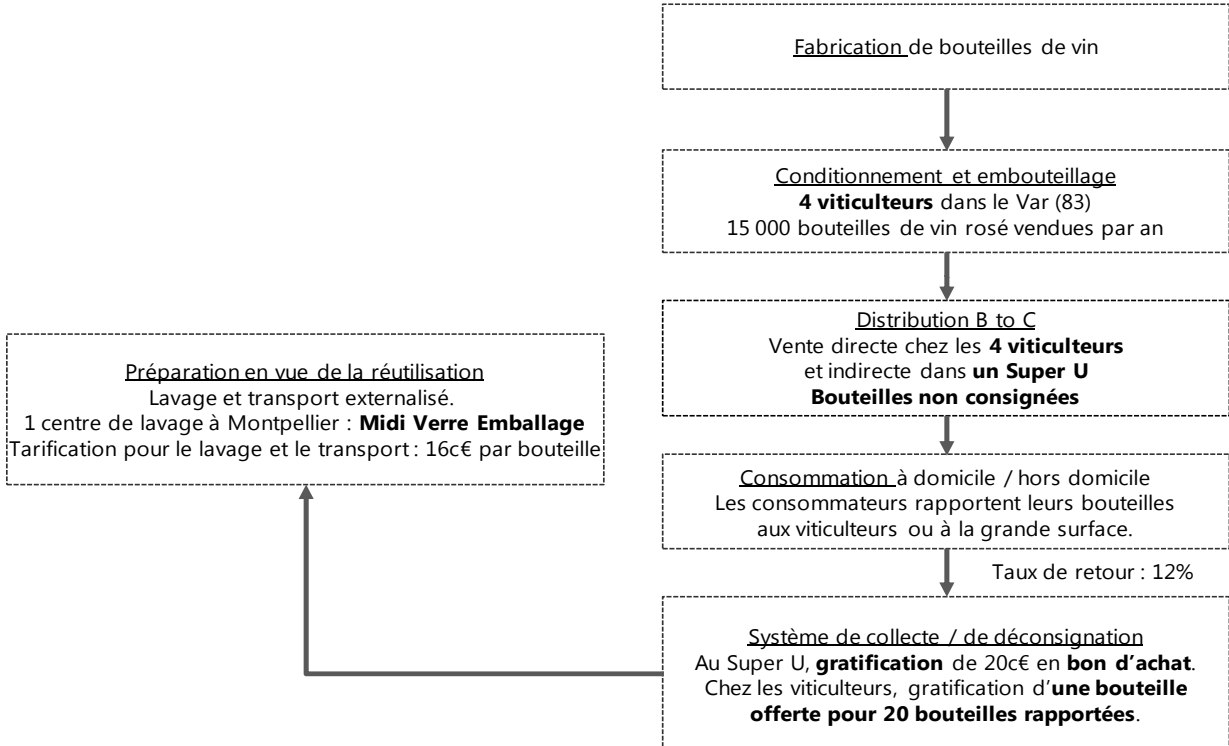

La consigne en CHR des emballages du vin est détaillée dans le document déjà cité du Conseil National de l'Emballage, Emballages et consigne : panorama des systèmes de réemploi, avril 2016. Ainsi, en CHR, la consigne des bouteilles de vin a fortement diminué ces dernières années avec en 2011, environ 33 % des volumes de vin concernés.

3.5.2. 2 fiches « retour d'expérience » pour le produit vin

Sont présentées ci-après les retours d'expérience :

- Ecoscience Provence ;
- Jean Bouteille.

3.5.2.1. Ecoscience Provence

 Ecoscience Provence					
Activité générale	Type de vente	Acteurs collectés	Contenant	Contenu	Lancement
Consigne collective couplée à une vente en vrac Préparation en vue du réemploi	Non concerné	Particuliers	Bouteille en verre	Vin rosé	Expérimentation de 2 ans 2011 à 2013
<p>Synoptique</p> <p>Sous l'initiative d'Ecoscience Provence, association à caractère scientifique agréée pour la conservation de l'environnement, une expérimentation a été réalisée : le vin de quatre viticulteurs varois était mis en bouteille dans des bouteilles réutilisables qui, une fois récupérées, étaient nettoyées par Midi Verre Emballage puis réutilisées par ces mêmes viticulteurs.</p> <div style="display: flex; justify-content: space-between; align-items: flex-start;"> <div style="width: 60%;">  <pre> graph TD A[Fabrication de bouteilles de vin] --> B[Conditionnement et embouteillage 4 viticulteurs dans le Var (83) 15 000 bouteilles de vin rosé vendues par an] B --> C[Distribution B to C Vente directe chez les 4 viticulteurs et indirecte dans un Super U Bouteilles non consignées] C --> D[Consommation à domicile / hors domicile Les consommateurs rapportent leurs bouteilles aux viticulteurs ou à la grande surface. Taux de retour : 12%] D --> E[Système de collecte / de déconsignation Au Super U, gratification de 20c€ en bon d'achat. Chez les viticulteurs, gratification d'une bouteille offerte pour 20 bouteilles rapportées.] E --> F[Préparation en vue de la réutilisation Lavage et transport externalisé. 1 centre de lavage à Montpellier : Midi Verre Emballage Tarification pour le lavage et le transport : 16c€ par bouteille] F --> B </pre> </div> <div style="width: 35%; border: 1px dashed blue; padding: 5px;"> <p>Localisation : Var</p>  <p>Autres acteurs :</p> <p>Ecoscience Provence : Réalisation d'une étude environnementale et économique plus une enquête auprès des consommateurs sur le retour de la consigne des bouteilles</p> <p>SIVED, Syndicat Intercommunal pour la Valorisation et l'Élimination des Déchets du Centre ouest Var : Diffuse l'information dans le cadre de son action Commerce Engagé</p> </div> </div>					



Technique

Emballage primaire – Bouteille

- Bouteilles en verre de 75cl différentes selon le viticulteur. Le choix du format de la bouteille a été un frein important lors du lancement de l'opération : chaque viticulteur souhaitait conserver le sien. Quelques volontaires se sont écartés de l'expérimentation à cause de cela. Il y a donc eu un format par viticulteur (4)
- Bouchons en liège ou en plastique
- Le stockage des bouteilles se faisait chez chaque viticulteur. Le SIVED (Syndicat Intercommunal pour la Valorisation et l'Élimination des Déchets) avait un espace tampon disponible pour stocker les bouteilles si besoin (utilisé par l'un des 4 viticulteurs). Le parc de bouteilles était estimé à 60 000 bouteilles par viticulteur, et l'expérimentation a porté sur 8 000/15 000 bouteilles consignées de vin rosé.

Emballage secondaire

- Les viticulteurs utilisaient des caisses de stockage fournies par le laveur, pour stocker les bouteilles sales retournées par les consommateurs. Les bouteilles sales (tout comme les propres) devaient être stockées à l'abri dans un endroit sec.

Lavage

- L'entreprise Midi Verre Emballage (filiale de l'entreprise Cheveau) se chargeait de la logistique, du transport et du nettoyage des bouteilles. Elle a stoppé le lavage pour raison économique.
- La distance entre les producteurs et la centrale de lavage de Montpellier était d'environ 250km.

- L'arrêt de l'activité de lavage a mené à l'arrêt de l'expérimentation (collecte en vue du réemploi, lavage et redistribution des bouteilles propres aux viticulteurs).

Organisation

- Avec les producteurs de bouteilles

Achat de bouteilles auprès de producteurs de bouteilles choisis par les viticulteurs. Apposition d'un logo « consignée » sur les étiquettes des bouteilles.

- Avec le laveur

Dès 500 bouteilles sales rapportées chez le viticulteur, celui-ci contactait Midi Verre Emballage pour leur collecte. La prestation de lavage et de transport pour un viticulteur lors de l'expérimentation de la consigne en 2011 avait été fixée à 0,16 EUR par bouteille contre 0,30 EUR pour l'achat d'une bouteille neuve.

- Avec les magasins

Un magasin a souhaité participer à l'expérimentation. Ce Super U vendait uniquement le vin d'un des quatre viticulteurs. Les consommateurs rapportaient les bouteilles à l'accueil du magasin et 20 centimes de bon d'achat par bouteille rapportée leur étaient offerts.

- Avec les consommateurs

Après consommation, les consommateurs rapportaient leurs bouteilles directement chez les viticulteurs. Les viticulteurs ne souhaitaient pas mettre une consigne à proprement parler à cause du poids administratif, et ont choisi de passer par une carte de fidélité.

Cette carte de fidélité était distribuée aux consommateurs. Pour 20 bouteilles rapportées, une bouteille de vin leur était offerte.



- Entre les porteurs de projet

Le SIVED réalisait la communication dans le cadre de son action Commerce Engagée. Cette action développée par Ecoscience Provence a pour but d'accompagner les territoires, ses commerçants, ses producteurs et ses consommateurs vers une démarche de consommation durable

La centrale de lavage s'occupait de la logistique, et Ecoscience Provence coordonnait la mise en place et le suivi du projet pour le compte du SIVED, dans le cadre du programme local de prévention des déchets (PLPD). L'ADEME a produit une étude de faisabilité pour une autre centrale de lavage sur le territoire et a suivi et soutenu le PLPD du SIVED.



Mise en œuvre

Contexte / historique ayant motivé le lancement

L'expérimentation a été menée par Ecoscience Provence et le SIVED (Var). Dans le cadre de la réduction des déchets, le SIVED s'est tourné vers Ecoscience pour étudier des problématiques auprès des commerçants du territoire. Ainsi la démarche Commerce Engagé a été lancée. Cette action soutenue par l'ADEME et la Fondation Nicolas Hulot regroupe 80 commerces et producteurs. La consigne des bouteilles constitue l'une des applications du dispositif Commerce Engagé, particulièrement pertinente sur le territoire viticole. Sous l'impulsion du SIVED, Ecoscience Provence a réalisé une première étude en 2009 sur le sujet, jugeant des intérêts écologiques, économiques et sociaux et évaluant la réceptivité des acteurs locaux.

Études préliminaires réalisées avant la mise en œuvre

Cette étude réalisée par Ecoscience Provence a permis de réaliser un bilan environnemental et économique de la réutilisation des bouteilles et a permis d'évaluer la perception des consommateurs sur le retour de la consigne : 78 % des personnes interrogées se sont déclarées favorables au projet. L'étude concluait sur l'intérêt d'une expérimentation. Sur ces bases, des réunions regroupant cinq producteurs, un distributeur et une centrale de lavage ont permis d'avancer sur les aspects techniques majeurs tels que la protection sanitaire des consommateurs, la réglementation en vigueur, le choix d'une bouteille commune (finalement les viticulteurs ont préféré prendre chacun un format de bouteille différent), des étiquettes avec colle spécifique hydrosoluble, la gestion et le transport des bouteilles, le prix des bouteilles, etc.. Lancée en 2011 et poursuivie en 2012, l'expérimentation a permis d'identifier les contraintes techniques et les solutions à apporter. La dépendance au prestataire de lavage, qui a cessé son activité au bout de 2 ans d'expérimentation, a constitué le principal obstacle aux suites à apporter à cette expérimentation.

Activité

Projets de développement / Perspectives

Suite à l'arrêt de l'expérimentation, Ecoscience Provence souhaite développer un projet territorial de retour à la consigne via la création d'une centrale de lavage itinérante. Une étude de faisabilité a été réalisée en 2015. Le dossier est en cours de réflexion avec la Direction régionale de l'ADEME, le SIVED, la Chambre d'Agriculture, la Chambre de commerce et d'industrie. 17 des 19 viticulteurs enquêtés en 2014 se disent intéressés par un service de lavage et souhaitent en savoir plus.

Conclusion de l'étude : Pour une centrale itinérante, dont l'investissement est estimé à 42 000 euros, le seuil de rentabilité se situe à 150 000 bouteilles. Ce chiffre paraît atteignable sur un territoire produisant plusieurs millions de bouteilles. Les caractéristiques du système qui sera mis en place peuvent évoluer dans le temps en fonction du travail mené avec les producteurs de vin. La phase pratique de l'étude est en cours de construction (octobre 2017).



Communication aux consommateurs

Dispositifs de communication, de gratification à destination des consommateurs

Les étiquettes des viticulteurs participant à l'expérimentation portaient un logo spécifique.

La consigne pour le consommateur prenait la forme d'une carte de fidélité, au bout de 20 bouteilles rapportées, une bouteille était offerte. La carte de fidélité faisait apparaître la mention consigne.



Sources et liens utiles

www.ecoscienceprovence.com

www.commerce-engage.com

Contact

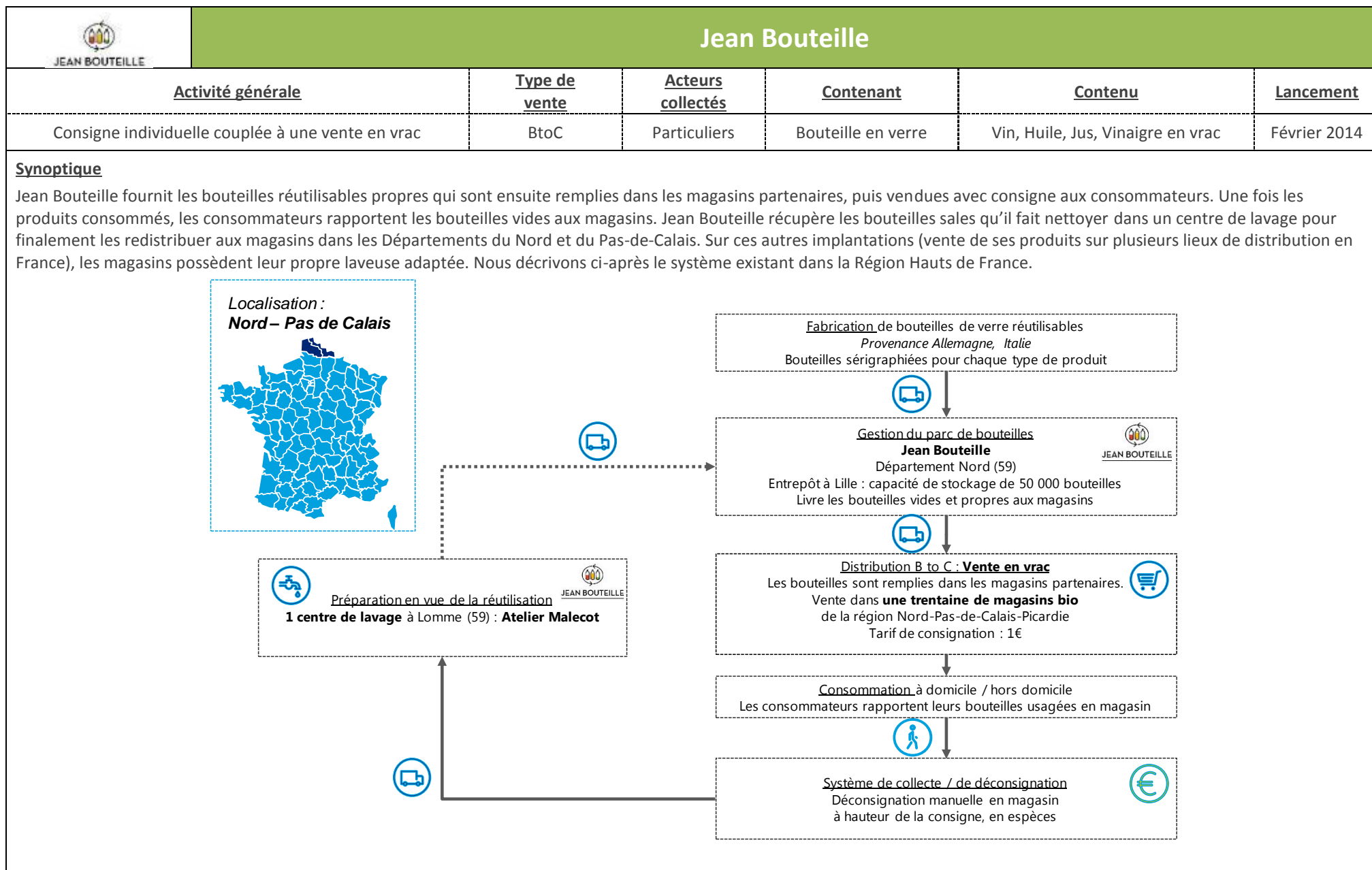
Mikaël SCHNEIDER Responsable projets et **Bastien VIGNERON**, Chargé de mission consigne

Hôtel de ville, 83170 La Celle

Tél. fax : +33(0)4 94 69 44 93

mikael.schneider@ecoscienceprovence.com

3.5.2.2. Jean Bouteille





Jean Bouteille

Technique

Emballage primaire – Bouteille

- Bouteilles de 50, 75cl ou 1 L selon le produit (vinaigre, huile, vin, ...)
- Verre brun
- Bouchon mécanique
- Bouteille avec numéro de série. Sérigraphies différentes selon les produits
- Étiquetage hydrosoluble personnalisé pour chaque magasin. Les magasins collent sur la bouteille une étiquette qui indique le nom du produit, la date de l'achat, la provenance, ...



Emballage secondaire – caisses

- Caisses réutilisables en plastique non consignées mais facturées si non rendues

Lavage

- 1 centre de lavage basé à Lomme (Lille) : Établissement et service d'aide par le travail.
- Nettoie toutes les bouteilles sales provenant des magasins du Nord et de Belgique
- 2 laveuses de marque HOBART (lave-vaisselle de restauration adaptés au lavage de bouteilles) entre 200 et 500 bouteilles lavées par heure.
- Lavage 1 jour par semaine. 2 personnes y sont employées.
- Séchage par égouttage

Organisation

- Avec les producteurs d'emballages réutilisables

Jean Bouteille achète des bouteilles réutilisables aux verreries qui produisent également des bouteilles à usage unique.

- Avec les producteurs de produits alimentaires

Jean Bouteille sélectionne un ensemble de produits liquides pour le vrac, et à travers d'un catalogue, propose aux magasins partenaires de privilégier ces produits. Une dizaine de producteurs travaillent avec Jean Bouteille. Les produits proposés : huiles, vinaigres, jus, vins, sodas et bières. Jean Bouteille envoie aux magasins partenaires les produits sous-forme de cubitainer, bag in box.

- Avec les distributeurs

Jean Bouteille loue le parc de bouteilles et vend les étiquettes aux magasins. Pour les magasins de Lille, il gère le transport et le lavage des bouteilles au centre de lavage à Lomme (Nord).

En option, les magasins peuvent s'équiper de fontaine pour remplir les bouteilles, vendue ou louée par Jean Bouteille de 50EUR à 1 500EUR par référence, suivant la technologie choisie.

- Avec les consommateurs

Selon les magasins et la technologie utilisée, la mise en bouteille est réalisée par une personne du magasin ou directement par le consommateur.

Après utilisation, les consommateurs rapportent leurs bouteilles sales et récupèrent leur consigne d'1 EUR.





Jean Bouteille

Mise en œuvre

Contexte / historique ayant motivé le lancement

Voyant le succès du vrac sur les produits secs, le concepteur s'est intéressé aux liquides alimentaires pour lesquels rien de satisfaisant n'existait.

Etudes préliminaires réalisées avant la mise en œuvre

Le développement du projet a nécessité un an et demi d'études.

Financement

- Région Nord Pas-de-Calais : par l'intermédiaire d'un contrat A.C.E.S, la région a participé au financement des investissements écologiques réalisés par Jean Bouteille.
- Lille Métropole : elle s'est engagée auprès de Jean Bouteille pour favoriser la réduction des déchets de ses habitants.
- Solicigales : ce club d'investisseurs sociaux est entré au capital de Jean Bouteille, séduit par le côté écologique et économique du concept Jean Bouteille.
- CCI Région Nord / LMI Innovation : Jean Bouteille a été nommé lauréat LMI Innovation en Octobre 2014. LMI Innovation apporte son soutien financier, son réseau ainsi que son expertise
- Financement participatif (KissKiss BankBank) : 21 kEUR collectés
- Réseau Entreprendre et levée de fonds (100KEUR),
- Prêt bancaire - Crédit coopératif (50KEUR)
- BPI France

Montée en puissance du dispositif

En France, Jean Bouteille s'est d'abord développé dans l'agglomération lilloise en proposant la fourniture du parc de bouteilles et le service de lavage externalisé des bouteilles dans un centre de lavage à proximité.

Jean Bouteille a ensuite développé une activité de vente/location de mini-laveuses pour les magasins qui voulaient internaliser le lavage. Ceci se justifie par le fait que la prestation externalisée du lavage n'est pas économiquement intéressante si les distances entre les magasins partenaires et le centre de lavage sont supérieures à 100 km.





Jean Bouteille

Activité

Activité à T0 + 1 an

Aujourd'hui, les magasins qui vendent des produits dans les bouteilles consignées Jean Bouteille et font nettoyer les bouteilles rapportées dans le centre de lavage à Lomme dans le Nord, sont situés dans l'agglomération de Lille.

Ils existent également des magasins qui utilisent les bouteilles consignées de Jean Bouteille et possèdent une mini-laveuse pour nettoyer leurs bouteilles en interne. Ils sont situés dans les régions suivantes :

- le Nord
- La Réunion
- Aquitaine
- Languedoc-Roussillon
- l'Ile de France

Projets de développement / Perspectives

Jean Bouteille projette de se lancer dans de nouvelles régions : Rhône Alpes, Bretagne.

Le business plan a été modifié car :

- les magasins semblent intéressés pour se doter de mini laveuses et réaliser eux-mêmes le lavage des bouteilles consignées ;
- les circuits avec le transport des bouteilles consignées jusqu'à des centres de lavage semblent difficiles à mettre en place.

Ces mini-laveuses sont vendues aux alentours de 5 500EUR avec les mêmes capacités de lavage utilisées aujourd'hui dans la région Lilloise.

Communication aux consommateurs

Dispositifs de communication, de gratification à destination des consommateurs

Jean Bouteille a développé un pictogramme représentant une bouteille consignée qui est imprimée sur toutes ses bouteilles.



Sources et liens utiles

- <http://www.jeanbouteille.fr/>

Contact

Gérard Bellet / 06 44 76 17 82 / gerard@jeanbouteille.fr



3.6. Autres emballages réemployés et réutilisés

3.6.1. Vue globale

Le périmètre de l'état des lieux de la consigne étant les emballages des ménages de toute matière, de produits alimentaires ou non, d'autres dispositifs ont pu être recensés.

Au vu des informations collectées, cela présage que bien d'autres dispositifs doivent être en place et ne sont pas connus car ce sont des dispositifs très locaux.

Hormis le cas des gobelets réutilisables (que nous décrivons plus bas) pour lesquels de nombreuses sociétés se sont créées ces dernières années pour fournir les éco-événements, il s'agit souvent d'organisation « artisanale » avec des systèmes de lavage simple ou manuel.

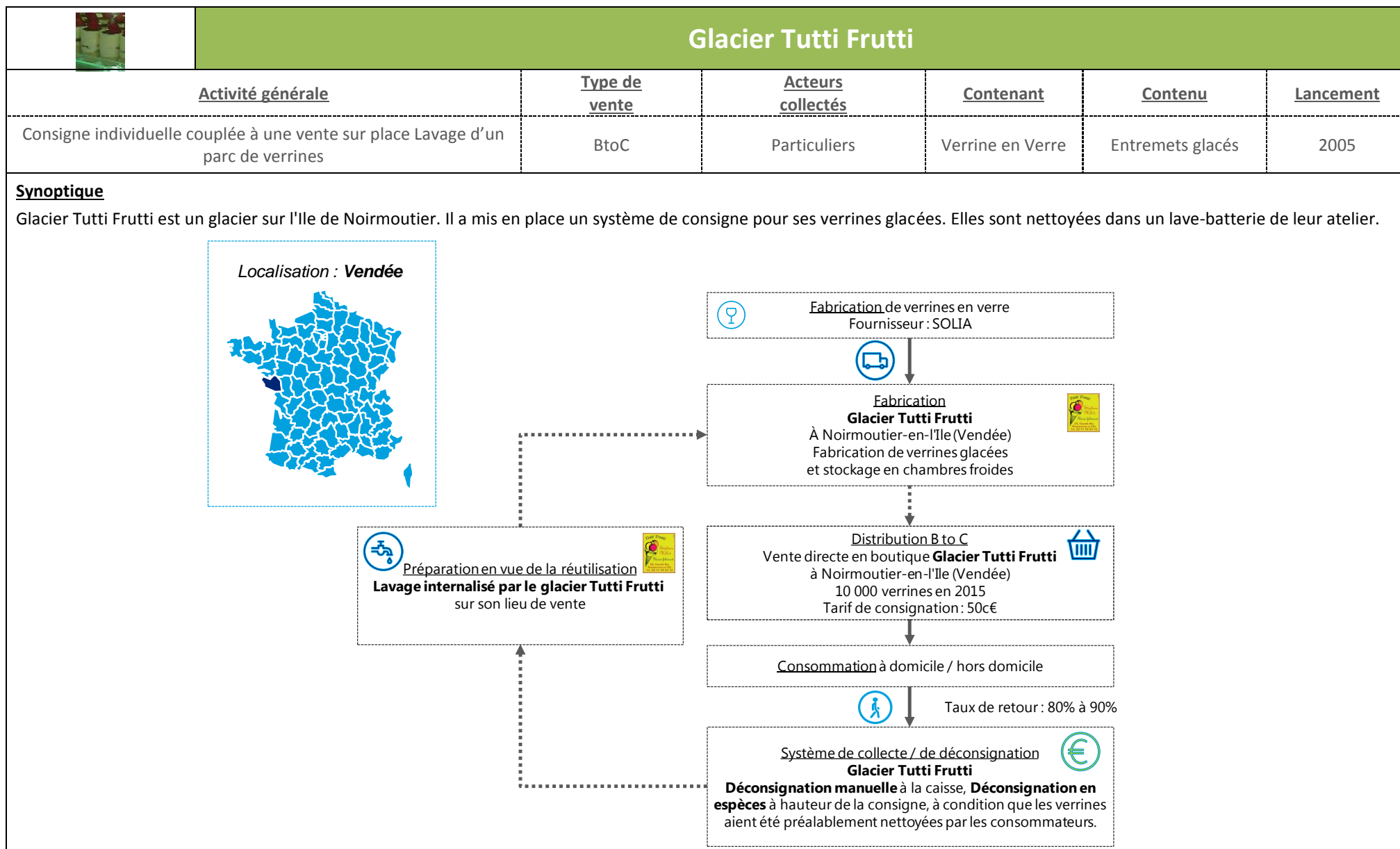
3.6.2. Fiches « retour d'expérience »




Les retours d'expérience ayant été identifiés et présentés ci-après sont :

- les verrines consignées du Glacier Tutti Frutti ;
- les emballages verre de l'épicerie La Bonne Pioche ;
- les gobelets réutilisables avec un focus sur Eco-Cup.



3.6.2.1. Glacier Tutti Frutti



	<h2 style="margin: 0;">Glacier Tutti Frutti</h2>	
	<h2 style="margin: 0;">Glacier Tutti Frutti</h2>	
<p>Technique</p>		
<p><u>Emballage primaire – Verrine</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - 5 formes de verrine de 20cl - Couleur du verre : transparent - Pas d'étiquette sur les verrines <div style="text-align: center;">  </div>	<p><u>Emballage secondaire – Boite isotherme ou boite en carton</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Les clients peuvent prendre une boite consignée pour transporter les verrines dans des conditions isothermes. - Capacité de la boite isotherme : 12 verrines - Valeur de la consigne : 4EUR 	<p><u>Lavage</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Lave-batterie chez le glacier qui l'utilise tous les jours. - Capacité du lave-batterie : 60 verrines par cycle de 3 min. - Prix de la laveuse : 8 000EUR - 1 personne pour charger et décharger le lave batterie qui fonctionne au moins une fois par jour. - Température de lavage : 85°C - <u>Séchage</u> : Non. Le verre est sec en sortie du lavage à 85°C.
<p><u>Organisation</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Avec les fournisseurs de verrines</u> SOLIA est le numéro 1 des fournisseurs de verrines en France. La verrine peut être réutilisée une cinquantaine de fois. - <u>Avec les consommateurs</u> Après consommation, les consommateurs rapportent leurs verrines qu'ils doivent au préalable nettoyer. Ils n'ont pas besoin de ticket de caisse et peuvent récupérer leur consigne. Nouvelle valeur de la consigne depuis 2015 : 50cEUR <i>Avant 2015 valeur de la consigne : 20 cEUR</i> 		





Glacier Tutti Frutti

Mise en œuvre

Contexte / historique ayant motivé le lancement

La mode des verrines d'entremets glacés consignées est née en Italie dans les années 2000. L'artisan glacier de Tutti Frutti Stéphane Millot a pris la décision de tester les verrines d'entremets glacés consignées dans son magasin en 2005. L'idée de consigner les verrines s'explique par le fait que l'emballage des entremets glacés joue un rôle très important sur la présentation du produit. Pour cette raison, la verrine qui est utilisée est un emballage de verre de qualité qui est relativement cher à l'achat (50cEUR dans le cas de Tutti Frutti) et que l'on peut rentabiliser en le consignand et réutilisant plusieurs fois sans augmenter le prix des entremets glacés.

Etudes préliminaires réalisées avant la mise en œuvre

Pas d'étude préliminaire.

Financement

Pas de financements extérieurs.

Montée en puissance du dispositif

Au lancement du dispositif en 2005, le montant de la consigne était de 20cEUR par verrine.

Souhaitant augmenter le taux de retour de ses verrines et réduire les pertes lorsque les verrines ne sont pas retournées, la consigne des verrines de Tutti Frutti est passée à 50EUR en 2015.

Une augmentation du taux de retour de verrines a rapidement été observée.

Activité

Activité à T0 + 11 ans

Le taux de retour des verrines consignées est aujourd'hui satisfaisant pour Tutti Frutti. La vente d'entremets glacés présente une très bonne rentabilité pour le glacier. Tutti Frutti souhaite donc maintenir la consigne de ses verrines.

Projets de développement / Perspectives

M. Millot fait attention à ce que les verrines rapportées par les consommateurs soient bien celles du glacier, estimant qu'il existe un risque que des personnes rapportent des verrines n'appartenant pas à Tutti Frutti pour obtenir la valeur de déconsigne. Pour l'instant, il n'a pas l'intention d'obliger la déconsignation avec ticket de caisse.

Communication aux consommateurs

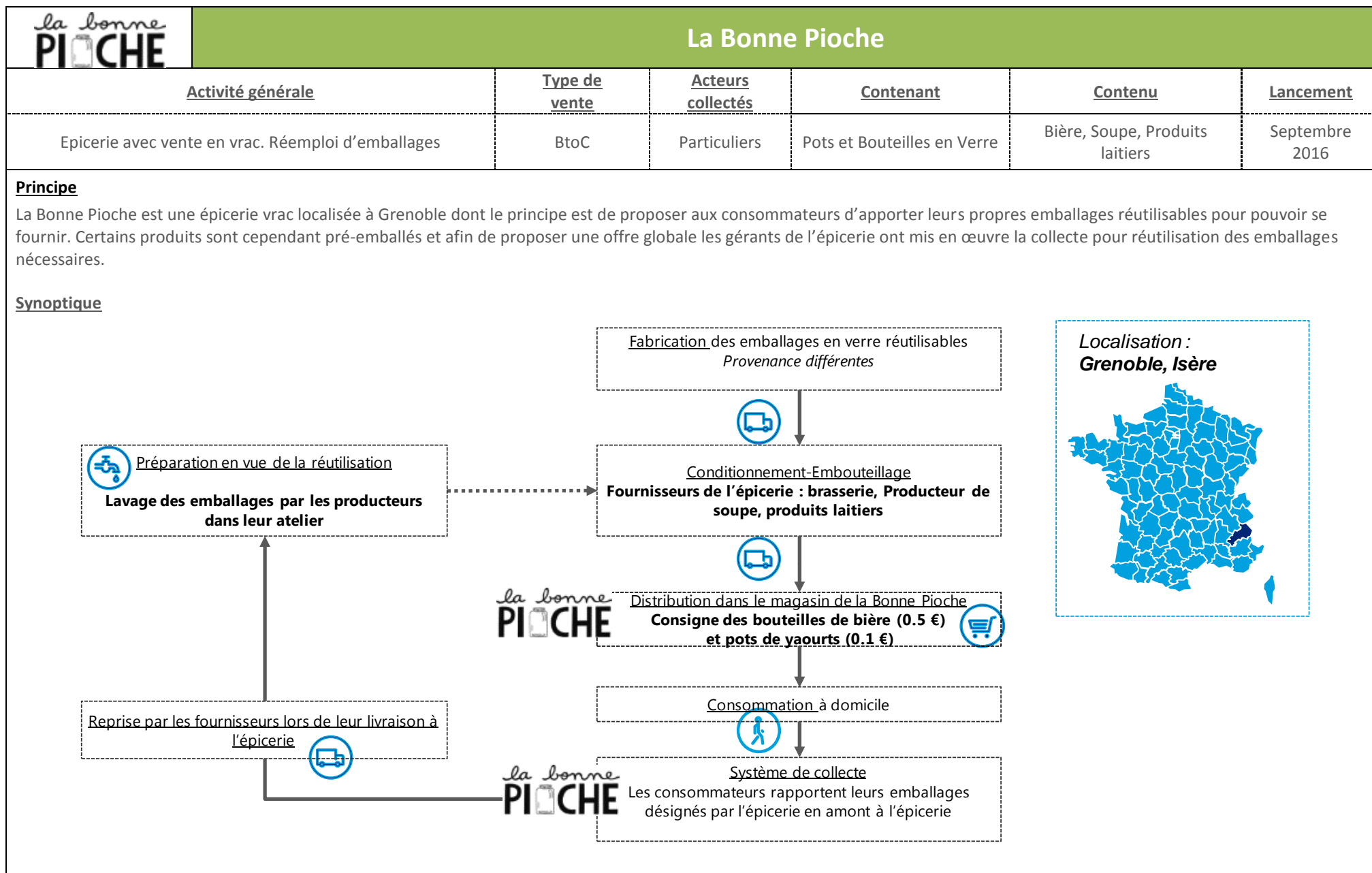
Sur la vitrine du magasin, un écriteau indique aux clients que les verrines sont consignées à hauteur de 50cEUR.



Contact

Stéphane et Danièle Millot / tuttifruttino@free.fr / 02 51 39 69 72



3.6.2.2. La Bonne Pioche



	<h2>La Bonne Pioche</h2>	
	<h2>La Bonne Pioche</h2>	
<p>Technique</p>		
<p>Emballage primaire</p> <ul style="list-style-type: none"> - Bouteilles de Bière (La Matheysine – 38) en verre de 75 cL consignées : 150 unités/mois - Pots en verre de yaourts consignés : 800 unités/mois - Bocaux de soupe, confiture, limonade de 500 mL : 100 unités/mois 	<p style="text-align: center;">Emballage secondaire</p> <ul style="list-style-type: none"> - Emballages secondaires sous forme de cartons ou cagettes, réutilisés pour assurer le retour des emballages primaires vides collectés. 	<p style="text-align: center;">Lavage</p> <ul style="list-style-type: none"> - Non Concerné. Lavage par les producteurs eux-mêmes.
<p>Organisation</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Avec les fournisseurs de verrines</u> Fournisseurs-producteurs locaux avec relations directes avec l'épicerie. Retour des emballages vides lors des livraisons des fournisseurs-producteurs. Demande systématique auprès des fournisseurs (une des exigences de l'épicerie). - <u>Avec les consommateurs</u> Consigne sur les bouteilles de bières : 50cEUR Consigne sur les pots de yaourts : 10 cEUR Autres emballages : pas de gratification. Retour basé sur la sensibilisation et le volontariat. 		
<p>Communication aux consommateurs</p> <p>Sensibilisation orale des consommateurs.</p>		
<p>Contact</p> <p>Céline Perron, gérante / 04 38 38 31 22 http://www.labonnepiochegrenoble.com/</p>		



3.6.2.3. Les gobelets réutilisables

Une alternative s'est développée depuis 2008 concernant les gobelets qui permettent la consommation de boissons sur des manifestations, événements culturels, musicaux, sportifs, festifs : les gobelets réutilisables.

Les gobelets jetables sont en général composés de matière plastique (polypropylène principalement, épaisseur fine) ou de carton (avec une fine couche de polyéthylène) ou de PLA (amidon de maïs). Les gobelets réutilisables sont eux composés en polypropylène, dans une épaisseur les rendant résistants.

De nombreuses opérations ayant utilisé des gobelets réutilisables sont recensées via le site partage des connaissances de l'ADEME, OPTIGEDE : <http://www.optigede.ADEME.fr/search/node/gobelets%20OR%20r%C3%A9utilisables>

Le principe mis en œuvre de la collecte des gobelets peut être de deux types :

- les barmans de la manifestation assurent la consigne et la déconsigne sur leur débit de boisson de l'événement ;
- un stand général est disposé, stand auquel le participant doit venir chercher son gobelet consigné avant de se diriger vers le « bar » et où il doit venir le rapporter pour la déconsignation.

Le montant de la consigne varie en règle générale entre 1 et 2 EUR/unité. Les gobelets sont souvent gravés à l'effigie de l'événement.

Les gobelets peuvent être achetés par l'organisateur ou loués par des sociétés spécialisées.

Le lavage des gobelets peut être réalisé par l'organisateur avec ses propres moyens (laveuses de restauration collective en règle générale) ou par des sociétés missionnées pour ce service.

De nombreuses sociétés se sont constituées et assurent le service de vente ou location, collecte et lavage des gobelets réutilisables. L'exemple de la société Eco-cup, une des leaders du marché, est présenté ci-après.

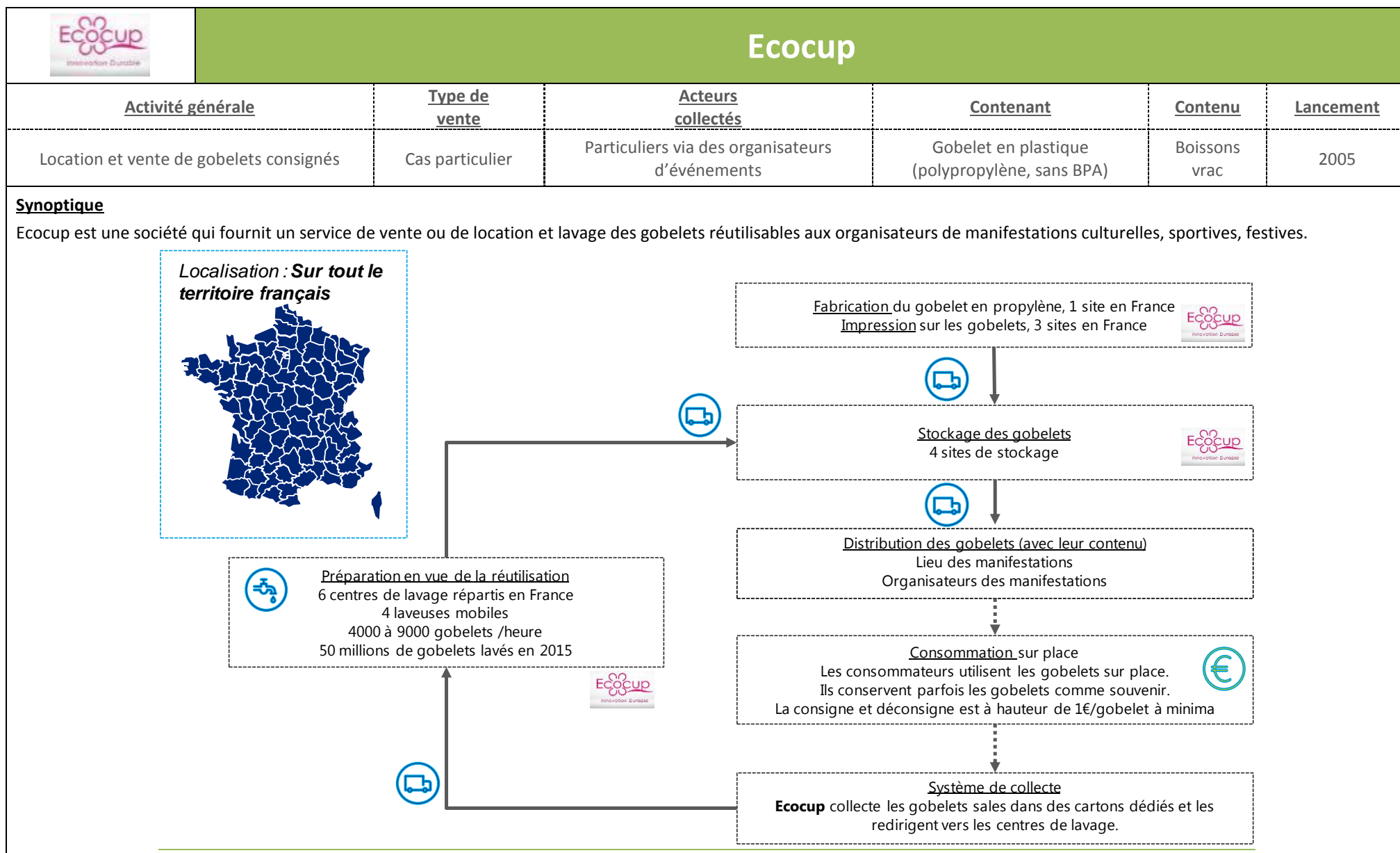
Plusieurs études ont été menées par divers acteurs sans l'aval d'une revue critique ACV²⁰ sur l'impact environnemental des gobelets réutilisables par rapport aux gobelets jetables en menant des analyses de cycle de vie :

Ces études ont nécessité de prendre des hypothèses de calcul. Sur les résultats, ces études concluent au même bilan et que l'intérêt de la consigne dépend du taux de retour des gobelets réutilisables, de leur nombre de réutilisation et de la fin de vie des gobelets jetables (recyclage ou incinération).

²⁰ Étude de l'impact environnemental des gobelets réutilisables dans les événements, RDC Environnement pour Bruxelles Environnement – Juillet 2013 ;
Comparaison des impacts environnementaux des gobelets dans l'événementiel, Johan Bouvier pour Mountain Riders – Juin 2011 ;
Analyse du cycle de vie. Gobelets jetables, réutilisables, recyclables, Ecole Polytechnique de Lausanne – Janvier 2009 ;



3.6.2.4. ECOCUP





Ecocup



Ecocup

Technique

Emballage primaire

15 formats de gobelets (gobelets, flûtes, verres à vin, ...) de 4 cl à 100 cl sont proposés à la location ou à la vente.

Fabriqués en polypropylène, en France.

En 2015, 50 millions de gobelets lavés.

Les gobelets ont une durée de vie d'environ 200 lavages en général (jusqu'à la détérioration de l'impression). Ecocup développe actuellement un système de suppression de l'impression pour pouvoir la remplacer par une nouvelle et ainsi prolonger la durée de vie du gobelet.

2 types de gobelets proposés :

- les verres génériques qui sont habillés d'un visuel simple. Ils ont pour objectif d'être utilisés sur tous les types d'événements (à l'effigie d'Ecocup) ;
- les verres personnalisés qui portent le logo et les couleurs de la manifestation pour laquelle ils ont été commandés. Imprimés en petite quantité, ils peuvent constituer l'objet souvenir de l'évènement.

Emballage secondaire

Les gobelets sont livrés sur les évènements dans des cartons marqués Ecocup dans des caisses compteuses comprenant des tubes dans lesquels sont empilés les gobelets (125) ou dans des cartons. Le premier système permet de réduire les déchets d'emballages cartons.

Les gobelets sales sont récupérés dans des cartons dédiés.

Les emballages secondaires ne sont pas consignés.

Lavage

Soit les gobelets sont lavés dans l'un des 6 centres de lavage partenaires fixes (1 par région) soit dans le cas de grosses manifestations, Ecocup met à disposition l'une de ses 4 laveuses mobiles ainsi qu'une équipe de laveurs. Ces dernières lavent 4 000 à 9 000 gobelets / heure selon le nombre de manutentionnaires. Les verres sont désinfectés, lavés à 80 degrés puis séchés à 100 degrés

Les laveries fixes sont basées à : Céret (66) pour le Sud, à Riom-des-Landes (44) pour le Sud-Ouest, à Grenoble (38) pour le Sud-Est, à Lyon (69) pour l'Est, à Châteaubourg pour le grand Ouest et à Paris pour le Nord, ainsi qu'une en Belgique. Ces 6 laveuses sont généralement situées dans des ESAT. Ecocup, entreprise d'insertion, a mis en place des partenariats avec 6 ESAT pour les missions de lavage, en France.



Organisation

- Avec les organisateurs de manifestations

Ecocup fournit les gobelets, organise le lavage (internalisé ou externalisé), le stockage (partenariat avec des entreprises de stockage en cas de manifestations annuelles notamment), le transport (prestataires de transport), la communication (fournit des affiches de communication, signalétique).

Un contrat de location est défini entre l'organisateur et Ecocup. Les gobelets sont consignés 1 EUR. Les gains obtenus par le non-retour des gobelets par les particuliers sont partagés entre Ecocup et l'organisateur de manifestation.

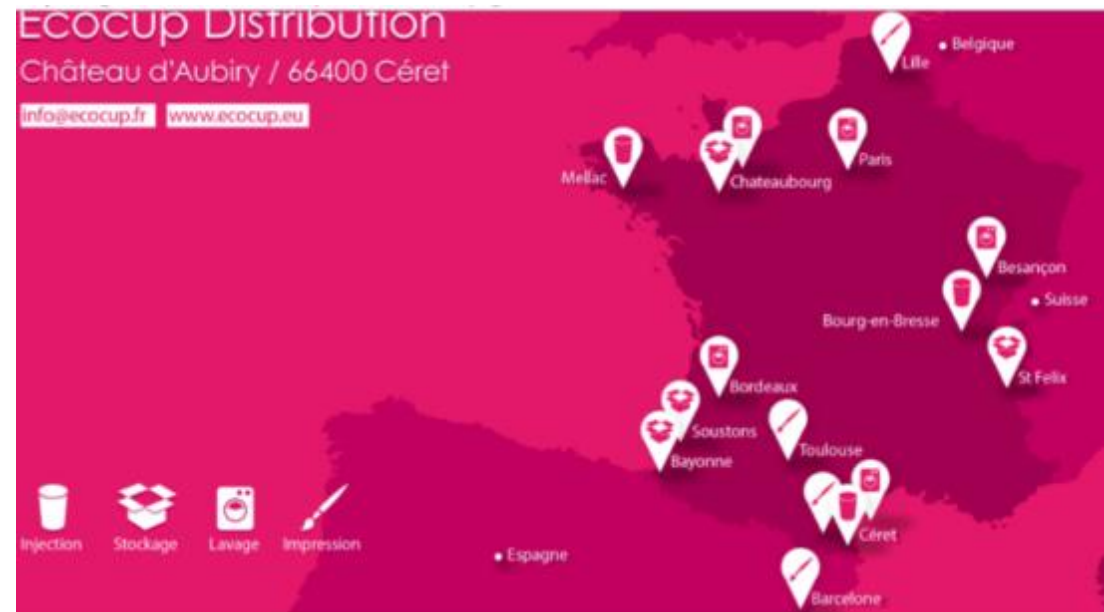
Certains organisateurs peuvent décider d'augmenter le montant de la consigne destiné aux particuliers : par exemple pour l'Euro 2016, la consigne était de 1,5 EUR, pour certains concerts la consigne peut monter à 2 EUR. En effet sur ce type de manifestations, de concerts particuliers, le gobelet est moins retourné.

- Avec les consommateurs

2 modes de distribution et de retour des gobelets :

- Par les barmans de la manifestation : la consigne et la déconsigne se font sur le débit de boisson.
- Par un stand monté par Eco-cup : le participant doit venir chercher son gobelet consigné avant de se diriger vers le « bar ».

Des verres sales peuvent être échangés contre des verres propres sans repasser par une consigne / déconsigne. L'utilisateur peut récupérer sa consigne d'1 EUR en fin d'événement.



www.ecocup.fr/fr/comment/



Ecocup

Mise en œuvre (source utilisée : http://www.lemonde.fr/les-grands-prix-de-la-finance-solidaire/article/2014/11/04/les-gobelets-reutilisables-d-ecocup-a-la-conquete-de-l-europe_4517748_3478565.html#LOsiX5w3xVRABxQR.99)

Contexte / historique ayant motivé le lancement

Ecocup, c'est d'abord l'histoire de trois copains rugbymen, un prof de maths, un livreur de cantine scolaire et un agent de l'Office national des forêts. Alors qu'ils sont stupéfaits du gaspillage de plastique fait lors de la fêria de leur village, à Céret, près de Perpignan, ils ont l'idée de mettre en place un système de gobelets lavables et réutilisables en matière plastique. Ils mettent en œuvre cette action dans le but de lutter contre le jetable. Cette solution écologique et économique a été inventée en Espagne.

C'est à partir de ce concept que naît en 2005 l'association Ecocup, qui sera transformée en SARL en 2008.

Activité (source utilisée : http://www.lemonde.fr/les-grands-prix-de-la-finance-solidaire/article/2014/11/04/les-gobelets-reutilisables-d-ecocup-a-la-conquete-de-l-europe_4517748_3478565.html#LOsiX5w3xVRABxQR.99)

Activité à T0 + 11 ans

La première année, l'entreprise décroche des contrats auprès de trois festivals, dont Les Eurockéennes de Belfort, et Solidays, à Paris. Dix ans plus tard, la société est devenue le fournisseur attiré de nombreux événements musicaux (Paléo Festival à Nyon, les Francofolies de La Rochelle...) ou sportifs (Les 24 Heures du Mans, La Coupe du Monde de Rugby en 2015, Roland Garros...).

Son plus gros client demeure cependant les fêtes de Bayonne, avec 1,2 million de gobelets chaque année ! Ecocup a fourni les gobelets de l'Euro 2016.

L'un des atouts d'Ecocup est d'avoir imaginé que ses gobelets puissent devenir des supports de communication. Grâce à l'amélioration des procédés d'impression, les gobelets peuvent être décorés avec des logos, des dessins ou des photos.

Depuis 2010, Ecocup est aussi devenue une entreprise d'insertion qui emploie dans ses unités de lavage des personnes exclues du monde du travail. Elle a également conclu des partenariats avec plusieurs établissements et service d'aide par le travail, qui ont nettoyé pour son compte plus de 18 millions de gobelets depuis sa création. Ce succès a donné des idées : une petite dizaine de concurrents est apparue sur le marché français, mais aucun ne gère l'ensemble de la chaîne logistique. Car la difficulté du métier d'Ecocup est non seulement de fabriquer les gobelets, de les récupérer, mais aussi de les nettoyer, les stocker et les réexpédier.

Son activité a permis d'économiser 280 tonnes de plastique en 2015.

Projets de développement / Perspectives

De nouveaux marchés sont envisagés : les gares, les aéroports, la restauration rapide et les parcs d'attractions, mais avec un business model différent car exiger une caution d'un euro pour un café est impossible !

Communication aux consommateurs

Dispositifs de communication,

Ecocup fournit aux organisateurs de manifestation des affiches d'informations aux utilisateurs.





Ecocup

Sources et liens utiles

- <http://www.ecocup.fr/>

Contact

Laurie Garcia, chargée en communication

04.30.65.00.60

communication@ecocup.com



4. Annexe - Recensement

Pour réaliser cet état des lieux, de nombreuses ressources ont été mobilisées afin de recenser les initiatives existantes :

- les travaux menés en 2014 et 2015 par le Groupe de Travail « Prévention » du Conseil National des Déchets (CND)²¹ ;
- le Réseau Consigne qui rassemble de nombreux acteurs publics et privés impliqués dans des dispositifs de consigne ;
- les rencontres du réseau A3P (Animateurs des Plans et Programmes de Prévention des Déchets) ;
- le réseau des Directions ADEME ;
- des recherches internet par mots clés et sur les sites internet de ressources : Institut de l'économie circulaire, Zero Waste France, ... ;
- certains réseaux professionnels.

Le travail de recensement a permis d'identifier :

- **16 initiatives entrant dans le périmètre de l'étude**

Ces initiatives sont décrites et présentées dans l'état des lieux :

- Météor
- Brasseries Kronenbourg
- Brasserie de l'Alagnon
- Brasserie Vertic'ale
- La BOC
- VandB
- Kiosque Boréal
- Cidrerie de St Aignan sur Ry
- Coat Albret
- Mayco
- Club Maté
- Jean Bouteille
- Ecoscience Provence
- Tutti Frutti
- La Bonne Pioche
- Eco-Cup

- **4 initiatives qui pourraient potentiellement entrer dans le périmètre de l'étude**

Ces initiatives semblent correspondre au périmètre de l'état des lieux d'après les informations publiques disponibles, néanmoins, il n'a pas été possible de joindre les porteurs de ces opérations et ainsi de vérifier ces informations et de pouvoir les décrire :

- Hinano
- La Dodo
- La Montreuilloise
- Cave Gautier

²¹ Ce groupe de travail a mis en place un atelier « Consigne », piloté par l'association Zero Waste France en collaboration avec le Ministère de la Transition écologique et solidaire, du développement durable et de l'énergie



- **28 initiatives n'entrant pas dans le périmètre de l'étude**

Ces initiatives ont été exclues car :

- Les initiatives concernent de la vente en BtoB uniquement (9 initiatives)

Clus'ter Jura : collecte de bouteilles auprès des professionnels lors d'événements fréquentés par des particuliers (consommation sur place)
Consigne de futs contenant du lubrifiant (developpement entre Jebam, (exploitant de canne à sucre à la Réunion) et Eller (fournisseur de lubrifiant)
Pure Impression : cartouches réutilisables et consignées
AESEC : lavage de bouteilles consignées pour revente aux viticulteurs/brasseurs
Conseil Départemental de la Côte d'Or : projet de reprise des bouteilles de vin auprès des restaurateurs des agglomérations dijonnaise et beaunoise
Agglo Du pays de Dreux : Projet de mise en œuvre d'un système de mise à disposition de seaux de récupération d'huile alimentaire des restaurants. Les seaux seraient nettoyés avant d'être réutilisés
CC Abbevilleois : projet de collecte du Polystyrene et du carton
Alizé environnement : étude de faisabilité pour de la réutilisation de carton

- Il s'agit de collecte pour recyclage uniquement (6 initiatives)

Consigne pour recyclage (Wincor Nixdorf et E. Leclerc)
Cidres Dujardin
Réco France : Bornes de collecte de bouteilles plastiques pour recyclage installées sur les parkings des supermarchés, avec récompense en bons d'achat dans le supermarché qui accueille la borne
CCBBO (Communauté de communes de Blavet Bellevue Océan) : collecte de plastique pour recyclage
Communauté SMTC : collecte d'emballages de boisson pour recyclage
Eure-et-Loire : Recyclage des barquettes des cantines scolaires

- Il n'y a pas d'étape de préparation au réemploi ou à la réutilisation (5 initiatives)

Primagaz : consigne de bouteilles de gaz
Sacs réutilisables consignés par les distributeurs
Eco2-Distrib : Le consommateur apporte son propre contenant et le distributeur fourni le vin.
Class Croute : 1 cookie offert si le client rapporte 10 fois son sac papier
Projet de réutilisation de pots pour jardinage

- Les projets ne sont pas opérationnels et sont en cours d'étude de faisabilité (6 initiatives)

SIRTOM VALLEE DE LA GROSNE : projet de consigne de bouteilles en verre
Distro : projet de consigne d'un collectif de brasseurs et cidriers bretons
ADESS Pays de Morlaix : Etude faisabilité consignes bouteilles bières pour les microbrasseries bretonnes
Sirdomdi : Étude de faisabilité d'un retour à la consigne pour les viticulteurs et arboriculteurs du territoire
Ile d'Oléron : projet de consigne des emballages en verre
Syndicat Centre Hérault (Syndicat traitement déchets) - ADVINI (Entreprises negoce de Vin) : projet de consigne de bouteille de vin

- Autres raisons (3 initiatives)

Pyrénées Atlantique : projet abandonné de collecte/ lavage/ conditionnement /vente de bouteilles de vin, bière, jus de fruit
Tomra : vente/location de machines de déconsignation
SICTOM Nord Allier : Projet de ressourcerie avec des associations locales



Références bibliographiques

- Conseil National de l’Emballage et la Fédération Nationale des Boissons, Emballages et consigne : Panorama des systèmes de réemploi, Avril 2016
- ADEME, Bilan des connaissances économiques et environnementales sur la consigne des emballages boissons et le recyclage des emballages plastiques, Octobre 2008
- ADEME, Emballages industriels : évaluation environnementale, économique et sociale de l’intérêt comparé entre réutilisation et usage unique – Emballages consignés en Cafés Hôtels et Restaurants, Juin 2010
- Conseil National de l’Emballage, Emballages & Economie Circulaire, Septembre 2014

Index des tableaux et figures

Tableaux (i)

Tableau 1 - Synthèse du périmètre de l’état des lieux.....	6
Tableau 2- Localisation du processus de lavage selon les dispositifs	21

Figures(i)

Figure 1 - Localisation des dispositifs de réemploi réutilisation d’emballages ménagers interviewés.....	9
Figure 2 - Localisation des dispositifs de réemploi réutilisation d’emballages ménagers interviewés.....	10
Figure 3 - Localisation des dispositifs de réemploi réutilisation d’emballages ménagers interviewés.....	14
Figure 4 - Volume des ventes pour 15 dispositifs (hors cas particulier des gobelets réutilisables)	15
Figure 5 - Répartition des 16 dispositifs recensés selon 3 typologies	16
Figure 6 - Taux d'utilisation des laveuses	22

Sigles et acronymes

ADEME	Agence de l’Environnement et de la Maîtrise de l’Énergie
BtoB	Business to Business
BtoC	Business to Consumer
CFP	Caisse Française Plastique
CHR	Café – Hôtel - Restaurant
CNE	Conseil National de l’Emballage
CND	Conseil National Déchets
DROM-COM	Département et Région d’Outre-Mer – Collectivité d’Outre-Mer
FNB	Fédération Nationale des Boissons
FNE	France Nature Environnement
ZWF	Zéro Waste France

L'ADEME EN BREF

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. Elle met ses capacités d'expertise et de conseil à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale.

L'Agence aide en outre au financement de projets, de la recherche à la mise en œuvre et ce, dans les domaines suivants : la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, les économies de matières premières, la qualité de l'air, la lutte contre le bruit, la transition vers l'économie circulaire et la lutte contre le gaspillage alimentaire.

L'ADEME est un établissement public sous la tutelle conjointe du ministère de la Transition Écologique et Solidaire et du ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

LES COLLECTIONS DE L'ADEME



ILS L'ONT FAIT

L'ADEME catalyseur : Les acteurs témoignent de leurs expériences et partagent leur savoir-faire.



EXPERTISES

L'ADEME expert : Elle rend compte des résultats de recherches, études et réalisations collectives menées sous son regard.



FAITS ET CHIFFRES

L'ADEME référent : Elle fournit des analyses objectives à partir d'indicateurs chiffrés régulièrement mis à jour.



CLÉS POUR AGIR

L'ADEME facilitateur : Elle élabore des guides pratiques pour aider les acteurs à mettre en œuvre leurs projets de façon méthodique et/ou en conformité avec la réglementation.



HORIZONS

L'ADEME tournée vers l'avenir : Elle propose une vision prospective et réaliste des enjeux de la transition énergétique et écologique, pour un futur désirable à construire ensemble.





SYSTEMES DE COLLECTE DES EMBALLAGES MÉNAGERS POUR RÉEMPLOI OU RÉUTILISATION

A l'opposé de l'évolution des pratiques de ces dernières années vers l'utilisation d'emballages à usage unique et malgré la tension des marchés, certains acteurs ont conservé ou mis en œuvre un dispositif de consigne de leurs emballages auprès des ménages par intérêt économique et/ou environnemental et/ou pour fidéliser leur clientèle. 16 dispositifs ont pu être recensés et enquêtés.

Les dispositifs identifiés concernent des emballages en verre, principalement de boissons, mis en œuvre à un échelon local ou régional.

Cet état des lieux 2016 permet au travers de la caractérisation des dispositifs recensés de mettre en avant les points communs et les différences entre les dispositifs recensés sur les différentes étapes qui constituent le cycle de vie des emballages réemployés ou réutilisés : le conditionnement avec le choix des emballages primaires, secondaires et tertiaires (bouteilles, étiquettes, caisses, etc.), le transport (type de véhicule, palettisation, etc.), la vente/distribution (montant de la consigne ou de la gratification, communication sur l'étiquette, etc.), la déconsignation (manuelle/automatique, en espèces/en bon d'achat, etc.) et le lavage (internalisé/externalisé, capacité de laveuse).

Cet état des lieux précède une analyse complète de 10 dispositifs

Cet état des lieux précède une évaluation 2016-2017 de 10 opérations de collecte des emballages ménagers de boissons en vue de leur réemploi ou réutilisation.

L'objectif visé est de tirer des enseignements sur leur mise en œuvre (analyse environnementale, économique, technique et sociale), d'identifier les freins et les leviers, et enfin d'évaluer la pertinence et les modalités de duplicabilité de ce type de dispositif.

